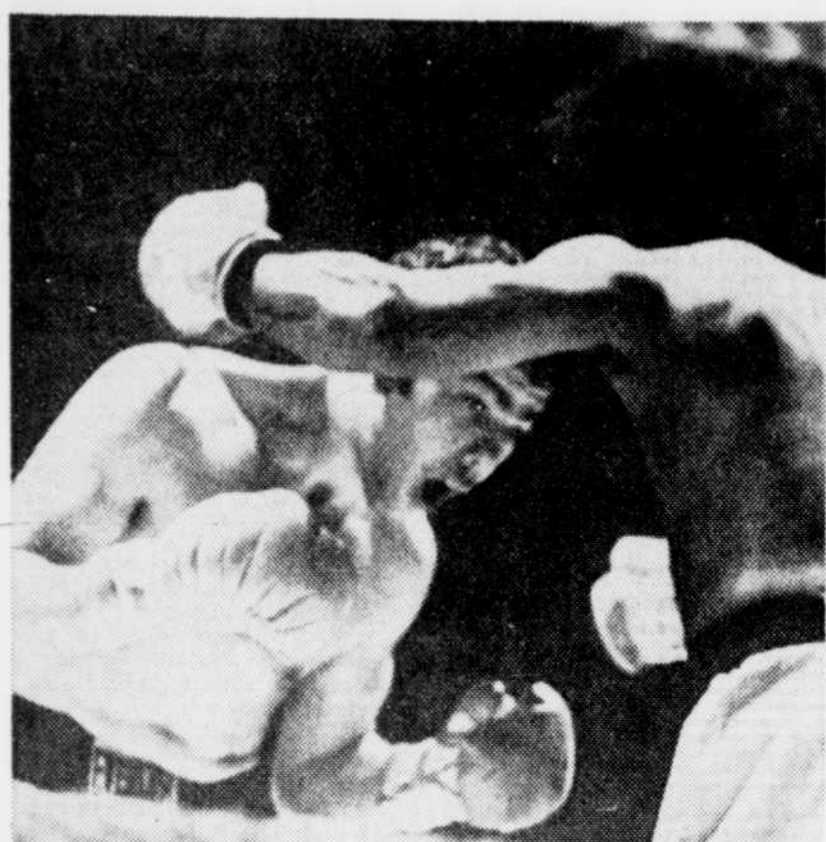


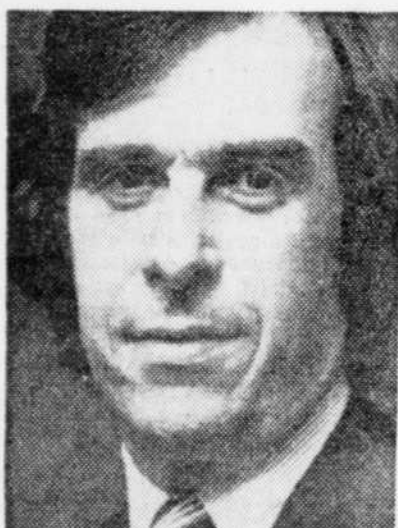
à lire



Le Soleil, Raynald Lavioie
Jean-Claude Leclair esquive un coup de son adversaire Pablo Rodriguez.

Un inconnu vole la vedette au boxeur J.-Claude Leclair

page C-1



Paul-M. Tellier

Guerre au séparatisme

Trois mois après l'accession au pouvoir du Parti québécois, le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau a décidé de constituer, sous la direction de Paul-M. Tellier, une équipe payée à plein temps pour détruire les arguments des indépendantistes québécois et parler en termes "plus positifs" de l'unité nationale canadienne.

page B-1



Ron Basford

Statu quo d'Ottawa sur l'avortement

Le ministre fédéral de la Justice Ron Basford, face au manque de consensus autour de la question de l'avortement, a déclaré qu'il n'est pas l'intention d'Ottawa de procéder à l'amendement de la loi sur l'avortement. On préfère plutôt uniformiser les procédures prévues dans la loi actuelle et lancer une campagne de sensibilisation aux méthodes contraceptives.

page A-20

l'automobile

Si l'on gèle dans votre voiture, cela n'est pas dû qu'au froid de l'hiver comme nous le démontre fort bien notre chroniqueur Jacques Dallaire dans nos pages sur l'automobile.

page A-16

ce soir

SPORTS: Colisée, début du Tournoi international de hockey pee wee, en matinée et en soirée. **ARTS:** cinéma Cartier, 21h, "Le son des Français d'Amérique". **TELE:** Canal 11, 19h30, "Les Grands Films" affiche "Virages" avec Paul Newman, Joanne Woodward et Robert Wagner.

météo

Ensoleillé aujourd'hui. Demain couvert suivi de neige. Accumulation de moins de 5 cm. Maximum aujourd'hui et demain près de moins 3. Détails à la page D-9

sommaire

Annonces classées	D-9 à D-16
A Québec aujourd'hui	D-4
Arts et lettres	D-4 à D-6
Bandes dessinées	D-16
Bridge	D-15
Carrières et professions	D-2
Décès	D-17
Economie-finances	C-9 à C-12
Horoscope	D-16
Information régionale	B-2
Monsieur Québec	A-7
Mat mystère	D-10
Mots croisés	D-12
Page documentaire	A-5
Patron	D-13
Sport	C-1 à C-8
Télévision	D-7

Le pain: situation encore incertaine

par J.-Jacques SAMSON

Les menaces d'une pénurie de pain dans la région de Québec, la semaine prochaine, se sont multipliées au cours des dernières heures.

Le directeur général de la boulangerie Samson, entreprise aussi propriétaire de la boulangerie Vaillancourt, deux des plus importantes boulangeries de la région, M. Jacques Godbout, a affirmé au SOLEIL ce matin qu'un dernier inventaire de l'approvisionnement en farine de ces deux entreprises, effectué en soirée hier, permettait d'assurer la production normale de la journée de demain seulement.

La Confédération des Syndicats

Nationaux (CSN) avait annoncé hier qu'elle prévoyait la mise à pied demain des 400 employés syndiqués et non-syndiqués des deux boulangeries, à cause d'un manque de farine.

Dans un communiqué émis en soirée, le Groupe SAMSON a répliqué que les employés de Samson et Vaillancourt n'avaient pas été avisés qu'ils seraient mis à pied demain. La situation actuelle oblige la direction à s'en tenir à une planification quotidienne.

Les chargements de farine attendus ne sont pas encore rentrés. M. Godbout soulignait ce matin que certaines compagnies de farine avaient laissé entendre que des chargements étaient en route pour Québec. Les

porte-parole tant des meuniers que des boulangeries se refusent toutefois, pour des raisons de sécurité, à préciser la provenance de ces approvisionnements.

M. Godbout a imputé la rareté actuelle à la panique qui s'est emparée de la population ces derniers jours. "Si personne ne s'était alarmé, notre production normale était assurée pour quinze jours, a-t-il précisé. Cette semaine, nous avons cuit le double de notre production quotidienne. Chaque employé fait trois ou quatre heures supplémentaires par jour".

Les impératifs de la concurrence forcent chaque boulangerie à tenter

de répondre à la demande accrue.

M. Godbout a aussi insisté sur les problèmes que rencontreront les boulangeries, à la fin du conflit, si elle survient sous peu, alors que les consommateurs se seront approvisionnés pour plusieurs jours.

Contrôles et grèves

À Montréal, la boulangerie Durivage a informé la plupart de ses 400 ouvriers de ne pas se présenter ce matin, ses stocks étant épuisés.

Les employés syndiqués des quatre principales meuneries au Québec, toutes situées à Montréal et auprès de

(Suite à la page A2, 1re col.)



Spectacle féerique

Une dizaine de milliers de personnes se sont déplacées, hier soir, pour se rendre au Relais du Lac Beauport, afin d'assister à la Descente aux flambeaux, une activité absente du Carnaval depuis neuf ans. Plus de 225 skieurs ont présenté 24 figures

différentes pendant près de 2 heures sur la pente no 1 du centre de ski. Bonhomme Carnaval a ouvert la soirée où les flambeaux rouges, jaunes et bleus nous donnaient l'impression d'un ballet lumineux.

Le Soleil, Jean Vallières

Autres informations, A-7

Québec rachète la faillite des "Produits Bellevue"

par Pierre CHAMPAGNE

Le gouvernement du Québec a décidé de racheter la faillite de la compagnie Produits Bellevue de Thetford Mines. L'usine, spécialisée dans la construction et la vente de maisons mobiles et de tentes-roulottes, rouvrira ses portes graduellement.

C'est la nouvelle qu'a annoncée, hier, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, quelques minutes après la fin du Conseil des ministres.

Le solde de la compagnie Bellevue s'élève, selon le ministre, à \$5,2 millions, mais le gouvernement prévoit recouvrer environ trois millions de dollars en vendant les roulottes et tentes-roulottes qui dorment dans la cour depuis la faillite de cette moyenne entreprise, le 31 août dernier.

Afin de faire repartir l'usine sur le bon pied, le gouvernement a l'intention de créer différents comités qui verront à rationaliser et à diversifier la production de l'usine.

500 employés

Quand les affaires tourneront rondement, la compagnie Produits Bellevue emploiera environ 500 ouvriers.

L'entreprise a connu ses premiers

ennuis financiers après avoir achevé, en 1974, un projet d'expansion au coût de trois millions de dollars.

En mars 1975, le gouvernement est intervenu pour sauver l'entreprise de la faillite en permettant à la Société de développement industriel de garantir le remboursement jusqu'à concurrence de \$2,5 millions du déficit

d'exploitation éventuel jusqu'au 31 août 1975.

Cette garantie devait, par la suite, être prolongée jusqu'en août 1976, mais elle n'a pas été renouvelée depuis parce que la SDI considérait que son intervention dans ce dossier représentait une concurrence déloyale envers les autres fabricants de roulottes.

Cette décision du gouvernement de sauver l'usine Bellevue pourrait être mal accueillie des autres fabricants de roulottes.

Le président du conseil de la compagnie Treco, une autre compagnie qui fabrique des roulottes, a

(Suite à la page A2, 4e col.)

Lévesque opte pour la limousine et le taxi

Dorénavant, le premier ministre utilisera ou la limousine qui est à sa disposition, avec chauffeur privé de la Sûreté du Québec, ou il prendra un taxi.

C'est ce qu'il a déclaré, hier, au

sortir du conseil des ministres où on a abordé le cas de l'accident de la circulation dans lequel M. Lévesque a été impliqué durant la nuit de samedi à dimanche.

M. Lévesque avait été précédé

du ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, qui a déclaré

(Suite à la page A2, 5e col.)

Textes et photos
à la page B-12

pas possible!

Il ne faut jamais perdre la tête...

"Tu vois, j'avais raison. L'hiver c'est fini. C'est l'i-blanc partout en Floride".

J'ai revu l'autre midi, en allant déjeuner, ce merveilleux savant, quoiqu'un tantinet bizarre, qu'est Désiré Lalumière, le président des "Cinglés".

"Ils ont l'air fin en Floride. Leur 'or-ange' ce n'est plus de l'or en arbre. Ils vont se mettre au 'tang' comme tout le monde..."

Lalumière jubilait. L'i-vresse du succès lui faisait tourner la tête.

Quel spectacle que cette tête chauve qui tournait ainsi, à six pieds deux pouces et un quart du sol glacé! Avec sa barbe rousse qui tournait aussi — elle n'avait pas le choix, la pauvre — il ressemblait à une bougie du carnaval.

Le monde attiré par le spectacle — un rien attire le monde, des vraies mouches le monde — bloquait la rue. Gêné, je réussis à entrainer Lalumière dans un petit bar obscur qui, du coup, le fut beaucoup moins.

"Mais vous avez perdu la tête!", constata la barmaid alors qu'il essayait de l'embrasser. C'était vrai. Nous la cherchâmes, elle et moi, tandis que le malheureux Désiré haussait les épaules. "Mais où ai-je la tête?", se demandait-il à défaut de pouvoir nous le demander, ayant perdu la parole également.

Il l'avait, tout simplement, laissée au vestiaire. Retrouvant à la fois ses esprits et la parole, il s'exclama: "Mais vous en faites une tête!"

Nous étions, elle et moi, si proches que nous n'en formions plus qu'une. C'est qu'elle était si jolie que ne sachant plus où donner de la tête, j'avais fini par la perdre à mon tour.

Il brisa notre tête à tête en criant à tue-tête ce têtù.

"Écoute, j'ai une idée qui me passe par la tête".

J'écoutai. Rien, le vide. Elle était passée. "C'était pourtant une bonne idée que je m'étais mise dans la tête en me rasant ce matin."

"Tu l'avais mal rangée ou bien elle s'ennuyait toute seule et elle a décidé de te quitter...", dis-je. Ce n'était pas très original mais c'était à mon tour de parler. Soudain, je sursautai: "Te raser? Avec la barbe que tu as? Mais tu te paies ma tête."

"Qu'est-ce que j'en ferais? Tu as une tête de cochon et moi je préfère les pieds de porc à la tête fromagée. Je me rase aussi le crâne parce que j'aime être nu-tête."

Quel entêté! Les deux mains sur le front, il répétait: "Mais là, je ne trouve pas mon idée. J'ai beau me creuser la tête".

Ce n'était pas beau à voir. A force de creuser, il n'eut bientôt plus toute sa tête. Et ce qui en restait était bien fêlé. "Je me casse la tête...", lança-t-il, en la laissant lourdement tomber sur le comptoir. Heureusement, il l'a dure.

"Je crois bien que le gin te monte à la tête", constatai-je.

Il hoqueta: "Une idée, une bonne idée. Je te jure. Je l'ai perdue".

C'était faux. Il l'avait derrière la tête. Et comme il n'a pas des yeux tout le tour, il ne pouvait pas la voir. Forcément.

Le temps de trouver un miroir pour qu'il se voit de dos dans la glace comme chez le barbier, elle était disparue. "Bof", balbutia-t-il, une de perdue, dix de retrouvées".

Je partis précipitamment avant qu'il ne les retrouve. Une idée passe encore, mais dix.

le père Fleux

Le pain...

(Suite de la première page)

qui doivent s'approvisionner les boulangeries de la région, sont en grève depuis le 3 février.

Ces meuneries sont Maple Leaf, Ogilvie, Phoenix et Robin Hood.

Les employés syndiqués de ces meuneries ont négocié, sans conflit, des augmentations salariales de 11 pour 100 pour la première année d'un contrat de travail collectif et de 10 pour 100 pour la seconde.

La Commission Pénin a frappé, coupant les salaires obtenus de \$0.40 sur deux ans.

Les employés syndiqués des boulangeries Vaillancourt et Samson ont aussi annoncé qu'ils appuyaient les travailleurs des meuneries dans leurs demandes d'intervention du ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, auprès du gouvernement fédéral, afin de faire respecter les

conventions collectives négociées par des travailleurs québécois du secteur privé.

Les travailleurs de la boulangerie Samson, de Lauzon, dont le contrat de travail est signé depuis le 6 décembre 1976, attendent toujours d'ailleurs que la commission anti-inflation accepte les augmentations de l'ordre de 26 pour 100 qu'ils ont obtenues dans une convention collective de 22 mois.

Ils laissent à leur tour planer des menaces de grève, si leurs augmentations étaient coupées par la commission anti-inflation.

Il n'est d'ailleurs plus très sûr que ces syndiqués acceptent à l'avenir de fabriquer du pain avec de la farine achetée par les boulangeries dans d'autres provinces, alors que leurs confrères de Montréal poursuivent une grève.

"Ce sera aux assemblées générales de décider", a laissé sous-entendre, hier, le président de la Fédération des employés du com-

merce (CSN), M. Robert Tremblay, à laquelle sont affiliés les travailleurs des meuneries de la région de Montréal et des boulangeries de la région de Québec.

La paralysie des meuneries pourrait entraîner, si la situation continue de se détériorer, environ 8,000 mises à pied dans les prochaines semaines à Québec, chez les boulangers et travailleurs de ce secteur.

Les boulangeries de la région s'approvisionnent en farine en Ontario depuis le début de la grève des minotiers de Montréal, mais cela ne leur serait plus possible, ont affirmé, hier, des sources syndicales.

Chez Vaillancourt, le dernier chargement de farine est parvenu mercredi.

A Montréal, des équipes de "bras" sont intervenues pour perturber les livraisons de farine en provenance de l'Ontario. Des camions ont rencontré quelques pépins, un camionneur a été intimidé par huit hommes et un camion a été endommagé.

Le ministère de l'Expansion économique régionale en voie d'assouplir ses normes d'aide

THETFORD MINES — Le ministère canadien de l'Expansion économique régionale (MEER) se préparerait à assouplir ses normes d'aide à l'industrie dans les régions éloignées des grands centres urbains.

C'est ce que le titulaire de ce portefeuille M. Marcel Lessard a laissé entendre hier midi, à Thetford Mines, devant les convives de la Caisse d'entraide économique de la région de l'Amiante.

En réponse à une question, le

ministre a révélé que les fonctionnaires préparaient depuis six mois une révision complète des différents programmes d'aide au développement industriel. Il est à prévoir que des amendements seront apportés à la législation pour aider davantage les régions défavorisées à se prévaloir de l'aide fédérale. Un assouplissement des normes de qualification des garanties de prêts plus élevées et des subventions accrues figureraient parmi les mesures envisagées pour accélérer le développement industriel

dans les régions éloignées des pôles d'attraction.

Actuellement, selon les normes du ministère, pour être admissible à des subventions, un projet doit nécessiter une immobilisation minimum de \$25,000. Dans le cas d'un agrandissement ou de l'implantation d'une industrie qui créerait au moins cinq emplois dans la fabrication d'un nouveau produit, l'investissement exigé est d'au moins de \$5,000. Pour l'obtention d'une garantie de prêt, le coût d'immobilisation est de \$100,000 et plus.

Québec rachète...

(Suite de la première page)

déclaré dernièrement: "Si le gouvernement devient actionnaire de Bellevue, je recommande à mon conseil d'administration de fermer immédiatement notre usine de Granby." Treco a employé jusqu'à 160 ouvriers et a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de \$5 millions, l'an dernier.

Les Produits Bellevue auraient besoin d'un chiffre d'affaires de l'ordre de \$30 millions pour devenir viable. Ils n'ont jamais dépassé \$13 millions.

M. Tremblay n'a pas précisé, hier, de quelle façon ces \$5.2 millions seraient investis dans Bellevue, mais il semble bien que l'intervention du gouvernement pourrait prendre la forme d'un prêt et, peut-être, d'une participation au capital-actions.

Quant à la diversification dont il a été question, on penserait inciter l'entreprise à "relouer le marché des containers par exemple, qui se développe de façon fulgurante à travers le monde."

Le ministre n'a précisé aucune date quant à la réouverture des Produits Bellevue. "Il reste à négocier des détails dans un protocole d'entente qui lie tant le gouvernement et les Produits Bellevue que la Banque fédérale de développement et d'autres intérêts."

Lévesque opte... (Suite de la première page)

aux journalistes qui l'attendaient qu'il n'avait pas du tout l'intention de faire quelque intervention que ce soit au niveau de l'enquête du coroner et qu'il se devait "de respecter le processus d'enquête comme ce serait le cas dans n'importe quel autre accident de la route".

Il ne semble donc pas que le gouvernement fasse autre chose, dans le cas de M. Lévesque, que dans tout autre cas ce qui tend à penser que "l'enquête publique" demandée par certains pourrait être reléguée aux oubliettes.

A ce sujet, M. Bédard n'a pas été très loquace préférant répéter qu'il n'entendait pas intervenir et qu'il faisait confiance à l'esprit professionnel des auxiliaires de la justice qui enquêtent déjà sur ce cas.

Quant à savoir si oui ou non une enquête publique serait décrétée et quand est-ce qu'elle le serait, le ministre de la Justice n'a pas voulu se prononcer.

M. Bédard a, par ailleurs, affirmé que la directive administrative émise au début de décembre par le premier ministre lui-même et insistant pour que ses collègues du conseil des ministres soient véhiculés dans des limousines officielles n'était pas contraignante et se

voulait plutôt un conseil qu'une directive.

Le ministre n'a pas exclu que le conseil des ministres se repenche sur la question dans un avenir rapproché afin d'éviter que des accidents aussi regrettables se reproduisent.

En fin de semaine dernière, à 4h du matin, dans la nuit de samedi à dimanche, M. Lévesque, revenant d'une soirée chez son ami Yves Michaud, a buté au volant de l'automobile de sa secrétaire sur le corps d'un homme de 62 ans déjà étendu au milieu de la chaussée de la Côte-des-Neiges à Montréal. M. Lévesque, semble-t-il, n'était pas en état d'ébriété et ne roulait pas particulièrement vite.

Cependant, en conduisant la voiture de sa secrétaire, une Capri 1973, M. Lévesque allait à l'encontre de sa propre directive "non contraignante".

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, qui, au début de son mandat aimait bien conduire quand même son automobile personnelle, s'est vu sévèrement réprimandé par les officiers de la Gendarmerie royale qui forment son service de sécurité. M. Trudeau ne se déplace maintenant que dans des voitures officielles.

COURSES
DU CARNAVAL DE QUÉBEC

4x4

COUPE LABATT

50

st-charles
SUR LA RIVIÈRE
SAMEDI 12 FÉVRIER 13H.

UNE PRÉSENTATION DE LA BRASSERIE **Labatt** LIMITÉE

Pollack
Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

GRANDE VENTE DE CHEMISES

CHEMISES SPORT à manches longues, 100% polyester laver-porter. Choix de tissus unis ou imprimés, aux couleurs variées. Tailles P-M-G-T-G.

CHEMISES DE TOILETTE à manches longues, de coupe semi-ajustée ou ordinaire. Confection polyester et / coton, sans repassage. Tailles 14 à 17½. Choix de beige, bleu, rouille ou imprimé.

Rég. 14 à 18.00 **SPECIAL 5⁹⁹**

Rég. 12 à 14.00 **SPECIAL 5⁹⁹**

MERCERIE POUR HOMMES (Rayon 620)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur

Un millier de gens disent: "Jato, épargne nos enfants"

par Monique PAYEUR

Munies d'une pétition de 1,011 noms, des consommatrices de Cap-Rouge qui veulent voir modifier la philosophie d'étalage de bonbons et jouets du magasin d'alimentation Jato de l'endroit, ne sont pas encore au bout de leurs peines.

Déterminées à "aller jusqu'au bout" dans leurs revendications, les instigatrices du mouvement de protestation mis sur pied en décembre dernier, Lucie Lavoie et Louise Beaudoin, sont reparties hier une troisième fois du Jato de Cap-Rouge sans avoir obtenu gain de cause.

Rencontrées à Cap-Rouge à l'issue de cette dernière rencontre avec le porte-parole de Jato, propriétaire de Provigo, les deux femmes, respectivement mères de trois et de deux jeunes enfants, ne savent toujours pas si Jato accèdera à leur demande.

"Les deux représentants de Ja-

to, MM. Larry Sheppard et Gaston Paradis, nous ont dit que la demande des 1,011 consommateurs serait soumise lundi à l'assemblée des cadres de la compagnie", a expliqué au SOLEIL Lucie Lavoie.

Pour sa part, le porte-parole de Jato a été fort évasif sur les résultats de la consultation au sein de la compagnie.

"Nous ne sommes pas rébarbatifs à l'idée mais il faut étudier les implications d'un changement au niveau des opérations. On donnera une réponse probablement mardi".

La pétition

En décembre dernier, LE SOLEIL avait déjà fait état des revendications des consommatrices de Cap-Rouge qui s'approvisionnent au supermarché Jato, le seul supermarché de cette ville de 7,000 âmes.

La municipalité de Cap-Rouge est constituée en majorité de famil-

les ayant de jeunes enfants, d'âge préscolaire, qui accompagnent leur mère au marché.

Au Jato de Cap-Rouge, comme c'est le cas pour plusieurs magasins d'alimentation, les bonbons et jouets sont placés aux points d'attente, par exemple la boucherie et les caisses, de sorte que les enfants sont constamment sollicités par les étalages alléchants. La bataille des "non" ou "une autre fois" entre parents et enfants s'installe presque en permanence durant toute la durée du marché, met les nerfs des parents en boule et fait pleurer les enfants.

"Ce que nous voulons est simple", disent les porte-parole du groupe de 20 personnes qui ont fait du porte à porte pour recueillir les mille signatures d'appui.

"Il faudrait que Jato batte la marche et modifie sa technique de mise en marché en dirigeant sa

solicitation vers l'adulte et non vers l'enfant qui n'a pas la maturité pour distinguer ses besoins réels de ses envies".

La mise en marché de Jato, orientée vers l'enfant, comme c'est le cas ailleurs, crée une fausse relation entre l'enfant et le monde de la consommation. Le groupe de Cap-Rouge souhaiterait à cet effet voir Jato effectuer, en quelque sorte, une petite révolution dans ce domaine.

"Pourquoi Jato ne se servirait-il pas de ce changement pour rehausser son prestige auprès des consommateurs", s'interroge Louise Beaudoin.

Au cours de la rencontre d'hier, ces arguments ont été répétés aux représentants de Jato mais ceux-ci se sont repliés prudemment sur la défensive, en disant qu'ils effectuaient une étude de marché sur d'éventuels changements dans le sens souhaité par les mères de famille.

Sur la défensive

Depuis décembre, Jato s'est maintenu sur la défensive et a toujours refusé de rendre publiques ses tractations avec le groupe sur cette question.

Ils ont même insisté pour que la presse soit tenue à l'écart de cette affaire. Informé par hasard hier de la remise de la pétition des citoyens de Cap-Rouge aux représentants de la compagnie, LE SOLEIL s'est rendu au magasin Jato. La journaliste n'a pas été autorisée à assister à la rencontre.

La chaîne Provigo a d'ailleurs déjà manifesté de fortes réticences dans ses relations avec la presse, contrairement à ses plus importants concurrents Steinberg et Dominion.

Quant aux consommatrices de Cap-Rouge, elles souhaitent obtenir

l'appui du public dans leurs revendications et, via les media, sensibiliser réellement la population à ce problème.

Les deux porte-parole du groupe ont souligné hier que la réticence de Jato à répondre à leur demande réside peut-être dans le fait que le magasin réalise 17 pour

cent de profit sur la vente des bonbons alors que ce pourcentage n'est que de 1, 2 ou 3 pour cent sur les conserves.

En attendant de recevoir une réponse, le groupe pense à d'autres moyens de pression advenant un refus et se demande s'il devra envisager "un boycottage de Jato".



Le Soleil, Jean Vallières

Lucie Lavoie et Louise Beaudoin, les instigatrices du mouvement engagé à Cap-Rouge, en vue de faire modifier les étalages de friandises du supermarché Jato de l'endroit.

Pétition de 1,011 noms

Voici le texte de la pétition qui a permis d'obtenir l'appui de 1,011 parents-consommateurs dans la petite municipalité de Cap-Rouge qui ne compte que 7,000 âmes. Des citoyens de tous âges appuient les revendications d'un petit groupe de mères de famille déterminées.

"Cette pétition présentée par un groupe de parents-clients du Jato du Mail Cap-Rouge s'adresse à la direction de cet établissement.

Elle a pour but de faire pression sur cette dernière afin de changer l'étalage de la marchandise. Nous demandons que le dit étalage ne soit plus fait en fonction

de l'enfant consommateur mais plutôt en fonction du parent à qui incombe de choisir pour leurs enfants les biens à consommer par ces derniers. Nous croyons que l'étalage actuel constitue une publicité s'adressant à l'enfant, voire une provocation pour ce dernier.

Nous pensons plus particulièrement, à ce moment au kiosque rempli de friandises, gomme, etc... situé à chaque caisse, nous pensons également au kiosque de jouets de pacotille situé à la fin de la tournée normale du magasin et qui se présente alors à l'enfant non seulement à sa hauteur mais également au moment où celui-ci commence à

être fatigué donc plus vulnérable (le parent aussi). Nous pensons aussi à tout l'étalage de friandises dont la hauteur, pour ne pas dire la bassesse, est significative...

Ce ne sont que des exemples...

Bientôt, une loi sera adoptée, nous l'espérons, afin d'abolir la publicité destinée aux enfants de 13 ans et moins.

Nous demandons à Jato de battre la marche et de changer l'esprit et l'orientation de son étalage afin que celui-ci s'adresse à son véritable client: l'adulte".

Suivent les 1,011 signatures.

La maison Gomin, prison à l'atmosphère sereine

par Marcel COLLARD

De l'extérieur, cette allure de château fait rêver; à l'intérieur, des femmes vivent du rêve de retrouver leur liberté.

La maison Gomin, boulevard Saint-Cyrille, à Québec, dirigée par soeur Pauline Maheux, fut construite en 1931, à la requête du solliciteur gé-

néral du temps, M. Alexandre Tascheau. La prison des femmes fut longtemps appelée le refuge Notre-Dame-de-la-Merci.

Les chroniqueurs judiciaires en poste au palais de justice de Québec ont été invités à faire le tour du propriétaire, hier après-midi, pour constater que malgré tout, malgré les lourdes portes, les verrous, les bar-

reaux, les cellules et même les "trous", on pourrait oublier que la maison est une prison.

Disposant de 27 chambres, dont quelques-unes ressemblent à des "flat" mais en beaucoup plus petit, la prison a déjà accueilli plus de 60 pensionnaires au temps où on y amenait les prostituées et les alcooliques. Aujourd'hui, la maison reçoit les prévenues en attente d'une sentence et

les détenues provenant de l'Est du Québec.

On pourrait croire qu'avec 32 personnes inscrites sur la liste des employés, la maison fait de gros frais pour les neuf ou 10 femmes qui sont là en moyenne, chaque jour. La directrice explique que le personnel formé de 16 agents (des femmes) de la paix, neuf hommes, trois cuisinières, une infirmière, une travailleuse sociale et du personnel clercal, favorise un milieu carcéral plus humain.

La discipline, quoique non exempte de petits incidents, est assurée en bonne partie par les pensionnaires. Ces dernières vaquent elles-mêmes aux travaux d'entretien et il faut reconnaître que la place est propre.

De 8h30 à 22h30, les pensionnaires peuvent circuler allégrement. Seules les heures des repas et du coucher sont strictes... mais soeur Maheux avoue que parfois l'heure du coucher peut être retardée si le film de fin de soirée, à la télévision, sort un peu de l'ordinaire.

Quelques détenues occupent un emploi régulier à l'extérieur des murs et cela ne cause aucun problème majeur, d'ajouter soeur Maheux, qui considère cela comme une étape vers la réinsertion sociale.

Les autres ont le loisir d'apprécier la céramique et les résultats étonnants.

La clientèle de la maison se recrute surtout dans les catégories

d'âge de 18 à 25 ans. On y retrouve des sentences de quelques jours jusqu'à 36 ou 40 mois. Les sentences les plus sévères purgées actuellement ont été prononcées à la suite de fraudes, de vols à main armée et de trafic de drogues.

Quand une pensionnaire est trop agitée, la surveillante doit l'isoler dans une cellule spécialement aménagée à l'étage supérieur ou dans l'une ou l'autre des deux cellules, au sous-sol de l'établissement, où toutes les mesures de sécurité sont prises.

L'atmosphère générale semble sereine, en dépit du rôle austère joué par la maison. Il faut dire que le personnel s'intègre bien et que la surveillante diffère énormément de l'idée qu'on se faisait de la matrone traditionnelle.



Vue de l'extérieur, la maison Gomin n'a rien d'une prison.

Le Soleil, Jacques Deschênes



Le Soleil, Jacques Deschênes

Certaines cellules sont habituellement désignées sous le nom de "flat". On a même déjà parlé de "suites royales".

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

A NOS MEMBRES ET FUTURS MEMBRES

DÉPÔT GARANTI

minimum \$5,000

9 1/4 %
2 ANS

intérêts semi-annuels

L'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE CHAUVÉAU



7685, 1re AV., CHARLESBOURG, 626-8546

INSTITUTION INSCRITE À LA
RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

NETTOYAGE DE TAPIS ET FOUTEUILS À LA VAPEUR
60-MET
Québec: 872-1761
Thérèse: 338-2378

SAVIES-VOUS QUE...

Le Docteur Baignoire peut refaire l'émail de votre baignoire à domicile, sans le retirer de son emplacement. Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823

A LOUER OU A VENDRE

— Dans Centre Industriel Lauzon;
— batrie 12,500 p.c.;
— construction récente;
— électricité 400 amp.;
— bureau 1700 p.c.;
— système intercom;
— terrain 30,000 p.c.
Tél.: 631-2307

A LOUER ENTREPÔTS - BUREAUX

Locaux industriels et commerciaux
ROUSSIN & FRERES INC.
Informations: 651-9443

le spécial de la semaine

CINE-CAMERA ELMO 306

Rapproche 6 fois. 2 vitesses, 9 et 18 images par seconde. Complet, avec étui.

\$199⁹⁵

au royaume de la
Caméra

359 est, boul. Charest
Québec
529-2567

3207, chemin Ste-Foy
(Centre d'achats de la Colline) Ste-Foy

CARTES CHARGE OU MASTER CHARGE ACCEPTÉES

Si les parties s'entendent...

Le ministre Donald Macdonald a admis à nouveau, en fin de semaine, que les mesures anti-inflationnistes pourraient être abolies si les provinces, le patronat et les syndicats s'entendaient au sujet des restrictions post-contrôle.

Il ne faut pas s'attendre toutefois à ce que cela soit tellement facile. Tant de motifs et d'intérêts divergents entrent en ligne de compte, dans l'élaboration de solutions qui puissent à la fois contenter tout le monde et protéger l'état de la situation économique, qu'il faudra faire en sorte que la coopération souhaitée entre les parties pour y arriver ne risque pas de dégénérer dans une impasse qui forcerait à une décision unilatérale de la part du fédéral.

Dans ce cas, selon le ministre, il faudra procéder alors à une diminution progressive des contrôles qui pourrait durer jusqu'en 1978, ce qui serait loin de faire l'affaire de tout le monde. Ce procédé serait-il alors amorcé selon la dimension des entreprises, selon les intérêts de celles-ci, selon les échéances des conventions collectives ou, encore, selon, celles des années fiscales?

Comme le Québec a déjà pris les devants, dans ce domaine, en abolissant les pouvoirs coercitifs de sa régie des mesures anti-inflationnistes pour la réduire à un organisme

consultatif sur les prix et salaires, quels pourraient être les critères d'une telle forme d'organisme à un niveau fédéral et quel impact pourraient avoir ses avis, ses critiques et ses dénonciations en tant que mesures post-contrôle efficaces. Comment en arriver alors à ce qu'une telle solution ne provoque pas un ressac désastreux pour les prix et les salaires?

Sur ce point, M. Macdonald espère d'abord qu'en suivant le conseil de M. Joe Morris, président du CTC, et en procédant par réunion générale plutôt qu'en consultant chaque groupe individuellement, on aboutira à un résultat. Deux autres facteurs le rendent optimiste. D'abord le fait que les Canadiens ont maintenant l'expérience des mesures anti-inflationnistes et, ensuite, l'attitude des syndicats qui veulent participer aux décisions économiques. C'est là un élément fort important, si l'on considère que le monde syndical a été le premier à tirer à boulets rouges sur les mesures instaurées en 1975.

Il existe, d'autre part, de fortes possibilités que les choses aillent plus vite que prévues et cela pour de multiples raisons. Les provinces, on l'a vu à la dernière conférence des ministres des Finances, sont fort convaincues, quoi que pour des motifs différents et avec des hésitations différentes, que le programme anti-inflation a travaillé dans le sens de leurs

propres intérêts tout comme dans celui des intérêts de tout le pays. Mais, maintenant que le Québec a, à toutes fins utiles, fait sauter sa régie en matière de secteur public, il va devenir inévitable que le secteur privé réclame la pareille. Et cette situation peut facilement s'étendre à d'autres provinces si, surtout, le CTC emploie ces arguments pour accentuer ses pressions.

Le chômage augmente et, quoi que soutienne le ministre des Finances sur la nécessité de garder un équilibre entre les risques de l'inflation et les risques du chômage, il est inévitable que les pressions au sujet de ce dernier ne feroient qu'augmenter, si son accélération se poursuivait telle que prévue.

Vient ensuite le fait que les besoins d'investissements nécessaires à la création d'emplois et au maintien de notre concurrence sur le plan international sont devenus très aigus. Le Trésorier ontarien, Darcy McKeough a, pour sa part, soutenu avec une ferme conviction, lors de la réunion des ministres des Finances, que ces investissements étaient de près de deux milliards de dollars en dessous des normes que permettent les mesures anti-inflationnistes. Et c'est d'ailleurs sur ces besoins accrus d'investissements que le ministre Macdonald a insisté en priorité auprès de ses collègues provinciaux. Enfin, il est certain que 1978 sera l'année des

élections. Et la dernière chose que les libéraux fédéraux ne désireraient pas serait de présenter à l'opinion publique un programme contenant un tel problème irrésolu.

On voit donc l'ampleur du problème à résoudre. D'une part, abolir les mesures actuelles de contrôle sur les prix et les salaires mais d'une façon graduelle telle que l'inflation n'y trouve pas un nouveau champ de culture, que les demandes de salaires ne se remettent pas à grimper de façon excessive tout comme les prix.

Il est évident qu'il faut s'attacher dès maintenant à prévoir, déterminer et établir des mesures de restrictions après-contrôle dans une commune approche de tous les paliers de gouvernements et d'agents économiques du pays. On aurait souhaité que la conférence des ministres des Finances projette une image plus claire à ce sujet. Il faudra pourtant qu'avant de se résoudre à supprimer le programme actuel on sache au moins où il s'en va et où il devrait s'orienter. Car il ne faut jamais, malgré tout, perdre de vue que gouverner c'est prévoir. Et même si, dans la conjoncture actuelle, tout ne peut apparaître noir sur blanc, il faut tout au moins se mettre d'accord sur l'édification d'un quelconque organisme qui s'emploierait à rechercher le mieux possible les causes et les effets.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Les programmes de conditionnement physique

M. le rédacteur en chef,

Dans la section Loisirs de l'édition du SOLEIL du 28 janvier, M. Drapeau traitait d'un sujet très pertinent en cette période post-olympique. Il est vrai que de plus en plus de gens, de tout âge, s'adonnent à la pratique des activités sportives afin de se sentir mieux dans leur peau. Or, il faut que les différents niveaux de gouvernements, responsables du bien-être de la population, puissent dispenser l'encadrement nécessaire pour une meilleure pratique de l'activité physique et sportive.

En tant que "jogger" matinal ou nocturne, selon ma disponibilité, je suis d'avis que le gouvernement de M. Lévesque se doit d'agir et de prendre ses responsabilités dans le secteur du conditionnement physique. Il doit mettre de l'avant des programmes incitatifs qui amèneront la population du Québec à se prendre en main. Il doit développer des programmes qui viseront la spécialisation du personnel et qui amèneront les organismes publics (scolaires et municipaux) à mettre en tout temps à la disposition de la communauté régionale, toutes leurs

installations sportives. Au moment même où paraissait cet intéressant reportage, le ministre délégué au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, M. Claude Charron faisait connaître les priorités de son gouvernement dans le domaine du loisir. C'est avec plaisir et optimisme que j'apprenais que celui-ci redonnait à la pratique récréative et tout à fait dilettante de l'activité physique et sportive toute la place qui lui est due.

M. Drapeau mentionnait également dans son reportage que le gouvernement québécois s'appretait à soutenir financièrement les centres de conditionnement physique; ce serait là une heureuse initiative, à mon avis. Ce programme répondrait adéquatement aux priorités que M. Charron a déterminées. De plus, M. Drapeau donnait en exemple et en modèle à imiter le centre de conditionnement physique du Samuel Holland. D'après moi, ce n'est pas là un modèle à suivre, il s'agit d'un organisme privé où les coûts d'inscription sont tels que les services de ce centre sont inaccessibles pour 90 pour cent de la population. Saviez-vous qu'ils représentent

l'allocation que reçoivent les retraités pour une période de deux mois. Allons donc! Il n'y a pas 5% des personnes âgées qui peuvent s'offrir ce luxe. Bravo pour M. et Mme Roberge qui peuvent se payer ces services et qui s'adonnent à l'activité physique, mais qu'est-ce qui se passe avec les autres? Il ne faut donc pas faire de ce centre un modèle à imiter et il ne faut pas faire croire à vos lecteurs que s'ils ne sont pas membres d'un tel centre, qu'ils ne peuvent pas s'adonner à la pratique d'activités de conditionnement physique. Il y a là, dans ce centre, une foule de services "gadgets" qui attirent le consommateur non averti. En effet, les bains tourbillons, les chambres solaires, les massothérapeutes, les saunas, les pro-shops et restaurants, ne sont pas là des moyens qui affecteront les facteurs déterminants d'une bonne condition physique. Avant d'investir \$400,000 comme le Samuel Holland a fait et d'essayer de rentabiliser un tel élément blanc, regardons d'abord les installations sportives des organismes scolaires et municipaux. Examinons convenablement les programmes de conditionnement physique qui y sont offerts et nous nous apercevrons qu'il y a là tout ce qu'il faut pour améliorer le niveau de condition physique de tout individu et à des coûts de beaucoup inférieurs, donc accessibles à tous.

Que ceux qui peuvent se payer des bains tourbillons et des chambres solaires se les paient, mais de grâce ne dites pas que le Samuel Holland est à imiter et que c'est là la solution. Il ne faut pas dire à la population plus ou moins avertie de ces choses, qu'elle doit être encadrée de cette façon et qu'il n'y a pas d'autres façons d'améliorer sa condition physique. J'aimerais d'ailleurs compléter le reportage de M. Drapeau en proposant des moyens beaucoup plus faciles et moins dispendieux. Il faut dire à la population que le ski de fond, le cyclisme, le jogging, la natation, la raquette sont des activités très peu coûteuses qui favorisent une bonne condition physique. Il faut également dire aux gens qu'ils peuvent être encadrés de façon professionnelle, avec tous les services d'appoint nécessaires, dans les programmes de conditionnement physique dispensés dans les organismes scolaires et municipaux. Il faut dire aux gens que le "chrome" n'est pas une condition sine qua non à l'amélioration de la condition physique.

Monsieur le rédacteur en chef, je vous remercie de l'attention que vous apporterez à mes propos.

Danielle Girard
Giffard.

Mademoiselle,

Ce reportage se voulait une suggestion aux concepteurs de futurs complexes domiciliaires d'inclure un centre de conditionnement physique dans leurs plans. Bravo pour votre intérêt pour l'activité physique.

Jacques Drapeau



Le nom du boulevard de la Capitale n'apparaît pas

Ministère des Transports,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Au moment de son inauguration, le boulevard de la Capitale, cette partie de l'autoroute 40 qui va du boulevard Henri IV au pont de l'Île, avait été désigné de ce joli nom par les autorités gouvernementales. Depuis donc des années, les médias d'information et la population en général utilisent cette appellation.

D'autres autoroutes de la région de Québec, telles le boulevard Laurentien, le boulevard Henri IV, la route du Vallon, le boulevard Duplessis, le boulevard Charest Ouest ont également reçu des noms de la part du gouvernement provincial en plus de porter des numéros de route. Aux différents points d'accès sur les autres routes, les indications apparaissent avec les noms et les numéros de route, même tout dernièrement au prolongement du boulevard Henri IV à l'échangeur du boulevard de la Capitale.

Je me demande toujours pourquoi le ministère des Transports persiste à faire des exceptions et à ne pas identifier comme tel le boulevard de la Capitale à ses différents points d'accès, alors que ce nom est utilisé par tous et sert comme tel par l'habitude lorsque des renseignements sont donnés aux étrangers qui nous visitent: malheureusement ceux-ci ne s'y retrouvent pas parce que ce nom n'apparaît à nulle part aux indications

d'accès contrairement à celles des autres autoroutes de la région, sauf pour le boulevard Laurentien dont l'accès comme tel n'est pas tellement généralisé.

L'informatique a des raisons que le peuple ne peut pas toujours comprendre; notre ère de numéros nous "déroute" parfois. Pourquoi ne pas respecter les habitudes qu'on a don-

nées à la population sur ces lieux géographiques? L'abus de l'usage exclusif des numéros dévie de l'objectif recherché et ne peut qu'engendrer la confusion.

Espérant donc qu'un jour cette situation sera corrigée, je demeure, sincèrement vôtre,

G. Côté
Neufchâtel.

Un coup de maître

M. le rédacteur en chef,

Je viens à peine de lire et relire dans votre édition du 5 février les billets de Gilles Lesage et Jean-Marc Poliquin.

J'éprouve le besoin de vous faire savoir à quel point l'acquisition de ces deux journalistes (le terme est-il juste?) rehausse la qualité et la profondeur de votre journal. Ce fut, de la part des responsables de leur collaboration, un coup de maître!

M. Poliquin que la télévision nous avait toujours présenté avec un style un peu trop conservateur (guindé, peut-être) se révèle plus qu'excellent avec sa plume et la teneur de ses textes. C'est une révélation et je dois avouer que j'éprouve autant de satisfaction à le lire lorsque je ne partage pas tout à fait l'approche de son sujet.

Quant à M. Lesage, tout le monde avait appris à le respecter dans un domaine où il excellait sans déranger l'ordre des choses. Cette fois, comme analyste à l'affût de facettes nouvelles, il projette, à mon avis, une dimension extraordinairement intéressante et variée. BRAVO!

Je vous prie d'interpréter ces brefs commentaires d'une façon objective. Il n'y a pas une once de flatterie. J'estime que ces choses doivent être dites, ne serait-ce que pour encourager ces deux excellents journalistes à continuer. Ils ont déjà atteint une qualité comparable à celle du W. Post ou du N.Y. Times.

Je vous prie d'accepter mes salutations et les remerciements d'un lecteur satisfait.

Guy Thivierge
Cap-Rouge.



LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur: Jacques-O. Francoeur
Président et directeur général: Paul-A. Audet
Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint: Claude Beauchamp
Vice-président du conseil: Jean-Guy Faucher
Directeur de l'information: Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233

REDACTION
647-3394

la page cinq

Jean-Paul L'Allier hésite: libéral ou néo-démocrate...

Jean-Paul L'Allier hésite entre un Parti libéral qui accepterait de se réformer en profondeur et un Nouveau parti démocratique débarrassé de son esprit centralisateur.

Ayant mûrement réfléchi depuis sa défaite du 15 novembre, l'ex-ministre des Communications et des Affaires culturelles refuse de "se brancher", dans l'état actuel des choses, et il n'est pas d'accord avec la polarisation que MM. Trudeau et Lévesque tentent de créer, chacun de son côté. Mais s'il devait faire un choix dès maintenant, il n'hésiterait pas une seconde: il est Québécois d'abord et avant tout.



gilles lesage

Il se veut réformiste et non opportuniste, il souhaite travailler à la relance du Parti libéral, mais si ses idées ne sont pas bienvenues, il se retirera, sans pour autant se croire obligé de faire la cour au PQ. Il peut y avoir d'autres voies, dont celle du NPD. Ce qu'il veut surtout, c'est contribuer à la meilleure action qui soit du gouvernement et préparer la relève la mieux qualifiée possible.

Avant d'opter, M. L'Allier veut que le Parti libéral se donne les balises suivantes:

- reconnaissance du droit à l'autodétermination du Québec et de la légitimité de son accession à la maturité politique;

- l'attachement du parti provincial par rapport au Parti libéral du Canada;

- l'accent sur le développement économique plutôt que sur la croissance économique maximum;

- la définition d'un nouveau rôle pour les travailleurs autonomes face aux fonctionnaires et aux employés des services publics;

- la mise en oeuvre rapide d'un nouveau mode de financement du parti et de sélection du chef, qui devrait être choisi par l'ensemble des militants, au suffrage universel, plutôt que par un groupe restreint de délégués des comités.

Ce corridor défini, explique M. L'Allier, les personnes et les groupes pourront s'identifier et se lancer à la recherche des orientations et du programme du parti. A son avis, ce premier choix ne devrait pas exiger plus de quelques mois. Quant au choix du nouveau chef, il interviendrait à mi-chemin dans la détermination du programme, de

telle sorte qu'il ne soit pas seulement un "messager" porteur des vœux de ses partisans, mais un architecte responsable, soumis toutefois à certaines contraintes établies au préalable.

Pour M. L'Allier, il ne fait pas de doute que le Canada doit se transformer rapidement, mais il n'est pas d'accord avec le PQ pour briser le bail de locataire du Québec et se construire une nouvelle maison à côté de l'ancienne, quitte à définir avec cette dernière une entente de services. Il suggère une autre voie, celle du condominium, où chaque propriétaire est maître absolu chez lui, tout en partageant plus que des services communs. Cette solution permettrait au Québec et aux autres entités canadiennes de se développer à leur rythme propre. Si le Canada la mettait en oeuvre, il renverrait la balle dans le camp péquiste en lui demandant: Voulez-vous toujours vous bâtir à côté ou êtes-vous disposé à vous associer en co-propriété à ce nouveau pays? Un pays où vos aspirations légitimes seraient viables, et celles des autres partenaires également?

En attendant, M. L'Allier n'est pas prêt à donner carte blanche au PQ. Il veut faire en sorte que la relève au gouvernement en place ne soit pas uniquement ultra-conservatrice. Il craint que ce ne soit la route qu'empruntent le Parti libéral et l'Union nationale, ce qui serait au détriment de l'avancement de la société québécoise.

L'ex-député des Deux-Montagnes estime que l'heure de la polarisation n'est pas venue, car MM. Lévesque et Trudeau ne font

pas l'objet d'un large consensus autour d'eux, au Québec et au Canada.

M. L'Allier est dans un dilemme: il n'est pas prêt à faire un choix, mais il ne voit pas d'alternative, à l'heure actuelle, à "l'opinion séduisante" du PQ, ni du côté de M. Trudeau, peu crédible en dépit de sa récente et apparente ouverture, ni chez M. Clark, ni au sein du Nouveau parti démocratique. Il se sent largement en accord avec le programme social-démocrate du NPD, mais il lui faudrait un autre chef que M. Ed Broadbent et l'abandon de ses visées centralisatrices. Il avoue simplement qu'il lorgnerait de ce côté, si d'autres étaient prêts à embarquer avec lui, des hommes comme le juge Robert Cliche, par exemple, qui fut chef du NPD-Québec de 1964 à 1970.

Il lance des coups de sonde, à gauche et à droite...

L'ex-ministre du Cabinet Bourassa ne court pas, pour l'heure, après une quelconque "chefferie", mais il craint que l'on force les Québécois à se brancher trop vite et que la polarisation ne se fasse avant même qu'il y ait une alternative valable. Il craint que MM. Lévesque et Trudeau, misant sur la faible degré de maturité politique des citoyens, ne leur passent un énorme sapin!

Ce serait malsain et explosif, dit M. L'Allier, qui ne veut pas se rendre complice d'une telle intolérance qui a toutes les allures d'une provocation. En attendant, il continue patiemment de chercher sa voie... fort étroite!



M. Ron Basford

Le "Comité sur l'application des dispositions législatives sur l'avortement" a constaté, en remettant un volumineux rapport de plus de 500 pages, hier, au ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, que la Loi sur l'avortement n'était pas appliquée de la même façon partout au pays. Voici un extrait du sommaire de ce rapport.

document/extraits

Avortement: la loi s'applique inégalement

Aucun consensus sur des modifications importantes à la loi. La plupart des Canadiens n'étaient ni favorables à ce que l'avortement soit retiré du Code criminel, ni en faveur de l'interdiction pure et simple de l'avortement thérapeutique. Ils se plaignaient surtout de la façon dont la loi était appliquée.

La loi n'est pas appliquée équitablement. La procédure prévue dans la Loi sur l'avortement pour l'obtention d'un avortement thérapeutique n'est pas appliquée de manière équitable dans tout le Canada. Il existe des différences marquées dans la répartition et l'accessibilité des services d'avortement thérapeutique et de fortes pressions sont exercées sur certains médecins et hôpitaux. Les victimes de cette situation de fait se retrouvent principalement parmi les femmes qui sont les moins instruites, qui ont les revenus les plus faibles et qui demeurent dans de petites villes ou à la campagne où les services d'avortement ne sont pas directement accessibles.

La Loi sur l'avortement n'est pas inéquitable en soi. Les amendements apportés à la Loi sur l'avortement en 1969 ont eu pour conséquence, une réduction considérable du nombre d'avortements illégaux. On a constaté, de plus, une forte baisse de la mortalité imputable à l'auto-avortement ou autres avortements illégaux. Les injustices constatées dans l'application de la Loi sur l'avortement proviennent davantage des règlements provinciaux et des attitudes des hôpitaux et du corps médical que de la loi elle-même. La Loi est spécifique dans la description de la procédure à suivre pour obtenir un avortement thérapeutique et sa définition des critères d'appréciation est suffisamment large pour recouvrir les diverses circonstances dans lesquelles il pourrait être jugé nécessaire d'interrompre une grossesse.

Les provinces

Exigences additionnelles imposées par les provinces. La Loi sur l'avortement restreint la pratique de l'avortement thérapeutique aux hôpitaux agréés par le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux

ou approuvés par les autorités provinciales responsables de la santé. Bien que, dans certains cas, des hôpitaux de huit lits soient agréés, les exigences provinciales additionnelles concernant le nombre de lits que doivent avoir les hôpitaux pour pouvoir établir un comité de l'avortement thérapeutique, variaient entre un nombre non déterminé et une capacité de 50 et de 100 lits. Il y avait un certain nombre d'autres critères d'admissibilité provinciaux. Ensemble, ces conditions établies par les autorités provinciales responsables de la santé, constituaient un facteur déterminant qui rendait un nombre important d'hôpitaux généraux incapables d'établir un comité de l'avortement thérapeutique. Lorsque ces exigences étaient jointes à la pratique médicale courante qui veut que l'avortement thérapeutique soit habituellement pratiqué par des obstétriciens-gynécologues, le nombre d'hôpitaux admissibles à pratiquer l'avortement se limitait en fait à deux hôpitaux sur cinq, dans tout le pays.

Exigences additionnelles imposées par les hôpitaux. Outre les exigences fixées par les autorités provinciales responsables de la santé, la plupart des hôpitaux où se pratiquaient des avortements, avaient établi leurs propres conditions que les patientes devaient remplir avant que leur demande soit étudiée par le comité de l'avortement thérapeutique. Ces conditions comprennent: des consultations préalables avec un, deux ou trois médecins; une évaluation par le service social; des conditions de résidence; des tests en vue de déceler les malformations congénitales; des consultations en matière de contraception; le consentement du conjoint ou du partenaire; la durée de la grossesse ainsi que l'interview de la patiente par les membres du comité de l'avortement thérapeutique. Ces conditions n'étaient pas appliquées de manière uniforme de sorte que les demandes de certaines femmes désirant un avortement thérapeutique, ont été étudiées rapidement alors que d'autres femmes qui se trouvaient dans des circonstances analogues,

on dû attendre longtemps ou ont essuyé un refus.

Retards dus aux médecins. En moyenne, les femmes ont attendu 2,8 semaines avant de consulter un médecin, à partir du moment où elles ont commencé à se douter qu'elles étaient enceintes. Après cette première consultation un intervalle de 8,0 semaines en moyenne, s'écoulait jusqu'au moment de

risques pour la patiente sont dangereusement accrus.

Les provinces n'ont jamais étudié en détail l'application de la Loi. La Loi sur l'avortement permet aux autorités provinciales responsables de la santé de surveiller l'application des dispositions législatives relatives à l'avortement thérapeutique. Or, les provinces n'ont pas

Le mandat du comité d'étude

Le comité d'étude sur l'avortement avait un mandat bien défini: celui d'étudier les conditions d'application des dispositions législatives votées en 1969 sans poser de jugement de valeur sur les principes en cause.

Formé d'un juriste, Me Denyse Fortin-Caron, d'un médecin, le Dr Marion G. Powell et présidé par le sociologue Robin F. Badgley, le comité a mené une vaste enquête, la plus vaste même, à ses yeux, qui ait jamais été organisée au Canada ou ailleurs dans le monde.

Il a visité 140 hôpitaux de tailles différentes dotés ou non de comité de l'avortement thérapeutique, y rencontrant plus de 1.000 personnes concernées par le sujet.

Le comité a aussi fait parvenir un questionnaire aux 1.196 obstétriciens-gynécologues du Canada, dont 77,1 pour cent ont répondu, de même qu'à 3.839 médecins de famille, qui répondirent à 57,6 pour cent.

Il a de plus fait faire une enquête nationale auprès des femmes qui ont obtenu un avortement entre février et mai 1976, dans 24 hôpitaux de 8 provinces, rejoignant ainsi 4.912 personnes, ce qui représente le tiers des cas d'avortements thérapeutiques.

Les auteurs du rapport ont enfin demandé à l'Institut canadien d'opinion publique, qui effectue les sondages Gallup, d'entreprendre une enquête nationale auprès de la population sur les connaissances et l'expérience des adultes et des adolescents en ce qui concerne l'avortement provoqué. 3.574 personnes ont répondu aux questions, soit 85,3 pour cent de l'échantillon.

effectué d'examen détaillé des règlements provinciaux prévoyant des normes pour l'établissement de comités de l'avortement thérapeutique, des conditions imposées par les hôpitaux aux patientes avant

que leur demande soit étudiée par un comité, ni de la gamme des circonstances susceptibles de constituer un danger pour la santé de la femme. Malgré le système d'assurance-maladie dont bénéficient tous les habitants du pays, certaines femmes n'avaient pas les moyens d'obtenir un avortement thérapeutique. Une femme sur cinq, qui a eu un avortement thérapeutique, a payé des honoraires supplémentaires et, dans certains cas, l'intervention n'était pratiquée que moyennant le paiement des frais supplémentaires. Ces frais n'étaient pas répartis équitablement entre toutes les femmes ayant un avortement, mais touchaient plus lourdement celles qui étaient plus jeunes, moins instruites ou qui venaient d'immigrer au Canada.

Ailleurs

Avortements pratiqués à l'étranger. Sur cinq femmes qui avaient un avortement au Canada, au moins une se rendait à l'étranger à cette fin. Environ 9.600 Canadiennes ont eu un avortement provoqué aux États-Unis en 1975. Relativement peu de Canadiennes sont allées ailleurs à l'étranger pour cette intervention. Parmi un petit groupe de Canadiennes interrogées, qui ont obtenu un avortement aux États-Unis, sept femmes sur huit ont déclaré qu'elles auraient préféré avoir un avortement au Canada si elles avaient su ou si on leur avait dit qu'elles en avaient la possibilité. Plus de la moitié de ces femmes ont déclaré que leur médecin traitant estimait qu'elles avaient très peu de chances d'obtenir un avortement au Canada, qu'il s'agissait moralement à leur venir en aide ou qu'il refusait de les envoyer dans un hôpital canadien où cette intervention était pratiquée.

Centres de traitement spécialisés. Les hôpitaux qui s'étaient spécialisés dans l'avortement thérapeutique, présentaient moins de risques pour les patientes. Lorsque cette situation s'est produite pour le traitement de d'autres maladies au Canada, il est parfois arrivé que des centres de traitement spécialisés

aient été créés. On remarque déjà cette tendance à la spécialisation dans le traitement de l'avortement, bien qu'elle n'ait pas encore été reconnue officiellement par les hôpitaux ou par les autorités provinciales responsables de la santé.

Planification familiale. D'une façon générale, les Canadiens sont mal renseignés en matière de contraception. La planification familiale n'a reçu qu'un appui modeste si l'on en juge par les efforts déployés ou les deniers publics consacrés à cette fin. Des sommes plus importantes sont dépensées pour le traitement et le soin des femmes qui ont un avortement provoqué que pour tenter de trouver des moyens de réduire le nombre d'avortements et pour fournir des programmes plus efficaces en matière de planification familiale et d'éducation sexuelle. Les cours d'éducation sexuelle dispensés actuellement dans les écoles, les résultats des programmes offerts par les dispensaires et les efforts des associations bénévoles, n'ont eu, dans l'ensemble, que peu d'impact sur la population en général.

Collecte des renseignements. Le système de classification relatif à l'avortement doit être totalement réexaminé compte tenu des divers objectifs de la collecte des renseignements. Dans les hôpitaux canadiens, il y avait presque autant d'avortements classés sous d'autres rubriques que sous la rubrique "avortements thérapeutiques" proprement dite. D'ailleurs, le nombre de ces autres avortements variait considérablement selon les régions et les divers types d'hôpitaux. Il existe un besoin réel d'information sur l'utilisation des méthodes contraceptives et sur le nombre des avortements provoqués. Une meilleure utilisation pourrait être faite d'une grande partie des renseignements recueillis qui ne sont pas suffisamment analysés, ni rendus publics. Une analyse plus profonde des sources actuelles permettrait de mieux renseigner le public sur l'application des dispositions législatives sur l'avortement et sur les conséquences de l'avortement sur la santé publique.

le crime organisé

M. Bronfman avait dû emprunter \$1.5 million à Obront

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — En raison du fait qu'il n'avait pu avoir accès à la fortune colossale de la famille Bronfman ou à des emprunts de sources traditionnelles moins coûteuses, l'homme d'affaires Mitchell Bronfman a dû emprunter près de \$1.5 million à des taux usuraires auprès du "grand argentier" de la mafia montréalaise, William Obront, pour mettre sur pied sa compagnie d'aviation Execair.

C'est du moins ce qui ressort des explications fournies hier par l'homme d'affaires montréalais qui comparait pour la deuxième journée devant la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), en rapport avec ses relations avec le financier du monde interlope.

Interrogé par le président de la Commission pendant près de trois heures, Mitchell Bronfman a précisé qu'il n'avait pu utiliser sa part de l'héritage familial, parce que cet argent avait été placé en

fiducie (in trust) et que ses relations avec l'un de ses oncles étaient pour le moins difficiles.

"Cet oncle cherchait à orienter tant ma vie personnelle que la façon de dépenser mon argent", a-t-il indiqué au juge Dionne qui s'inquiétait de savoir pourquoi il n'avait pas fait appel à la famille Bronfman, plutôt que de devoir payer des intérêts de 100 pour 100 à William Obront.

S'il faut en croire le témoignage de M. Bronfman, sa

part d'héritage avait été déposée en fiducie et il n'en retirait qu'un revenu annuel de l'ordre de \$40,000 à \$50,000 par année. Il ne pouvait donc disposer du capital en question pour investir dans sa compagnie d'aviation "Execair" ou déposer en collatéral sur un emprunt à la banque. Il a donc fait appel aux bons offices de W. Obront.

Ce n'est qu'en 1968 qu'il put avoir accès légalement aux actions qu'il détenait par héritage dans les Distilleries Seagrams. A cette époque, il

vendit une bonne partie de ses actions de Seagrams, propriété de la famille Bronfman pour une valeur de \$2,253,000. "Pourquoi alors ne pas avoir remboursé Obront et investi votre propre argent?", s'inquiète le juge Dionne. "Je l'ai fait", répond le témoin.

Pourtant les chiffres déposés devant la CECO démontrent que vous avez continué de verser de l'argent à Obront même après 1968, et ce même jusqu'à concurrence de \$2.4 millions en capital et intérêts, reprend le juge Dionne.

Mitchell Bronfman répond alors qu'il a dû réaménager les bureaux et locaux de sa compagnie et que ces modifications ont entraîné des déboursés de plus de \$2 millions.

Il semble donc que sa compagnie n'avait pas encore atteint un seuil de rentabilité suffisant pour s'autosuffire ou à tout le moins apparaître suffisamment solvable pour obtenir les sommes nécessai-

res auprès d'institutions prêteuses aux taux d'intérêts moins élevés.

De fait, en décembre 1974, M. Bronfman devait encore environ \$200,000 à W. Obront lorsque ce dernier a quitté Montréal pour s'établir à Miami. C'est d'ailleurs de là qu'il devait demander à un autre "homme d'affaires" montréalais, Harry Workman, de prier Bronfman de lui expédier un peu d'argent pour "subsister" dans sa retraite en Floride.

Mitchell Bronfman a précisé qu'il avait refusé de se rendre à cette demande parce qu'une saisie avait été levée par le fisc québécois sur cette créance à W. Obront. Le ministère du Revenu du Québec prétend en effet que W. Obront doit quelque \$1,058,000 au Trésor provincial et a donc fait lever une saisie, en avril 1975, sur toute somme d'argent due à W. Obront.

Harry Workman devait témoigner par la suite pour corroborer les allégations de Mitchell Bronfman à l'égard de cette mission dont l'avait chargé W. Obront.



Mitchell Bronfman

Obie possédait aussi des intérêts aux Etats-Unis

MONTREAL — William Obront n'avait pas que des intérêts à Montréal. La Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) s'est efforcée de démontrer hier qu'il avait également des liens avec des dirigeants du crime organisé aux Etats-Unis, particulièrement en Floride où il détenait des actions dans un restaurant qui servait de base d'opération à un vaste réseau de paris illégaux et de distribution de narcotiques.

A partir du témoignage d'un sergent de la GRC, d'un policier de l'Etat de Floride, d'un agent du FBI et d'un

procureur du ministère de la Justice américain, la CECO a en effet mis en preuve qu'Obie détenait, au nom de son fils Howard, 5 pour cent des actions de cet établissement de Miami, le "Pagoda Restaurant", propriété d'un autre Canadien, Douglas Stevens.

Suite aux enquêtes menées par le FBI et par les enquêteurs de l'Etat de Floride, il appert que cet établissement servait de point de chute à un certain Martin Sklaroff, maître-d'oeuvre d'un imposant réseau de paris illégaux, dont le chiffre d'affaires pouvait atteindre plus de \$30 millions par année et dont les activités couvraient plusieurs Etats américains et atteignaient même Montréal.

Le preneur aux livres (book maker) Martin Sklaroff, avait obtenu du monde interlope américain (particulièrement la famille dirigée par le "parrain" Vito Genovese) qu'il finance ses opérations moyennant un partage des profits. Le réseau enregistrait, à partir d'un système utilisant les boîtes téléphoniques publiques et les appareils téléphoniques du Pagoda Restaurant ou de ses employés, les paris sur les parties de baseball.

William Obront comptait parmi les bons clients de ce réseau et son numéro de téléphone, tant à Montréal qu'à son appartement de Miami, apparaissait sur les livres du "bookie" Sklaroff.

Quant au restaurant Pagoda, il y détenait des actions avec son "ami" Douglas Stevens depuis le début des années 1970 et il semble en avoir retiré des bénéfices certains puisqu'il a touché quelque \$81,000 de 1968 à 1975.

Un incendie d'origine criminelle devait mettre un terme aux activités du Pagoda, après que le FBI et les policiers de la Régie des alcools de la Floride aient découvert le pot aux roses et fait arrêter la plupart des dirigeants du réseau de paris illégaux.

Encore Mitchell Bronfman

Par ailleurs, le nom de l'homme d'affaires Mitchell Bronfman a également été mêlé à cette affaire du Pagoda Restaurant lorsque les policiers découvrirent que son nom apparaissait dans la liste des actionnaires de la Cie Fat Choy Inc., propriétaire de deux restaurants du même nom à Miami.

Selon les livres de la cie, Bronfman y aurait détenu, comme W. Obront, 5 pour cent des actions de la cie, lesquelles actions auraient été acquises au coût approximatif de \$15,000.

Appelé à expliquer cette situation pour le moins nébuleuse, Bronfman a révélé qu'Obront l'avait invité à plusieurs reprises à se porter acquéreur de telles actions dans ce restaurant. Bronfman prétend avoir refusé mais avoir accepté, sous l'insistance d'Obront, de "prêter" \$15,000 à Douglas Stevens.

Lors de saisies effectuées au Pagoda Restaurant en 1971 par la police américaine, une lettre fut découverte. Elle invitait M. Bronfman à assister, à titre d'actionnaire, à une assemblée générale de la compagnie. Bronfman a soutenu hier n'avoir jamais reçu la lettre en question. Ce n'est qu'en 1974 qu'il aurait reçu trois actions à son nom dans le Pagoda Restaurant. "J'ai alors retourné tout cela à Douglas Stevens en lui signalant que je n'étais pas et n'avais pas l'intention de devenir partenaire dans cette affaire", a-t-il affirmé hier, devant la CECO.

L'Aircaneurope, c'est ABORDABLE



grâce aux tarifs Noliprix.

La France et l'Allemagne sont tout ce qu'il y a de plus abordable. Voilà l'Aircaneurope à tarif Noliprix d'Air Canada. À votre tour d'aborder en Aircaneurope.

Économie d'abord! Air Canada, compagnie aérienne de première classe, vous offre toute l'année des vols réguliers vers l'Aircaneurope à des prix aussi avantageux que ceux des vols nolisés ordinaires. Profitez des Noliprix d'Air Canada. L'horaire souple, les vols fréquents, l'équipement et le service irréprochable, la garantie d'Air Canada: une somme d'avantages à prix très abordable.

Les vols à tarifs Noliprix vers l'Aircaneurope sont des vols réguliers aller-retour en classe économique, départ de Mirabel. Le séjour maximum est de 45 jours, jour du départ exclus. Le nombre de places est limité. Les réservations doivent être faites deux mois d'avance; un dépôt non remboursable de \$50 est alors exigé. Le paiement total doit être fait 45 jours avant le départ. Il y a une pénalité de \$100 si une annulation est faite dans les 45 jours avant le départ. Enfin, la taxe d'aéroport, maximum \$8.00, est en sus. Pour connaître tous les détails des tarifs Noliprix, abordez-en le sujet avec votre agent de voyage ou communiquez avec Air Canada.

PARIS

\$319 en collaboration avec Air France

FRANCFORT

\$339 en collaboration avec Lufthansa

Grille des tarifs Noliprix:

En vigueur	séjour	PARIS	FRANCFORT
Du 1er avril au 18 mai	14 - 45 jours	\$319	\$339
Du 19 mai au 1er juin	22 - 45 jours	\$339	\$359
Du 2 juin au 22 juin	22 - 45 jours	\$389	\$409
Du 23 juin au 30 juillet	22 - 45 jours	\$419	\$439
Du 31 juillet au 27 août	22 - 45 jours	\$389	\$409
Du 28 août au 1er octobre	22 - 45 jours	\$339	\$359
Du 2 octobre au 18 mai 1978	14 - 45 jours	\$319	\$339

Sujet à l'approbation du gouvernement.

On y va?
On y va!



AIR CANADA



Offrez des roses de soie à la femme de vos rêves

Ces roses sont confectionnées en soie. Elles sont si naturelles il n'y manque que la goutte de rosée... Une merveilleuse façon de dire: "Je t'aime" en toute saison. Elles sont offertes dans une gamme de couleurs, \$2.50 l'unité.

16, de la Fabrique Place Québec Place Ste-Foy
692-3822 529-0231 653-4035

BIRKS
JOAILLIERS



monsieur québec au carnaval

par yves bernier

Louvain reste une vedette



Le Soleil, Jean Vallières

Le Super Balconville de CJRP, hier soir à Place Carnaval, nous a démontré encore une fois que le chanteur Michel Louvain est toujours une grande vedette québécoise aimée du public. Avec une douzaine d'autres artistes, dont Jacques Labrecque, un des plus grands folkloristes que nous ayons, Chantal Pary, Patsy Gallant, Pierre Lalonde, Patrick Zabé, Robert LeNormand et Jacques Le-pape, l'animateur de la soirée, Louvain est venu expressément de Miami, où il passe tous ses hivers à divertir les Québécois, pour faire le balconville. Vieux succès ou nouveaux, les "fans" étaient là, des plus jeunes aux plus fidèles. Environ 7.000 personnes ont assisté, enthousiastes, à ce spectacle qui a duré 2 heures. C'est Michel Louvain, tout bronzé, qui a clôturé la veillée en descendant du Palais du Bonhomme vers les barricades au devant des mains tendues. "A part ça, y faisait-y assez beau, hier soir"?

Congé des fonctionnaires

Le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, a finalement accordé un congé aux fonctionnaires, pour leur permettre d'assister aux 15 heures de la Relâche, au Centre municipal des Congrès, demain. La Relâche débute à midi, mais les employés du gouvernement pourront quitter leur travail à 15h, a-t-on annoncé officiellement, hier. Le président du Carnaval, M. André Tranchemontagne, en a profité pour remercier le gouvernement de "l'intérêt qu'il porte au Carnaval de Québec".

Le dernier Dîner

MM. Jacques Payette et Yves Chabot (Radio-Canada, CKCV) ont animé avec "brio" (lumineux, en italien) le dernier Dîner du 23e Carnaval, hier midi à l'hôtel Paul Baillargeon. Deux fortes délégations des Loirs Ste-Ursule et de Ste-Thérèse de Lisieux étaient présentes, et plus de 350 personnes, le plus "gros" dîner depuis plusieurs années, se sont amusées en compagnie de tout ce qui est "le Carnaval". Se relayant avec spontanéité, Payette et Chabot ont déridé la salle avec mots d'esprit et anecdotes sur les Carnavaliers les plus connus. Le clou du dîner a sans doute été la conversation téléphonique truquée qu'ont eue les animateurs avec René

Lévesque, Pierre Trudeau, Robert Stanfield, Goldbloom. On a évidemment fait des blagues autour de l'accident du premier ministre, et on lui a également annoncé que son ministre de la Fonction publique avait donné congé aux fonctionnaires pour la Relâche, demain. C'est Michel Juneau qui a imité la voix de tous ces personnages, et il a été chaudement applaudi pour son petit spectacle plus ou moins improvisé.

La vedette surprise

Au dîner des secrétaires et femmes d'affaires, demain au Château Frontenac, la vedette surprise sera nul autre que Michel Louvain, chanteur bien connu de ces dames.

Les duchesses et Puerto Rico

Le gouvernement puertoricain vient de signer une entente avec Québec, transporteur des duchesses dans le Sud. Selon cette entente, nos sept ambassadrices seront invitées à des soupers avec spectacle, l'exploration sous-marine. On leur fera faire une visite de l'île et une promenade à cheval non loin de San Juan. De plus, la compagnie aérienne nationale de Puerto Rico, Prinair, les conduira aux Iles Vierges, à Charlotte Amalie, sur l'île St-Thomas. Les duchesses n'auront pas le temps de s'ennuyer.



Le Soleil, Jean Vallières

Béliveau, menottes aux mains

Le grand Jean Béliveau s'est retrouvé menottes aux poignets, au Concours des moustaches, lundi soir, après avoir été enlevé sur la rivière St-Charles par les "frères Leone". Le bon, la brute et le truand l'ont entraîné ainsi pour attirer l'attention sur cette soirée qui a lieu ce soir, à l'hôtel Loews, Le Concorde. Soirée "western spaghetti" par excellence, vous pourrez jouer à la roue de fortune, on vous donnera des chapeaux, des cigares, etc... deux orchestres (un groupe honky-tonk) un décor de saloon. Venez costumés en cowboys, si vous le voulez, il y aura aussi le contingent du Stampede de Calgary. Des surprises de toutes sortes, c'est une soirée à ne pas manquer, à compter de 21h.

faits divers

Fraudes dans les bureaux de poste

par Lucien LATULIPPE

Les bureaux de poste, les petits surtout, sont mis en garde contre l'astuce de trois jeunes filles qui ont roulé, hier, celui de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, en banlieue de Québec.

Deux jeunes filles se sont présentées à ce bureau de poste. Elles ont commandé deux mandats-poste de \$2 qu'elles ont payés rubis sur l'ongle.

Un peu plus tard, les mêmes jeunes filles sont revenues avec une complice et, cette fois, elles ont commandé trois mandats de \$200 chacun. Au moment de payer, elles ont constaté, ou fait semblant, qu'elles n'avaient que \$580.

La préposée au bureau de poste a demandé de lui rendre les trois mandats, ce qui a été fait, et les trois jeunes filles sont sorties aussitôt. Après leur départ, la plaignante a réalisé qu'elle avait en main les mandats de \$2 seulement.

La police de Beauport laisse entendre qu'il est à craindre que les trois mandats de \$600 soient promptement changés, si ce n'est déjà fait. Il est aussi à prévoir que les jeunes filles recommenceront leur petit jeu, ailleurs.

Clients voraces

Deux clients du restaurant chinois Woo's House, situé au 761 est, boul. Charest, à Québec, se sont fait remettre la caisse, hier.

Le vol à main armée s'est déroulé vers 2h du matin. Après avoir bien mangé, les deux individus se sont approchés de la caisse pour régler la facture.

Au lieu de ce faire, l'un d'eux a exhibé un revolver et il a réclamé le contenu de la caisse. Il a pris la fuite avec une somme d'environ \$300, son compagnon le suivant de près.

Il va sans dire que ni l'un ni l'autre n'était masqué, mais il est possible qu'ils aient été déguisés.

Pour sa part, la police de Hauteville rapporte le vol de \$2.500 à la quincaillerie Roland Tremblay. Le coffre-fort a été éventré sur place avec des outils. Hier soir, aucune arrestation n'avait été effectuée.

Un mois de prison à Dancose

par Lucien LATULIPPE

Donald Dancose, âgé de 19 ans, de Matane, a refusé de témoigner, hier, lors de l'enquête du coroner sur la mort de Raoul Michaud, âgé de 40 ans, de Saint-Adelme de Matane.

Le Dr René-A Lepage l'a condamné à 30 jours de prison et il a rendu un verdict de responsabilité criminelle contre lui. Dès ce matin, le jeune homme devait être accusé de meurtre par Me Kenneth Gagné, représentant du ministère de la Justice à Matane.

M. Michaud a été trouvé mort gelé, le 31 janvier dernier, dans un terrain vague en arrière de l'école Victor-Côté, à Matane. Sa mort remontait à quelques jours.

L'autopsie a révélé que la victime portait à la bouche des plaies, résultat de coups de poing. On présume que le quadragénaire a perdu conscience et qu'il a été abandonné pour mourir gelé.

L'enquête du coroner a révélé que Dancose et la victime avaient été vus ensemble dans la soirée du 28 janvier dernier. Ils ont quitté un restaurant ensemble et l'on présume qu'une dispute a éclaté.

Le quadragénaire avait été dépouillé de son porte-monnaie et de sa montre qui ont été trouvés en possession de Donald Dancose par les enquêteurs de la police de Matane.

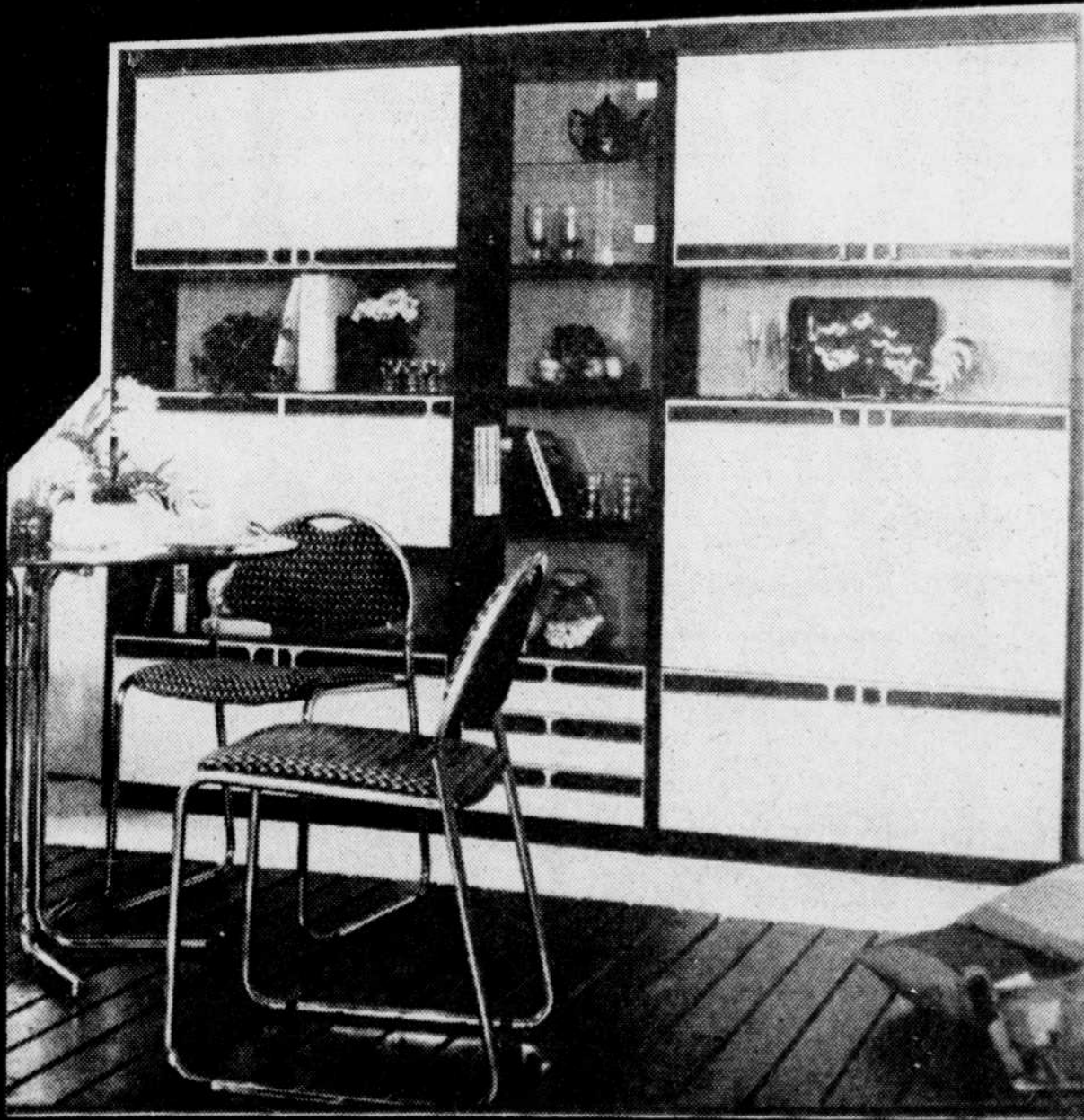


Au Carnaval de Québec mettez vos tuques.

Beefeater
le Dry Gin au bon goût

SOLDE ANNUEL

SE TERMINANT LE SAMEDI, 19 FÉVRIER



Système mural, frêne teinté noir "P.V.C." et façade blanche, comprenant vitrine, rangements, bar, bloc-tiroirs
largeur 99" x 78" hauteur

RÉDUIT À
\$395.00

**la galerie
du meuble**
DÉCORATION INTÉRIÈURE

Contemporain: 18, rue Courcellette / 688-0171
Traditionnel: 1299, boul. Charest o / 681-0171
Ouvert du lundi au samedi
pendant notre solde annuel

LE **Syndicat**
DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

VENTE

Adolescente, fillette, enfant

Fabuleux choix de manteaux, de différents modèles, en polyuréthane (cuirette) ou en lainage.

Fillette
7 à 14 ans
Valeur rég.
\$33 à \$65
Spécial

Adolescente
8 à 14 ans x
Valeur rég.
\$45 à \$70
Spécial

Enfant
2 à 6 ans x
Valeur rég.
\$45 à \$55
Spécial

19⁸⁸ 19⁸⁸ 15⁸⁸

Fillette, adolescente

Spécial dans un choix de chandails aux modèles variés.

Fillette
7 à 14 ans
Valeur rég.
\$12 à \$15
Spécial

5⁹⁷

Adolescente
8 à 14 ans x
Valeur rég.
\$12 à \$17
Spécial

5⁹⁷

Fillette, adolescente

Réduction dans les pantalons 'No Parking' modèle 'Stowaway', avec 4 poches appliquées, et la jambe légèrement évasée. 65% polyester et 35% Dacron. Lavable. Pressage permanent. Teintes variées.

Adolescente
26 à 32
Rég. \$20
Spécial

16⁹⁷

Fillette
7 à 14 ans
Rég. \$18
Spécial

14⁹⁷

Enfant

Rabais dans les sous-vêtements Caleçon long, thermal ou coton. 2 à 6 ans x. Teintes de blanc, marine, rouge ou jaune. Rég. 3.99 et 3.49

2⁵⁷

Camisole thermal. 2 à 6 ans x. Blanc, marine, rouge ou jaune. Rég. 2.29

1⁵⁷

50%
de rabais

Sur toutes les tiques, les foulards, les mitaines, et les gants d'hiver, pour fillette, adolescente, et enfant.

Vêtements Fillette, Adolescente et Enfant, 4e étage, Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys.

faits divers et justice

M. Lambert envoyé en prison pour y subir un examen psychiatrique

par Lucien LATULIPPE

Marcel Lambert, âgé de 32 ans, de Sept-Îles, a été envoyé en prison pour y subir un examen psychiatrique de 30 jours. Le juge Boucher a souscrit cette ordonnance et il n'a accepté aucun plaidoyer du prévenu qui est accusé du meurtre de son épouse.

Agée de 38 ans, Mme Lambert a été tuée à coups de couteau, le 24 janvier dernier. L'un des coups a touché le cœur et la jeune mère de famille est morte à l'hôpital de Sept-Îles, deux heures plus tard.

Le drame s'est déroulé dans l'auto du couple, vers 2h de la nuit. M. et Mme Lambert revenaient d'assister à un spectacle dans un club de Sept-Îles et ils s'étaient arrêtés dans le dépotoir à neige pour faire l'amour.

Lors de l'enquête du coroner, M. Lambert a déclaré que lui et son épouse avaient enlevé leurs vêtements sur la banquette arrière. Soudainement, il aurait réalisé que son épouse était couverte de sang et qu'il avait un couteau à la main. L'arme provenait d'un coffre à outils qui se trouvait entre les deux banquettes de l'auto.

Cinq mois

Bernard "Nabu" Nadeau, de Baie-Comeau, a pour sa part été condamné à cinq mois de prison. La sentence prononcée par le juge Jean-Paul Bérubé comprend le

temps déjà passé en prison. L'accusé était détenu depuis le 7 octobre et ainsi est-il déjà en liberté.

Le jeune homme de 25 ans avait été trouvé en possession de 30 livres de marijuana dans le but d'en faire le

commerce. Sept livres avaient été trouvées sur le prévenu et les 23 autres, cachées dans un puits de gravier de la base de plein air de Baie-Comeau. L'enquête a été menée par le bureau de la Gendarmerie royale à Baie-Comeau.

L'an dernier, Nadeau avait aussi écopé de quatre mois de prison, y compris également le temps déjà fait en prison. Il était accusé d'avoir participé à un vol de bijoux de \$80.000 dans une bijouterie de Haute-riev, le 31 décembre 1975.

Jeune homme accusé de vol avec violence sur un septuagénaire

Un jeune homme de 21 ans a été accusé à Montmagny, hier, de vol avec violence sur un septuagénaire de Cap-Saint-Ignace. André Dion, de Cap-Saint-Ignace, a opté pour un procès devant jury et le juge Jean-Paul Bérubé lui a refusé tout cautionnement.

Un adolescent de 16 ans est impliqué dans le même vol. Il doit comparaître devant la cour du bien-être social.

Le vol a eu lieu vers 2h de la nuit, lundi dernier. M. Armand Richard, âgé de 78 ans, demeure seul dans le rang du Côteau. Il est sorti quelques instants et, comme il s'apprêtait à rentrer, il fut bousculé par deux "cagou-lards" dont l'un était armé d'un bâton de baseball.

Le septuagénaire a reçu un coup sur la tête et il a ensuite été ligoté comme un saucisson à sa berçante avec de la

corde et du papier gommé. Les voleurs ont fouillé et ils sont repartis avec une somme d'environ \$375 qui se trouvait dans un coffre de bois.

Il était 5h lorsque M. Richard a réussi à se libérer. Il est parvenu à approcher sa chaise de la table où il y avait un couteau de boucherie dont il s'est emparé avec sa bouche et il a pu couper les liens retenant un bras. Le reste fut facile.

C'est vers 9h seulement que le poste de la Sûreté du Québec à Montmagny a été prévenu du vol. L'agent Rouillard a été secondé par l'agent Tony Trudel, de la brigade du crime contre la personne de la SQ à Québec.

Le lendemain soir, les deux suspects étaient arrêtés à leur domicile respectif et une partie de l'argent fut récupérée. Dion demeure à

environ trois milles du plaignant. Le mineur est de Montmagny.

D'autre part, Jocelyn Richard, âgé de 18 ans, de Montmagny, a avoué sa culpabilité, hier, à 14 chefs de vols par effraction dans la ville de Montmagny. Deux autres accusations de vols de vol ont été portées contre lui, hier.

Le juge Bérubé a exigé un rapport présentiel et il a reporté sa sentence à plus tard. Hier, la Couronne était représentée par Me Marc Dufour, de Baie-Saint-Paul.

Par ailleurs, Arthur Martin, âgé de 50 ans, de Rivière-du-Loup, a été condamné à 20 mois de prison et le juge Bérubé lui a imposé une probation de trois ans. Il était accusé du vol à main armée de \$100 dans une épicerie de Rivière-du-Loup.

EN VEDETTE cette semaine

TOLE GAUFREE
DE QUEBEC INC.

49, MARIE-DE-L'INCARNATION
Québec
681-6221



PLAZA LEO-T. JULIEN
Rte du Lac-Beauport
N.-D.-des-Laurentides 849-2817

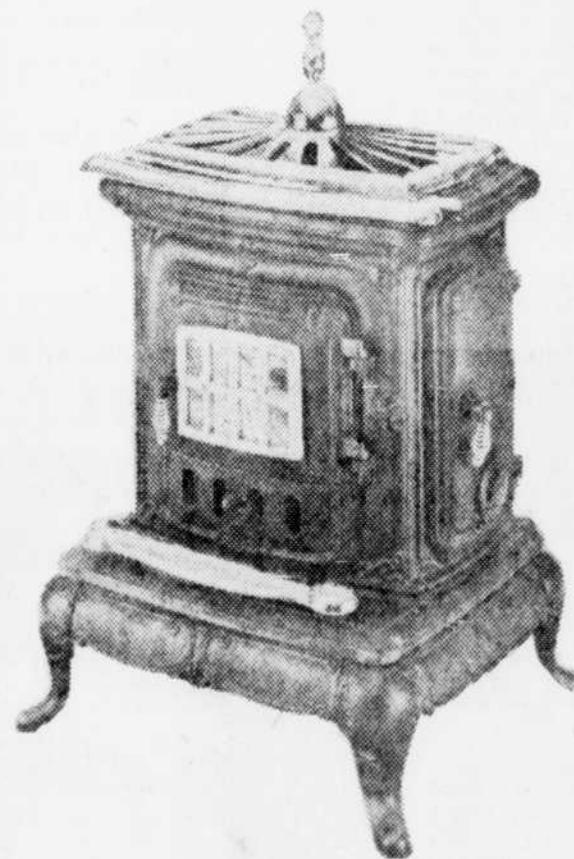


POELE "PARLOIR"

Complètement construit en fonte. Garnitures chromées, hauteur 31", largeur 24", profondeur 15". Peut chauffer avec le bois aussi bien que le charbon.

SPECIAL

\$167



CHEMINEE "SECURITY"

Pour une installation facile et économique. Disponible en 7, 8 et 10" de diamètre. Assortiment complet en magasin.

RABAIS
DE

25%



Une demande pour limiter l'arsenal policier au Québec

MONTREAL (PC) — La Commission des droits de la personne demande que des dispositions législatives limitent l'arsenal policier et son utilisation pour l'ensemble des corps policiers du Québec.

À la lumière de l'enquête menée sur les circonstances de l'affrontement survenu le 12 octobre entre la police de Drummondville et les grévistes de la Celanese, la commission en vient à la conclusion qu'une tâche de réflexion, d'approfondissement et d'évaluation des lois et normes administratives s'impose pour s'assurer que les policiers ne soient pas amenés à des usages qui puissent porter atteinte à l'image de justice et d'impartialité qu'ils doivent projeter dans l'opinion publique.

On doit en outre viser, déclare la commission, à préserver l'institution que représente la police dans toute

société, pour concilier l'ordre public, le bien commun et les nombreux droits qui peuvent être en cause.

Tout en reconnaissant que les policiers continueront à devoir exercer, individuellement et comme groupe, un minimum de jugement dans les circonstances difficiles, la Commission des droits de la personne souligne par ailleurs que ce jugement devra être favorisé au maximum par la législation et les normes administratives qui régissent les comportements professionnels des policiers.

La commission indique enfin qu'une tâche semblable doit viser nombre d'aspects des conflits de travail pour réduire au minimum les éléments susceptibles d'engendrer une détérioration du climat social dans les différentes villes et régions du Québec.

Usage condamnable

Dans le cas précis du conflit de travail à la Celanese de Drummondville, la commission trouve condamnable l'usage que les policiers de l'endroit ont fait du gaz Mace:

— les policiers l'ont utilisé trop rapidement, sans rechercher des solutions de rechange, en ce qu'ils n'auraient pas tenté de discuter sérieusement avec les représentants du syndicat avant de recourir à cet extrême moyen;

— les policiers n'ont pas respecté les directives du manufacturier du gaz Mace, interdisant l'éjection à moins de deux pieds du visage;

— les policiers n'ont pas accordé les premiers soins aux victimes du gaz, alors que c'est une condition essentielle de l'utilisation de cette arme;

— pour certains des grévistes atteints par le gaz, les conséquences pourraient s'avérer graves.

Les conclusions de la Commission des droits de la personne s'appuient sur les considérations suivantes: la liberté d'association et le droit de grève sont explicitement reconnus par la loi; il n'existe pas de mesures dans la loi touchant l'action des briseurs de grève; la police doit prendre toutes les précautions possibles, dans un contexte aussi difficile, pour prévenir la violence et sauvegarder la justice; ce n'est qu'au cas où la paix publique est sérieusement menacée et après avoir sommé ceux qui font obstruction à l'ordre public de se disperser, que la police peut avoir recours à la force; l'usage d'un produit chimique, dont les effets sur la santé ne sont pas connus avec certitude, ne saurait être acceptable.



Démonstration

Les députés John Reynold, à gauche, et Ken Robinson expliquent à la presse le fonctionnement du jet de gaz lacrymogène. Cinq députés, membres d'une sous-commission spéciale d'enquête sur la violence dans les prisons, veulent savoir si sont fondées les rumeurs selon lesquelles un ou deux des prisonniers qui leur ont parlé la semaine dernière, au cours d'une visite à la prison de Millhaven, ont été, par la suite, arrosés de gaz par des gardiens. L'hélicoptère militaire transportant les députés fédéraux a été contraint d'atterrir à l'aéroport de Kingston, par des rafales de vent et de la neige tourbillonnante, hier.

M. Jérôme Choquette n'aura pas à comparaître pour diffamation

MONTREAL (PC) — Le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions, a refusé l'émission d'une sommation contre l'ancien ministre québécois de la Justice, M. Jérôme Choquette, que l'avocat montréalais Frank Shoofey voulait inculper de diffamation.

Le président du tribunal a souligné que les propos reprochés à M. Choquette pourraient être diffamatoires, mais que le code pénal ne permet d'accusation que pour les écrits.

Me Shoofey a annoncé qu'il prendrait donc en Cour supérieure, du côté civil, une action en dommages-intérêts de \$1 million.

L'avocat veut également poursuivre en justice un journaliste qui a rapporté les propos de M. Choquette en les ayant entendus d'une tierce personne.

Le commentaire de M. Choquette avait trait à la possibilité que Me Shoofey brigue les suffrages sous la bannière libérale lors des élections du 15 novembre.

Rejet d'un appel

(PC) — La Commission de lutte contre l'inflation a rejeté un appel de l'Institut professionnel de la fonction publique — qui représente le personnel de l'agriculture, de la biologie et des forêts travaillant pour le gouvernement — contre une décision d'annuler une clause salariale contenue dans une nouvelle convention.

ERRATUM

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce publiée hier, 9 février, en page F-3 de ce journal. Vous auriez dû lire:

**ELEGANTS PORTE-MONNAIE
POUR DAMES
OFFERTS A 1/2 PRIX!**

Kmart

coop

fait le point

A LA COOP, C'EST DIFFÉRENT

À la Coop, les membres adaptent les services à leurs besoins réels. Les membres de la Coop sont aussi propriétaires de leur marché d'alimentation et ils savent ce qu'ils veulent.

A LA COOP, tu es chez toi
CHARLESBOURG - LEVIS - LORETTVILLE - STE-FOY

Le St-Martin

COIN PLAZA LAVAL
2766, CHEMIN SAINTE-FOY, SAINTE-FOY

la brochette de filet
mignon à \$5.50

Le St-Martin l'a fait.

Il y a inclus la soupe du jour et une salade.

Le St-Martin a trois spécialités:

les steaks de marque rouge, les fruits de mer frais
et... la légèreté de l'addition.

Venez vous faire plaisir à bon compte!

Le St-Martin

une expérience à faire soi-même...
ensemble

dynamic Tv

167 est, 80e Rue, Charlesbourg
(coin boul. Henri-Bourassa)

- 623-5404

REPARATIONS
DE RADIOS
ET TV
DE TOUTES
MARQUES

Quasar

**TELECOULEUR
TRANSISTORISE
DE 20"** Quasar

- Châssis "Mini-Entretien"
- 100% transistorisé
- Lampe-écran Matrice en ligne
- Faible consommation d'énergie
- Syntonisation précise automatique
- Commande Image

Coffret très résistant fini "façon cuir", de couleur brun noisette, agrémenté de garnitures brunes et argentées. Antenne amovible à deux tiges. Hauteur: 17 1/4" (43.8 cm), largeur 25 3/8" (65 cm), profondeur: 18 1/4" (46.3 cm).

\$499

SERVICE
INCLUS

MODELE
WT-5800NU

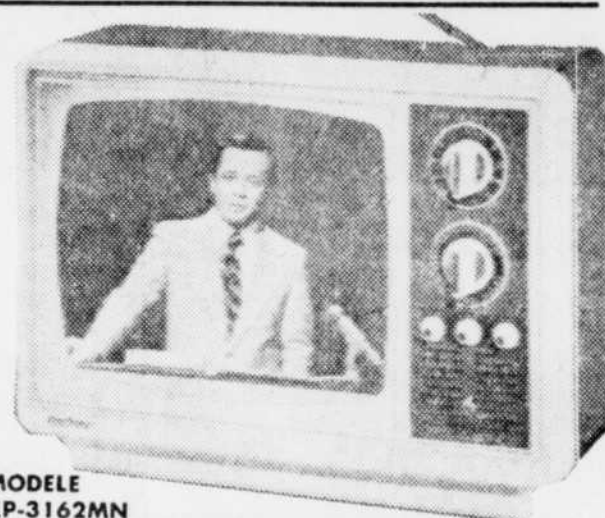
**GARANTIE: 2 ANS COMPLETS
SERVICE - TUBE-ECRAN
ET TOUS LES TRANSISTORS**

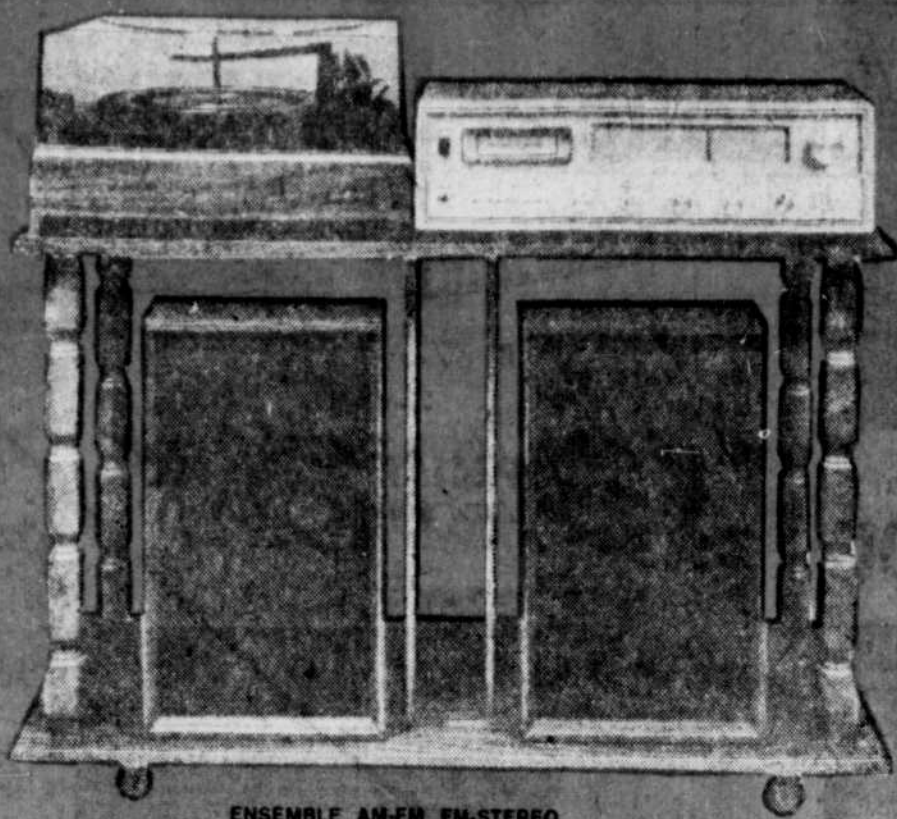
**TELEVISEUR NOIR et BLANC
PORTATIF Quasar
DE 12"**

\$104

GARANTIE: 1 AN COMPLET
Service • Tube-écran • Transistors

MODELE
XP-3162MN





ENSEMBLE AM-FM FM-STEREO

Avec lecteur à pistes et tourne-disque automatique - Cadran lumineux et indicateur stéréo FM - Boutons-poussoirs pour courant et AFC - Commandes rotatives pour volumes, équilibre, sons graves et aigus - Lecteur à pistes avec changement de programme automatique et manuel - Tourne-disque avec levier de repérage, couvercle et pointe diamant (base en bois) - Deux haut-parleurs de 5" à bande complète, récupération des basses fréquences, modèle S-50.

STEREO LLOYD'S
QUANTITÉ LIMITÉE

\$128.88

SUPPORT EN SUS



Rabais de \$200.00 sur T.V. Couleur 20" 100% transistorisée PANASONIC P.C. 2063

Détail suggéré : \$759.95

SUPER SPECIAL DE
DEMENAGEMENT

QUANTITÉ LIMITÉE **\$559.95**

**SPECIAL
SAUCIER**
en vigueur jusqu'au
15 février incl.

j.m. SAUCIER

40, RUE ST-JEAN

choisissez parmi



Recepteur JULIETTE SR-144 AM-FM

ou



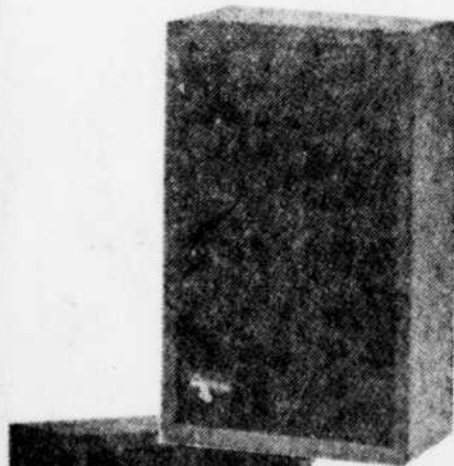
Recepteur CONCERTO Model MPX-525

+



Table tournante AT-100 - Automatique avec cartouche céramique.

+

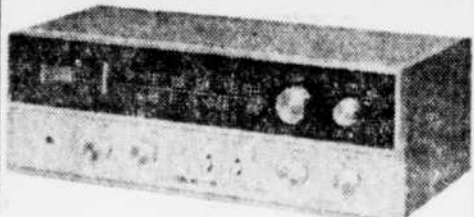


2 haut-parleurs LLOYD'S SP-50

PRIX SPECIAL DE
DEMENAGEMENT

\$88.00

QUANTITÉ LIMITÉE



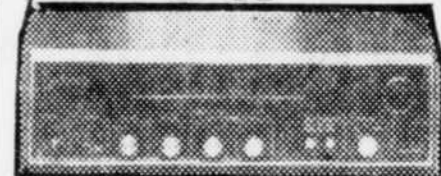
Recepteur CONCORD CR-110 AM-FM - 44 watts total

ou



Recepteur ULTIMATE PRO-650 AM-FM

ou



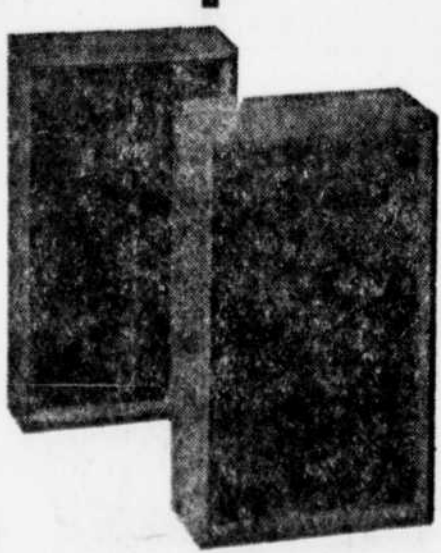
Recepteur SONY STR-120 AM-FM

+



Table tournante BSR-260 automatique avec cartouche magnétique.

+



2 haut-parleurs Model S-562

PRIX SPECIAL DE
DEMENAGEMENT

\$188.00

QUANTITÉ LIMITÉE



Recepteur NIKKO STA-1010 AM-FM 45 watts total

ou



Amplificateur KENWOOD KA-1400 G 15 watts RMS par canal

ou



Amplificateur NIKKO FAM-350 - 15 watts RMS par canal. Synthésizeur TRM-350 AM-FM

+

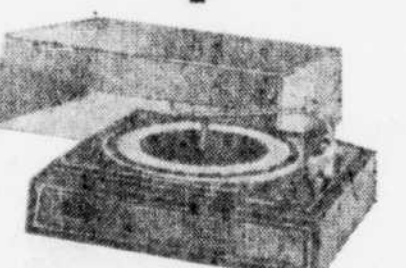


Table tournante GUARRARD RC-23 Automatique cartouche magnétique.

+



2 haut-parleurs WP 013 à air suspension avec Woofer de 8"

PRIX SPECIAL DE
DEMENAGEMENT

\$288.00

QUANTITÉ LIMITÉE



Recepteur SANSUI 441 AM-FM - 24 watts RMS - Total

ou



Recepteur KENWOOD KR-2600 AM-FM 15 watts RMS par canal distortion : 0.8%

ou



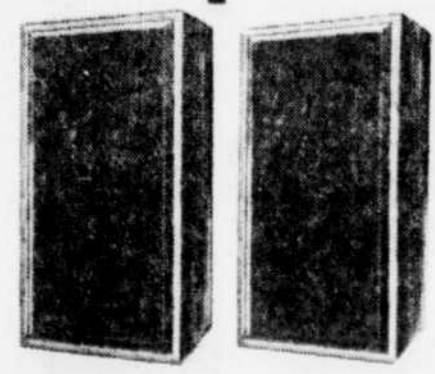
Recepteur PIONEER SX-434 15 watts RMS par canal Sensibilité FM - 1.9 uV.

+



Table tournante WHITE BD-1000 Manuelle, entraînement par courroie, cartouche magnétique, audio-technica AT-10

+



2 gros haut-parleurs Model S-325 - air suspension avec 8" coaxial.

PRIX SPECIAL DE
DEMENAGEMENT

\$388.00

QUANTITÉ LIMITÉE



Recepteur KENWOOD KR-3400 AM-FM 22 watts RMS par canal.

ou



Recepteur SANSUI 551 AM-FM 32 watts RMS total Distortion : 0.8%

ou



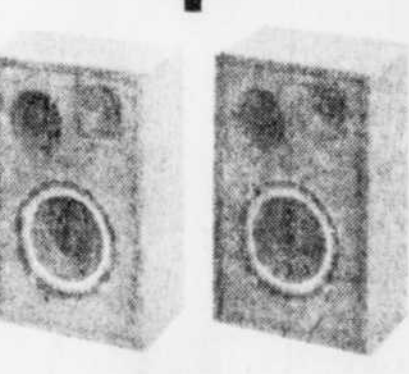
Recepteur PIONEER SX-535 AM-FM 20 watts RMS par canal Sensibilité FM - 1.9 uV

+



Table tournante KENWOOD KD-2055 Base anti-raisonnance - semi-automatique cartouche magnétique

+

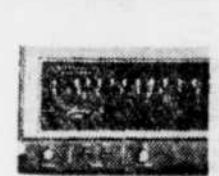


2 haut-parleurs SOMA SE-200 Basse reflexe Woofer de 6" - Tweeter de 3" - 30 watts RMS.

PRIX SPECIAL DE
DEMENAGEMENT

\$488.00

QUANTITÉ LIMITÉE



Recepteur KENWOOD 30 RMS par canal

ou



Recepteur SANSUI 25 watts RMS - Sensibilité FM - 2 uV

ou



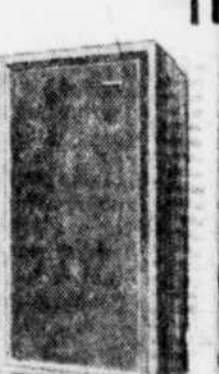
Recepteur AKAI 20 watts RMS par canal

+



Table tournante TE 35 Manuelle, entraînement par courroie, cartouche audio-technica

+



2 haut-parleurs F 35 35 watts RMS - 1 tweeter de 3"

PRIX SPECIAL DE
DEMENAGEMENT

\$588.00

QUANTITÉ LIMITÉE

X
 jusqu'au
clusivement

SAUCIER inc

QUEBEC, 524-8476



SPECIAL LLOYD'S

Calculatrice à 8 fonctions et mémoire adressable pour hommes d'affaires — E-310 Tableau digital à 8 gros chiffres - additionne, soustrait, multiplie, divise - touche % avec adjonction, escompte - mémoire adressable avec touches M+, M-, MR et MC - changement de signe +/- - constante automatique pour +, -, x, / - point décimal flottant - caractéristiques dissimulées comprenant x2, 1/x - avec étui et 4 petites piles AA - mise au secteur avec l'adaptateur CA YA 7247 de Lloyd's en option moyennant supplément - emballée avec piles et étui - dimensions: 3 1/2" x 5 1/2" x 7/8"

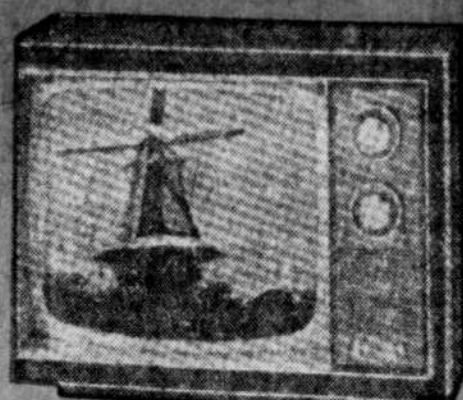
SPECIAL \$18.50

QUANTITE LIMITEE



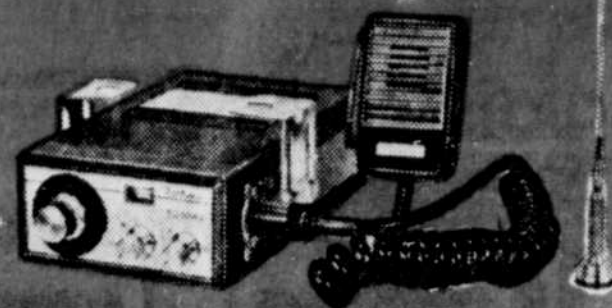
SPECIAL TEAC
ENREGISTREUR TEAC 2300 S

SPECIAL \$545.00



T.V. Noir et Blanc 14" 100% transistorisée.

QUANTITE LIMITEE \$109.00



C.B. Tokai
 5 watts 23 canaux

SPECIAL \$79.00
 GRATUITE: antenne C.B. mobile MA110



SPECIAL DETSON

Stéréo 8 pistes et radio AM-FM
lecteur pour auto

SPECIAL SAUCIER \$88.00

es item suivants :



Récepteur KR-5340 AM-FM — Distorsion: 0.8%



AM-FM Model 661 par canal 2 uV.



KA-1020 AM-FM canal



CHNICS SL-20 ent par courroie, cartouche AT-10

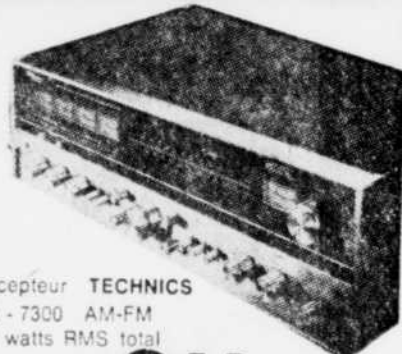


MODMANS DOVER 2 woofers de 6"

CIAL DE
GEMENT

\$3.00

QUANTITE LIMITEE



Récepteur **TECHNICS** SA-7300 AM-FM 48 watts RMS total



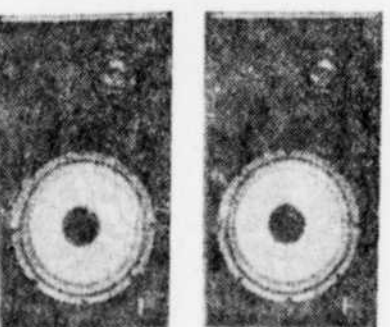
Récepteur **TECHNICS** KR-5340 AM-FM 60 watts RMS par canal



Récepteur **AKAI** AS-970 AM-FM 40 watts RMS par canal BTL



Table tournante **BD-2100** de **CEC** — Manuelle avec entraînement par courroie. Cartouche magnétique.



2 haut-parleurs **SE-250** — Woofer 8" Tweeter 4"

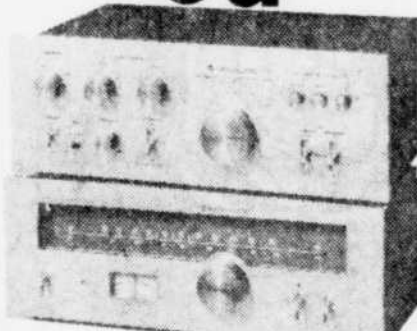
PRIX SPECIAL DE
DEMEMAGEMENT

\$688.00

QUANTITE LIMITEE



Récepteur **AKAI** AA-1030 30 watts RMS par canal



Amplificateur **KENWOOD** KA-3500 40 watts RMS par canal
 Synthétiseur **KENWOOD** KT-5300 AM-FM sensibilité FM - 1.9 uV.



Récepteur **KENWOOD** KR-5400 AM-FM 35 watts RMS par canal sensibilité FM - 1.9 uV.

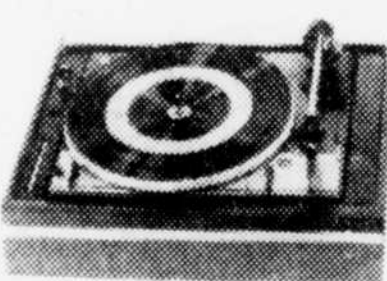
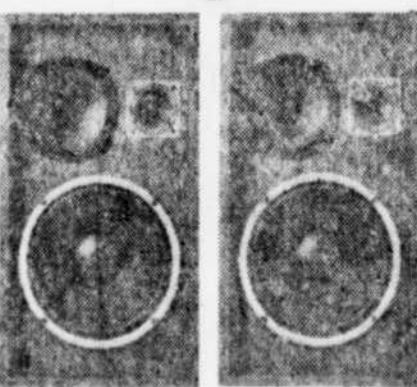


Table tournante **DUAL** Model 510 avec retour automatique, cartouche magnétique.

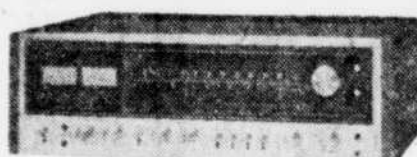


2 haut-parleurs de 40 watts RMS Model 3300 Woofer 12" — Midrange 5" — Tweeter 3"

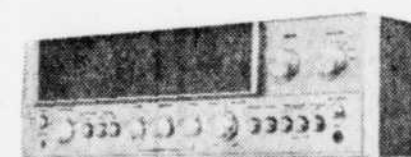
PRIX SPECIAL DE
DEMEMAGEMENT

\$788.00

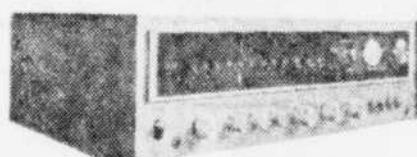
QUANTITE LIMITEE



Récepteur **PIONEER** SX-939 AM-FM — 70 watts RMS — par canal sensibilité FM - 1.9 uV.



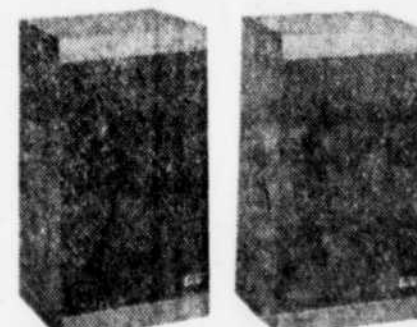
Récepteur **SANSUI** 881 AM-FM — 63 watts RMS par canal sensibilité FM - 1.8 uV.



Récepteur **KENWOOD** KR-7400 AM-FM — 63 watts RMS — par canal sensibilité FM - 1.7 uV.



Table tournante **TECHNICS** SL-20 Manuelle à courroie cartouche magnétique



2 haut-parleurs **CERWIN-VEGA** Model 24 — Woofer 12" Tweeter 2 1/2"

PRIX SPECIAL DE
DEMEMAGEMENT

\$888.00

QUANTITE LIMITEE



Récepteur **AKAI** AA-1050 AM-FM 50 watts RMS par canal



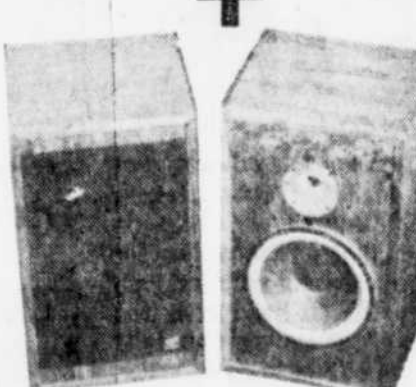
Récepteur **PIONEER** SX-750 AM-FM — 50 watts RMS par canal — Sensibilité FM 1.9 uV.



Récepteur **KENWOOD** KR-6600 60 watts RMS par canal — Distorsion: 0.3%



Table tournante **CEC** BA-300 semi-automatique, entraînement par courroie. Cartouche magnétique.



2 haut-parleurs **CERWIN-VEGA** Model R-12 50 watts RMS ou 100 watts excavator Woofer 12" Tweeter DHORM.

PRIX SPECIAL DE
DEMEMAGEMENT

\$988.00

QUANTITE LIMITEE



Récepteur **KENWOOD** KR-9400 AM-FM 120 watts RMS par canal Sensibilité FM 1.7 uV.



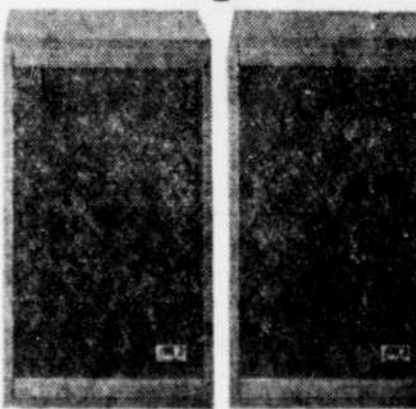
Récepteur **PIONEER** SX-950 — 85 watts RMS par canal — Sensibilité FM 1.7 uV.



Récepteur **SANSUI** 8080 80 watts RMS par canal — Sensibilité FM 1.7 uV.



Table tournante **TECHNICS** SL-2000 avec cartouche magnétique AT-11 E



2 haut-parleurs **CERWIN-VEGA** Model 211 100 watts RMS Woofer 12" — DT-8: 5"

PRIX SPECIAL DE
DEMEMAGEMENT

\$1388.00

QUANTITE LIMITEE

Air Canada s'obstine à garder l'anglais comme langue technique à sa base d'entretien de Dorval

MONTREAL (PC) — La société Air Canada se défend de faire preuve de discrimination à l'endroit de ses quelque 4.000 employés de la base d'entretien de Dorval mais estime que l'anglais doit demeurer la seule langue technique de ses ateliers pour des raisons de sécurité aérienne.

Telle a été la réponse écrite d'Air Canada, hier, à la requête en injonction qu'ont déposée contre elle, en Cour supérieure, environ 200 mécaniciens francophones ainsi que le député fédéral de Maisonneuve, M. Serge Joyal, afin de permettre l'usage du français dans toutes les communications internes à la base d'entretien, de modifier les critères d'embauche relativement à la langue et de traduire les manuels et autres documents techniques de manière que la langue de travail soit le français, conformément à la loi 22 et à la loi fédérale sur les langues officielles.

Hier, le juge Fernand Legault a

ouvert l'audition de cette requête en acceptant la déposition des notes écrites de la défenderesse. Des témoins ont été produits par les demandeurs et ils ont expliqué le fonctionnement de cette base d'entretien responsable de la vérification, des réparations et de l'entretien des aéronefs d'Air Canada.

Ils ont déclaré que leur travail ne se faisait qu'en anglais ou presque de même que la présentation de leurs griefs syndicaux.

Mais Air Canada explique que les 5 types d'appareils qu'elle possède sont fabriqués aux États-Unis par les sociétés MacDonnell-Douglas (DC-8 et DC-9), Boeing Aircraft (B-727 et B-747) ainsi que Lockheed Aircraft (L-1011), que les moteurs qu'elle utilise sont américains ou britanniques et que la très grande majorité des équipements électroniques et mécaniques qu'elle achète sont de fabrication américaine.

Les données techniques d'entre-

tien de tous ces appareils et de tous ces équipements, selon Air Canada, sont écrites exclusivement en anglais et comprennent au total plus de 2 millions de pages de textes nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des avions.

Révisées annuellement

Air Canada affirme que 70 pour cent de ces données sont révisées annuellement par les fournisseurs et fabricants et que ces données relèvent d'une technique très complexe où les erreurs doivent être évitées pour la sécurité des équipages et des passagers.

Ainsi, estime la défenderesse, l'anglais s'impose comme langue commune dans cette technique et elle devient un outil, ce qui ne constitue en rien une violation aux lois sur les langues officielles puisqu'en dehors de ce contexte technique elle affirme que rien ne s'oppose à l'usage du français.



Chocolats de la St-Valentin

Voici l'occasion de surprendre l'être aimé! Boîte en forme de coeur, rouge, or et rose, contenant 12 oz de chocolats variés.

Prix courant Woolco: 5.69 la boîte

Prix spécial Woolco:

4⁹⁷ la boîte

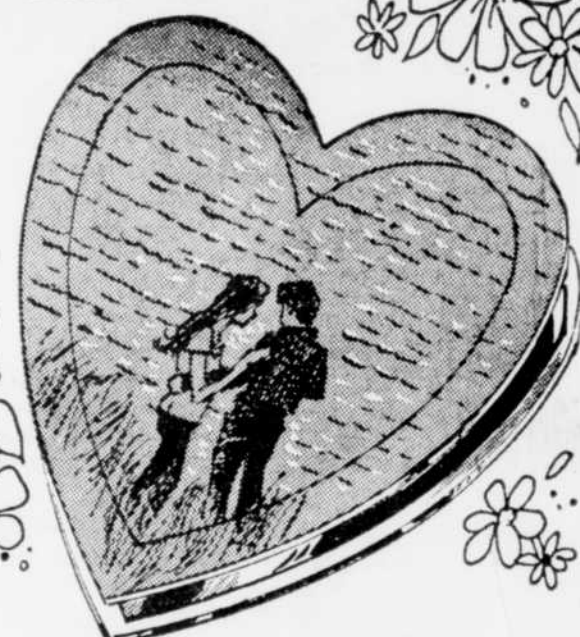
Ces prix sont en vigueur jusqu'au samedi 12 février, tant que les stocks dureront.



Coeur de la St-Valentin

Boîte de 6 oz enveloppée de papier métallique à motif floral.

La boîte **2⁸⁹**



Chocolats de la St-Valentin

Boîte de 12 oz recouverte d'un papier à scènes d'ambiance, pour la nouvelle génération.

La boîte **3⁵⁷**



Délicieux chocolats

Boîte de 12 oz en forme de coeur à motifs de fleurs et de feuilles.

La boîte **4⁹⁵**

Boîtes en forme de coeur

Boîtes de 12 oz à scènes romantiques qui exprimeront vos sentiments.

La boîte **3⁵⁷**



Chocolats aux cerises de Lowney's

Délicieuses cerises au marasquin dans une boîte de 12 oz en forme de coeur.

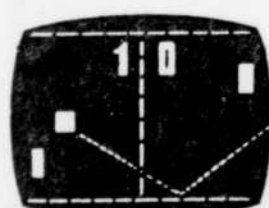
La boîte **4⁷⁷**



Chocolats Smiles 'N Chuckles

Boîte de 12 oz en forme de coeur à bordure ton or et boucle satinée.

La boîte **6⁹⁵**



Tennis /ping-pong



Hockey



Squash ou hand-ball double



Pelote basque ou hand-ball simple

Economisez \$20 à l'achat d'un vidéo sport électronique APF

Choisissez le sport que vous préférez, trouvez-vous un adversaire et amusez-vous pendant des heures avec le Vidéo Sport... bien confortablement chez vous! Il suffit de brancher la boîte de commande sur la prise de l'antenne VHF, de mettre l'interrupteur sur le bouton marche pour que l'écran de votre téléviseur se transforme en surface de jeu de tennis, hockey, squash ou hand ball. Des commandes spéciales vous permettent de régler les vitesses de la balle ou du palais, la grosseur des bloqueurs et l'angle de réflexion selon que vous êtes un novice ou un professionnel! L'appareil émet 3 sons; un pour le lancer, un pour les rebondissements et un pour chaque point. Affichage automatique des points sur l'écran. Pupitre de commande fini noyer veiné pour 2 joueurs, boîte de commande comprise. Pièces et service garantis pour un an.

Prix courant Woolco: 79.66 l'ens.

Prix spécial Woolco:

59⁶⁶ l'ens.

CA en sus: 5.66 chacun

Prix en vigueur jusqu'au samedi 12 février tant que les stocks dureront.



GALERIES STE-ANNE

2960 boul. Ste-Anne, Giffard

GALERIES CHAGNON

Rond-point de Lévis

TOUTOURS BIENVENUES

Master Charge

Visa

Amex



GALERIES STE-ANNE

2960 boul. Ste-Anne, Giffard

GALERIES CHAGNON

Rond-point de Lévis

TOUTOURS BIENVENUES

Master Charge

Visa

Amex

Montréal désire savoir si TDH sera fermée

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

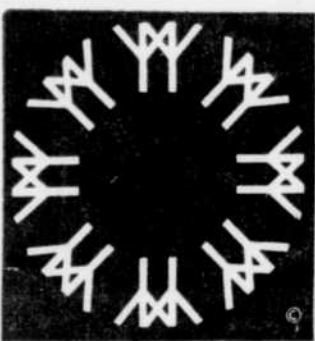
MONTREAL — La ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de lui faire savoir, au cours des prochains jours, s'il fera la Terre des Hommes ou en assumera le prolongement.

Selon l'administration de la métropole, en adoptant les articles 11 et 19 de la loi 82, le 23 décembre dernier, le gouvernement a rendu impossible "la préparation, l'organisation et la présentation de Terre des Hommes 1977". Et cette suppression, l'été prochain, veut dire la fin de l'exposition annuelle qui allait être présentée pour la 10e année consécutive.

Aussi, mardi, le comité exécutif de la ville a-t-il adressé au gouvernement une résolution le priant de "reconnaître, à l'exemple des deux gouvernements précédents, l'Union nationale et le Parti libéral, le caractère exceptionnellement important de Terre des Hommes sur tous les plans et d'appliquer d'urgence toute mesure annulant l'effet de la loi 82 quant à Terre des Hommes".

"Urgence implacable"

Dans un communiqué transmis par Telbec, la ville de Montréal précise que les articles 11 et 19 de la loi 82 adoptée en décembre dernier ont amendé l'article 107 de la Charte de Montréal qui permettait, avec le consente-



ment du conseil, le recours à des procédures administratives plus expéditives, contrat de plus de \$20,000 sans soumission publique) procédures que les membres du conseil directeur de Terre des Hommes affirment, à l'unanimité, absolument indispensables dans toutes les entreprises du type de Terre des Hommes, à l'étranger comme à Montréal.

Le conseil directeur de Terre des Hommes a donc demandé d'être relevé de son mandat de préparer la saison 1977, car il est convaincu de l'impossibilité de procéder suivant les contraintes imposées par la loi 82.

"Seul le gouvernement du Québec peut décider si Terre des Hommes ouvrira l'été prochain ou fermera définitivement parce que seul le gouvernement du Québec a juridiction pour supprimer les empêchements d'ordre juridique dont il s'agit", conclut la résolution expédiée à Québec.

Et, vu "l'urgence implacable de la situation", l'administration attend une réponse prochaine du gouvernement.

Le mois dernier, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Gérard Niding, affirmait que Terre des Hommes ouvrirait ses portes l'été prochain avec ou sans l'aide du gouvernement provincial.

Retombées

Soulignons que, chaque été, environ 80,000 personnes se procurent un visa de saison pour Terre des Hommes; 275,000 achètent un visa d'un jour; 200,000 d'entre elles sont des touristes. En outre, 25,000 visites gratuites sont effectuées par des assistés sociaux.

La ville affirme que Terre des Hommes fournit chaque été 3,500 emplois saisonniers et jusqu'à 800 emplois hors saison. Par exemple, pendant la préparation et le démantèlement de l'exposition, pour l'entretien des lieux et des bâtiments.

Les autorités municipales notent, par ailleurs, que Terre des Hommes a déclenché aux Etats-Unis, au cours des dernières années, une publicité par journaux, magazines, radio et télévision évaluée à plus de \$10 millions. Publicité qui a rejoint sur la région montréalaise et sur tout le Québec.

COMPAREZ Woolco NOS PRIX...

Des articles d'utilité quotidienne, de marques connues, offerts à très bas prix!

DAMES-ADOLESCENTES-FILLETES

BLOUSES
Blouses en 100% coton, pour dames et jeunes filles, boutonnées à l'avant, manches courtes ou longues, unies, rayées ou à carreaux. Grands: 10 à 16 ans. Couleurs variées. Prix Woolco **2 \$8**

PANTALONS
Pantalons en tricot double, pour dames et jeunes filles, élastique à la taille, jambes évasées, lavables à la machine. Grands: 8 à 18 ans. Couleurs: marine, gris, brun ou vert. Prix Woolco **8.95**

PANTALONS
Pantalons en 100% polyester, pour dames et jeunes filles, élastique à la taille, jambes évasées. Grands: 10 à 16 ans. Couleurs: brun, noir ou marine. Prix Woolco **5.88**

GILETS
Gilets en 100% acrylique, pour dames et jeunes filles, col roulé, manches longues, lavables à la machine. Grands: P.M.G. Couleurs variées. Prix Woolco **2 \$7**

MANTEAUX COURTS
Manteaux courts en cuir, pour dames et jeunes filles, boutonnés à l'avant, ceinture à la taille. Grands: 10 à 18 ans. Couleurs variées. Prix Woolco **79.87**

BAS-CULOTTES
Bas-culottes en nylon extensible, pour dames et jeunes filles. Une seule grandeur. Couleurs: miel doré, épi ou beige. Prix Woolco **2 paires .87**

PANTALONS
Pantalons en 100% polyester, pour fillettes, élastique à la taille, jambes évasées, lavables à la machine. Grands: 4 à 6X. Couleurs variées. Prix Woolco **2 \$5**

GILETS
Gilets en 100% coton, pour fillettes, col rond, manches courtes, lavables à la machine. Grands: P.M.G. Couleurs: jaune, marine, blanc, vert ou bleu. Prix Woolco **2 \$4**

PANTALONS
Pantalons en 100% polyester, pour fillettes, élastique à la taille, lavables à la machine. Grands: 7 à 14 ans. Couleurs: bleu, rouge, marine, rose ou beige. Prix Woolco **3.87**

PEINTURE ET PAPIER PEINT

POLY STRIPPLE
Poly Stripple prémélangé idéal pour les plafonds et les motifs muraux légers, couvre 25 à 150' carrés. Prix Woolco le gal. **7.99**

POLY STUCCO
Poly Stucco pour textures compliquées et grandes surfaces, donne 3 gallons de mélange, permet de couvrir de 30 à 100' carrés. En sac de 25 lb. Prix Woolco le sac **8.95**

POLY BRICK KIT
Poly Brick Kit pour un briquetage décoratif, ensemble complet pour couvrir environ 24' carrés. Prix Woolco l'ens. **17.95**

Aliments prêts à emporter



JAMBON CUIT
Délicieux jambon cuit, toujours frais, idéal pour les goûters ou pour vos réceptions.
Prix Woolco la lb **2.49**



QUINCAILLERIE

ETAGERE
Etagère Spacemaker à 6 tablettes, en métal, idéal pour ranger livres, bibelots, plantes, etc. Couleurs brun ou vert. Prix Woolco **16.59**

CARREAUX DE MIROIR
Carreaux de miroir de 12" x 12", d'application facile, choix de motifs, en boîte de 12, collants inclus. Prix Woolco **15.69**

SCIE RADIALE
Scie radiale de marque Black & Decker à moteur 2 forces, arrêt à main, base incluse, profondeur de coupe: 3" à 90 degrés et 2 3/8" à 45 degrés. Prix Woolco **319.90**

VARIATEUR D'INTENSITE
Variateur d'intensité 600 watts, incandescent, de marque Leviton, couleur ivoire. Prix Woolco **5.69**

ETABI DE TRAVAIL
Etabli de travail de marque Black & Decker, portatif, 2 hauteurs, pouvant servir d'étau de 10". Prix Woolco **66.95**

PRODUITS SANTE-BEAUTE

BOISSON MEDICAMENTEUSE
Boisson médicamenteuse Néo Citran, contre les maux de tête causés par le rhume. Format de 10 sachets. Prix Woolco **1.19**

TONIQUE
Tonique Wampole pour enfants et adultes. Format de 455 ml. Prix Woolco **1.87**

SERVIENTTES HUMIDES
Serviettes humides Wet-One à distribution continue. En boîte de 70 serviettes. Prix Woolco la boîte **.97**

FIXATIF
Fixatif à cheveux Miss Breck régulier ou extra-fort. Format de 16 onces. Prix Woolco **1.59**

POUDRE POUR BEBES
Poudre pour bébés Johnson, la pureté par excellence. Format de 24 onces. Prix Woolco **1.79**

ANTISUDORIFIQUE
Antisudorifique Ban régulier, en poudre ou non parfumé. Format de 14 onces. Prix Woolco **1.47**

CHAUSSURES

BOTTES DE TRAVAIL
Bottes de travail pour hommes, entièrement en cuir, hauteur de 8", très robustes et très confortables. Grands: 7 à 12. Couleur tan. Prix Woolco **29.86**

BOTTILLONS
Bottillons pour l'homme élégant, à semelle plate-forme et talons hauts, empeigne en cuir, très confortables. Grands: 7 à 12. Couleurs: noir et tan. Prix Woolco **29.86**

SOULEIERS DE MARCHÉ
Souleiers de marche pour dames, très confortables, semelle de crêpe, très durables, empeigne moccasin. Grands: 6 à 9. Couleur brique. Prix Woolco **12.96**

ESPADRILLES
Espadrilles pour dames, renforts à l'intérieur et semelles coussinées, talon négatif, en nylon et suède. Grands: 6 à 9. Couleurs: bleu et blanc. Prix Woolco **12.96**

COUVRE-CHAUSSURES
Couvre-chaussures pour hommes à 4 fermetures, très robustes et confortables. Grands: 7 à 11. Couleur noire. Prix Woolco **10.97**

ESPADRILLES
Espadrilles pour hommes et garçons, de marque Adidas en nylon bleu, semelle antidérapante, robustes et confortables. Grands: 7 à 12. Couleur bleue. Prix Woolco **16.97**

AMEUBLEMENT

LITS SUPERPOSES
Lits superposés 39" en pin, transformables, avec échelle et panneau de maintien, matelas non compris. Prix Woolco **199.95**

REFRIGERATEUR
Réfrigérateur sans givre 15' cu. pouvant contenir jusqu'à 108 lb de denrées, intérieur fini porcelaine. Couleur or seulement. Prix Woolco **448.88**

CUISINIÈRE
Cuisinière 30" de marque Brentwood, réglage de chaleur progressif, minuterie automatique pour le four et prise pour appareils électriques. Prix Woolco **279.88**

STEREO-MEUBLE
Stéréo-meuble Morse à changeur automatique B.S.R. 3 vitesses, amplificateur lecteur à rubans 8 pistes et radio AM/FM. Prix Woolco **199.66**

TELECOULEUR
Télécouleur Brentwood 20" à dispositif "Total Picture Lok" son et image instantanés, châssis entièrement transistorisé. Prix Woolco **489.66**

TELECOULEUR MEUBLE
Télécouleur meuble de 26" doté de circuits entièrement transistorisés, commande réglant la couleur, les contrastes et la luminosité, meuble de style moderne fini noyer. Prix Woolco **679.66**

TELECOULEUR PORTATIF
Télécouleur portatif entièrement transistorisé, commandes rotatives pour couleur et contrastes, antennes bipolaires et en boucle. Prix Woolco **379.66**

TRICOT-COUTURE

GABARDINE
Gabardine extensible en 100% polyester, 60" de largeur, lavable, pour tout genre de vêtements. Choix de couleurs pastel. Prix Woolco la verge **3.96**

CRIMPKNIT
Crimpknit en 100% polyester lavable, de 60" de largeur, pour confectionner robes, tuniques, ensembles pantalon, etc. Couleurs unies. Prix Woolco la verge **2.36**

SUPER-SUEDE
Super-suede en 80% acétate et 20% nylon, de 60" de largeur, facile d'entretien, pour vêtements sport. Couleurs: beige, orange, bleu ou marine. Prix Woolco la verge **4.96**

COTON GINGHAM
Coton Gingham en 35% coton et 65% polyester, 45" de largeur, lavable, à carreaux. Choix de couleurs. Prix Woolco la verge **1.99**

LAINE WOOLCREST
Laine Woolcrest en 100% acrylique, environ 100 gr. pour chandails, layette, etc. 4 brins. Choix de couleurs. Prix Woolco la balle **.99**

LAINE CRAFTISANAT
Laine Craftisanat 3 brins, lavable, longue durée, résiste aux taches, ne se décolore pas. Choix de couleurs. Prix Woolco la balle **.94**

HORTICULTURE ANIMALERIE

TERREAU POTTING SOIL
Terreau Potting Soil tout usage, stérilisé et enrichi, pour les plantes extérieures ou intérieures, en sac de 25 lb. Prix Woolco **1.95**

REMISE DE JARDIN
Remise de jardin Spacemaker, en métal, style "ranch", idéal pour ranger outils, tondeuse, souffleur, bicyclette, etc. Grands: 10' x 11'. Prix Woolco **\$389**

LITIÈRE POUR CHATS
Litière pour chats Kitty Tissue, sans odeur, très absorbante, en sac de 10 lb. Prix Woolco **1.87**

CAMERA MUSIQUE

FILM KODACHROME
Film Kodachrome 36 diapositives couleurs, 35 millimètres, développement compris. Prix Woolco **\$6**

FILM SUPER 8
Film Super 8 Kodachrome 40 couleurs, pour l'intérieur et l'extérieur 50', développement compris. Prix Woolco **4.75**

ORGUE ELECTRIQUE
Orgue électrique, contrôle du volume, 37 touches et 12 accords. Prix Woolco **159.95**

CALCULATRICE
Calculatrice Unitrex, pour l'étudiant ou l'homme d'affaires avec mémoire, pile comprise. Prix Woolco **7.99**

STEREO ETAGERE
Stéréo étagère dotée d'une table tournante B.S.R., de 2 haut-parleurs, radio AM/FM stéréo et étagère comprise. Prix Woolco **249.95**

ARTICLES DIVERS

TAPIS SOLOMON
Tapis Solomon 6' x 9' en poils 100% nylon, envers en jute, ovale avec frange, choix de motifs et de couleurs, facile d'entretien. Prix Woolco **49.99**

SERVIENTTES
Serviettes en 88% coton et 12% polyester, bordées ou avec frange, choix d'imprimé ou d'uni. Prix Woolco **2 \$7**

COUVERTURES
Couvertures à carreaux en 100% acrylique vierge, avec frange, facile d'entretien. Grands: 47" x 57". Prix Woolco **7.99**

SERVICE DE VAISSELLE
Service de vaisselle Corelle de 20 pièces, robuste, légère et sûre pour le lave-vaisselle ou le four, choix de 2 modèles. Couleurs: bleu ou vert. Prix Woolco **39.95**

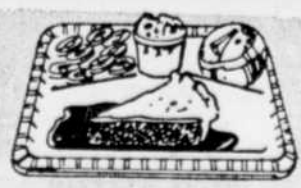
ENSEMBLE DE VALISES
Ensemble de valises pour le voyage, comprenant 3 valises de belle qualité. Prix Woolco l'ens. **57.87**

FILIERE
Filière pour le rangement de vos documents, papiers importants, etc. avec compartiment intérieur, de marque Comodore. Prix Woolco **10.88**

COEUR EN CHOCOLAT
Coeur en chocolat pour la St-Valentin, très joli. Prix Woolco **1.89**

PIZZA
Pizza pour un repas vite fait, réception, etc. Prix Woolco **2.29**

Menu du Café Rouge



TOURTIÈRE CANADIENNE

A LEVIS SEULEMENT
Cuite dans une pâte feuilletée croustillante, servie avec une sauce au jus, de la salade de choux croquante, des carottes émincées, du pain et du beurre. Brevage au choix.

PRIX SPECIAL 1.49

GALERIES STE-ANNE

2960 boul. Ste-Anne, Giffard

GALERIES CHAGNON

Rond point de Lévis

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI-MARDI et MERCREDI: de 9h à 18h. JEUDI et VENDREDI: de 9h à 21h. SAMEDI: de 9h à 17h.



chronique du jour

Lamontagne lui aussi aime tenir le volant

L'accident, impliquant le premier ministre Lévesque, a suscité un curieux intérêt pour les habitudes automobiles des élus du peuple. Subitement, la faune journalistique s'est mise à rechercher qui profitait des services de chauffeurs et qui préférait utiliser son propre véhicule! Cette curiosité soudaine s'est même fait sentir à l'échelon municipal. C'est ainsi que nous savons maintenant que le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, aime fort conduire sa propre limousine, une Continental. Quant au premier magistrat de la vieille capitale, M. Gilles Lamontagne, il a lui aussi la "détestable" habitude de prendre le volant en tout temps même s'il avoue que trop souvent, la distraction a failli lui jouer de vilains tours aux intersections.

Sondage à Limoilou

Le Mouvement d'action populaire Limoilou (MAPL) dévoilera mardi prochain les résultats d'un sondage qu'il a effectué auprès de cinq cents chefs de foyers du quartier.

Ce sondage qui portait sur l'habitation, la pollution, la politique municipale entre autres, s'est étendu dans les paroisses de Saint-Charles, Saint-Esprit, Saint-Fidèle, Saint-François et Stadacona.

Il s'agit bien entendu d'une assemblée publique qui se tiendra à 20h au sous-sol de l'église Saint-Esprit.

Un troisième parti

Les élections municipales de novembre, à Québec, pourraient bien être disputées entre trois formations politiques. Outre le Progrès civique, au pouvoir depuis 1965, et le tout nouveau Rassemblement populaire, un troisième serait de lamélie. Formé d'éléments issus de groupes populaires insatisfaits de "l'approche dogmatique du Rassemblement populaire", ce tiers parti veut proposer une solution de rechange pratique à l'administration Lamontagne. Son assemblée de fondation est fixée en juillet 1977, le temps de voir si un mariage de raison, sinon d'amour, peut être conclu avec le Rassemblement populaire afin d'opposer un candidat unique aux conseillers sortant du Progrès civique.

Le CHUL pollué

A Limoilou les citoyens sont... écoeurés de ne pouvoir peindre leurs galeries et de se faire détériorer leurs maisons par les émanations de l'incinérateur de la Com-Runauté urbaine de Québec (CUQ).

Bien, à Sainte-Foy aussi les

citoyens ont leur... source de pollution, soit le système de chauffage du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL).

Les résidents du secteur avoisinant le CHUL se sont plaints de l'émission de suie et de retombées de particules de la cheminée du CHUL. Les autorités municipales ont entrepris alors des démarches pour faire apporter les corrections nécessaires. Ça n'a rien donné.

C'est pourquoi le conseil a adopté récemment une résolution demandant au président du conseil d'administration et au directeur général du CHUL de faire corriger le système de chauffage de façon à le rendre conforme aux normes des Services de protection de l'environnement. Le conseil veut que les travaux de réfection soient terminés le 1er mai. A défaut de ce faire, le contentieux de la ville pourra entreprendre les procédures légales appropriées pour faire cesser cette nuisance.

Victoire pour la banlieue de Montréal

Les contribuables de Westmount, Outremont et Côte Saint-Luc viennent de remporter la longue lutte juridique relative au taux de la taxe d'eau imposé par Montréal.

Les trois villes ont basé leur

bataille sur le fait que Montréal leur chargeait une taxe de service plutôt qu'une taxe d'eau. Les trois municipalités ont fait voir que cette taxe cachait une partie des coûts de l'ensemble des services de la métropole.

Victoire parce que, à Outremont, par exemple, les contribuables viennent de recevoir un compte pour 1974-1975 et 1975-1976 représentant un taux de taxe de 1.8 et 2 pour 100 de la valeur locative en regard du taux de 7.5 pour 100 exigé d'abord par Montréal.

Les montants versés en trop par les contribuables d'Outremont en 1971-1972 et 1972-1973 ont eu pour effet d'éliminer complètement les comptes pour 1973-1974 et une partie de ceux de 1974-1975. Pour 1973-1974, le taux était réduit de 7.5 à 1.7 pour 100 de la valeur locative.

Blainville suit le mouvement

Pour répondre à des dépenses prévues de \$3,663,700 en 1977, le conseil de Blainville a été obligé de hausser le taux de la taxe foncière de 20 pour 100, suivant en cela la vague qui commence à ne plus être neuve!

Le taux de la taxe qui était de \$1.98 augmenté de \$0.40 pour atteindre \$2.38 du \$100 d'évaluation.

VILLE DE BEAUPORT

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné:

1- Que lors d'une assemblée du conseil municipal de la Ville de Beauport, tenue le 7 février 1977, le dit conseil a adopté les règlements suivants:

77-068 amendement le règlement numéro 76-011 relatif à une taxe sur les lots vacants.

77-067 modifiant le règlement numéro 660 de l'ex-ville de Beauport relatif au fonds de pension de retraite des employés municipaux.

77-074 décrétant un nom à de nouvelles rues.

77-075 amendement le règlement numéro 76-014 établissant un tarif d'honoraires exigible pour l'émission des certificats d'approbation et des permis de construction.

2- Qu'il peut être pris connaissance des dits règlements au bureau du soussigné, durant les heures de bureau.

3- Que les règlements précités entreront en vigueur suivant la loi. Donné à Beauport ce huitième jour du mois de février mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Greffier de la Ville (JACQUES SIMONEAU, o.m.a.)

avis légaux.
appels d'offres.
soumissions.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec, que LAMER & COTE QUEBEC LITEZ dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Québec a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du cinquième jour du mois de février 1974 et enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Québec le douzième jour du mois de février 1974 sous le numéro 771170.

Daté à Québec ce quatrième jour du mois de février 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

VILLE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

(No: 1173-1636)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1- QUE pour les raisons prévues aux articles 386a) à 386o) de la Loi des Cités et Villes, le règlement no 77/1174 est réputé avoir été approuvé par les électeurs lors de la tenue du registre les 7 et 8 février 1977, de 9:00 heures à 19:00 heures à l'Hôtel de Ville;

2- QUE ledit règlement amende le règlement no 231 de l'ex-Cité de Charlesbourg en vue de modifier la zone B-4-X pour créer la nouvelle zone D-30-X;

3- QUE les intéressés pourront prendre plus amplement connaissance de ce règlement au bureau du soussigné;

4- QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication.

Charlesbourg, ce 10 février 1977.

Le Greffier de la Ville, ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

RAYMOND BOLDUC INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie "Raymond Bolduc Inc.", constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Sainte-Foy, district de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Québec, ce 28e jour de janvier 1977.

PROCEUREURS DE LA COMPAGNIE

LANGLOIS, BROUIN, ROY

FRECHETTE & GAUDREAU

VILLE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

(No: 1174-3-1640)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1- QUE pour les raisons prévues aux articles 386a) à 386o) de la Loi des Cités et Villes, le règlement no 77/1174 est réputé avoir été approuvé par les électeurs lors de la tenue du registre les 7 et 8 février 1977, de 9:00 heures à 19:00 heures à l'Hôtel de Ville;

2- QUE ledit règlement amende le règlement no 231 de l'ex-Cité de Charlesbourg en vue de modifier la zone B-4-X pour créer la nouvelle zone D-30-X;

3- QUE les intéressés pourront prendre plus amplement connaissance de ce règlement au bureau du soussigné;

4- QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication.

Charlesbourg, ce 10 février 1977.

Le Greffier de la Ville, ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

avis légaux.
appels d'offres.
soumissions.

AVIS

Troisième Publication
Laurent Coulombe,
Mont-St-Pierre,
faisant affaires sous le nom de:
L.A. Coulombe Transport Enr.
Cité Gaspé, Qué.
Requérant
Le requérant demande à la Commission des Transports du Québec l'émission d'un permis en vertu de l'article 2.727 des Règlements, soit:
Un permis pour le transport des travailleurs à partir de Mont-St-Pierre en passant par Mont-Louis, Anse-Pleureuse, jusqu'à Murdochville pour les employés travaillant aux mines Gaspé Copper à Murdochville, aller-retour.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 365 est. boul. Charest, Québec, G1K 3J2, DANS LES QUATRE (4) jours suivant la première publication du présent avis MATANE, le 1er février 1977.
GAGNON & OUELLET AVOCATS
PROCEUREURS DU REQUERANT.

VILLE DE québec

APPEL D'OFFRES

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que des offres cachetées, scellées, endossées: "OFFRE POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) CAMIONNETTE A CABINE MULTIPLE, P.T.C. 7,500 LIVRES" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, chambre 313, Québec, seront reçues jusqu'à JEUDI LE 24 FÉVRIER 1977, à ONZE HEURES (11h00) A.M. (heure normale de l'est). Veuillez prendre note que le bureau du Greffier est fermé entre douze heures (12h00) et quatorze heures (14h00).

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents, en s'adressant au personnel de la Division de l'Équipement, ATELIER MUNICIPAL, 52 MARIE DE L'INCARNATION, QUÉBEC.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Pierre-F. Côté, avocat.
Québec, le 1er février 1977.

VILLE DE BEAUPORT

AVIS PUBLIC

Aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles inscrits, le 7 février 1977, au rôle d'évaluation en vigueur situés dans la phase II du parc de maisons-mobles du secteur Sainte-Thérèse de Lisieux.

Avis public est donné, par le soussigné, greffier de la Ville de Beauport:

1- Que lors d'une assemblée du conseil municipal tenue le 7 février 1977, le dit conseil municipal a adopté le règlement numéro 77-073 décrétant un emprunt de \$130,000 pour l'installation des services d'aqueduc et de voirie dans les rues de la phase II du parc de maisons-mobles du secteur Sainte-Thérèse de Lisieux.

2- Que les électeurs propriétaires ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 7 février 1977 ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporation, sociétés commerciales ou associations, sont habiles à voter sur ce règlement et à demander par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398 a) à 398 o) de la loi des Cités et Villes qu'il fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi.

3- Qu'à cette fin, le registre permettant l'enregistrement des personnes habiles à voter sera accessible au bureau du greffier, à l'hôtel de ville situé au 377, avenue Royale, à Beauport, de neuf heures à dix-neuf heures, sans interruption, les 21 et 22 février 1977.

4- Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 77-073 fasse l'objet d'un scrutin secret est de un (1) et qu'à défaut de ce nombre le règlement numéro 77-073 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5- Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du greffier aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

6- Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi donnant le résultat du registre, le 22 février 1977, à dix-neuf heures et dix (19h10) dans la salle du conseil municipal. Donné à Beauport, ce huitième jour du mois de février mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le greffier de la Ville (JACQUES SIMONEAU, o.m.a.)

Faites vite
d'ici le 1er mars,
car l'argent ça se
gagne durement.
Pas vrai?

Pour éviter de jeter votre argent par les fenêtres en payant trop d'impôts, soucrivez, d'ici le 1er mars, à nos régimes d'épargne-logement ou d'épargne-retraite SERVI; vous pourrez ainsi déduire de votre revenu imposable de 1976 vos contributions à l'un ou l'autre de ces régimes, jusqu'à concurrence du montant autorisé par la Loi de l'impôt sur le revenu.

Chez nous, à la Banque de Commerce, c'est ce que nous appelons être bien SERVI (Sachez Épargner

et Réduire Vos Impôts).

En réalité, vous épargnez doublement, puisque vous mettez de l'argent de côté pour l'avenir (en vue de l'achat d'une maison ou de votre retraite) et réduisez votre revenu imposable.

Vous pouvez souscrire à un régime SERVI en tout temps, mais si vous ne voulez pas payer inutilement

de l'impôt pour l'année 1976, voici votre dernière chance de le faire d'ici le 1er mars.

Ne tardez pas trop. Venez nous en parler et nous vous expliquerons comment fonctionnent nos régimes et pourquoi ils peuvent vous aider à épargner.

Votre revenu de l'an dernier vous paraît-il déjà de l'histoire ancienne? Et pourtant, ce que vous en ferez aura peut-être une influence décisive sur votre avenir.



BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

VILLE DE québec

APPEL D'OFFRES

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, endossées: "OFFRE POUR LE LOUAGE D'OUTILLAGE POUR L'ANNEE FINANCIERE 1977-1978" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, chambre 313, Québec, seront reçues jusqu'à MERCREDI LE 2 MARS 1977, à NEUF HEURES TRENTE MINUTES (9h30) heure normale de l'Est. Veuillez prendre note que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h00 et 14h00.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents, en s'adressant au personnel de la Division de l'Équipement, ATELIER MUNICIPAL, 52 MARIE DE L'INCARNATION, QUÉBEC.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Me PIERRE-F. COTÉ, C.R.

Québec, le 28 janvier 1977.

Phénoménale? Incroyable? Fantastique?

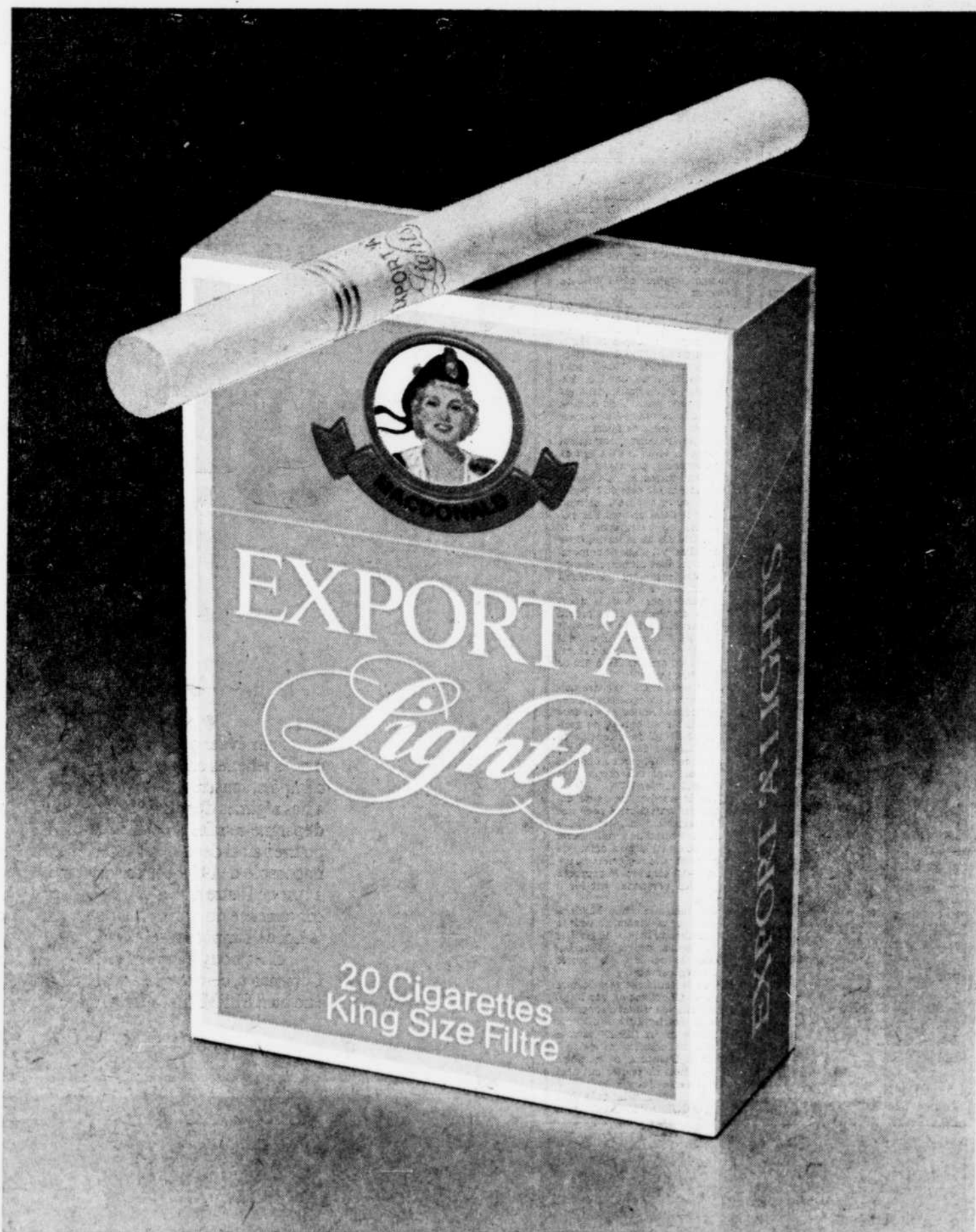
Quel mot décrit le mieux la saveur du "tabac allégé"
d'une Export 'A' Lights.

Nous sommes tellement fiers de vous présenter la nouvelle Export 'A' Lights que nous ne savons pas quel mot employer pour la qualifier.

Comme à l'ordinaire, nous avons choisi les meilleurs et les plus savoureux tabacs. Mais ce qui est extraordinaire et unique, c'est que nous avons réussi à les rendre plus "légers" sans les adoucir.

La nouvelle Export 'A' Lights est une cigarette merveilleuse parce qu'elle est plus que savoureuse tout en étant légère à fumer.

Alors quel mot la décrit le mieux? Chose certaine, c'est la meilleure cigarette jamais produite. Comme on dit: elle est...à point.



RÉGULIÈRE ET KING SIZE

La Nouvelle Export 'A' Lights

Elle est...à point!

l'automobile

La production des Granada et Monarch 1977 arrêtée

WASHINGTON (d'après UPD) — Dans un geste sans précédent, susceptible d'avoir un effet important sur l'industrie de l'automobile, des fonctionnaires fédéraux ont arrêté, mardi, la production de certaines Ford Granada et Monarch Mercury 1977, parce qu'elles pouvaient émettre des quantités illégales d'oxyde de carbone.

L'Agence pour la protection de l'environnement a précisé que des tests de voitures sur des chaînes de montage de la compagnie Ford, à

Wayne, dans le Michigan, et Mahwah, dans le New Jersey, avaient démontré que ces voitures laissaient s'échapper des émanations d'oxyde de carbone huit fois plus polluantes que le niveau permis par la loi. On en a attribué la cause à la conception défectueuse du carburateur.

Le directeur-gérant de l'APE, John Quarles, a dit qu'il avait révoqué la garantie d'antipollution donnée à Ford pour la production de ces voitures, à partir de demain, bloquant

aussi les ventes aux concessionnaires tant que le modèle ne sera pas modifié et testé de nouveau. Il a ajouté que Ford devra aussi rappeler 54,000 véhicules déjà livrés pour leur faire une modification de \$7 au carburateur, sans frais pour le propriétaire.

Carburateur de remplacement

Selon Quarles, des techniciens de Ford ont découvert le problème dès le mois d'octobre, mais ils n'ont rien fait pour le corriger. Il ne sait pas encore

de façon définitive si une poursuite peut être intentée contre la compagnie. Il est d'avis que Ford avait déjà un carburateur de remplacement pour les voitures à venir et qu'elle peut remettre en marche les chaînes de montage des Granada et des Monarch si le nouveau modèle peut passer le test antipollution.

Les tests de l'APE ont eu lieu, le mois dernier, chez General Motors et Chrysler aussi bien que chez Ford;

c'était la première fois que l'agence menait ces tests auprès des véhicules en phase de montage plutôt que sur des prototypes. Les modèles GM et Chrysler ont réussi le test, de dire Quarles; mais 13 des 18 voitures Ford choisies au hasard sur les chaînes de montage émettaient huit fois trop d'oxyde de carbone et deux fois plus que la moyenne légale.

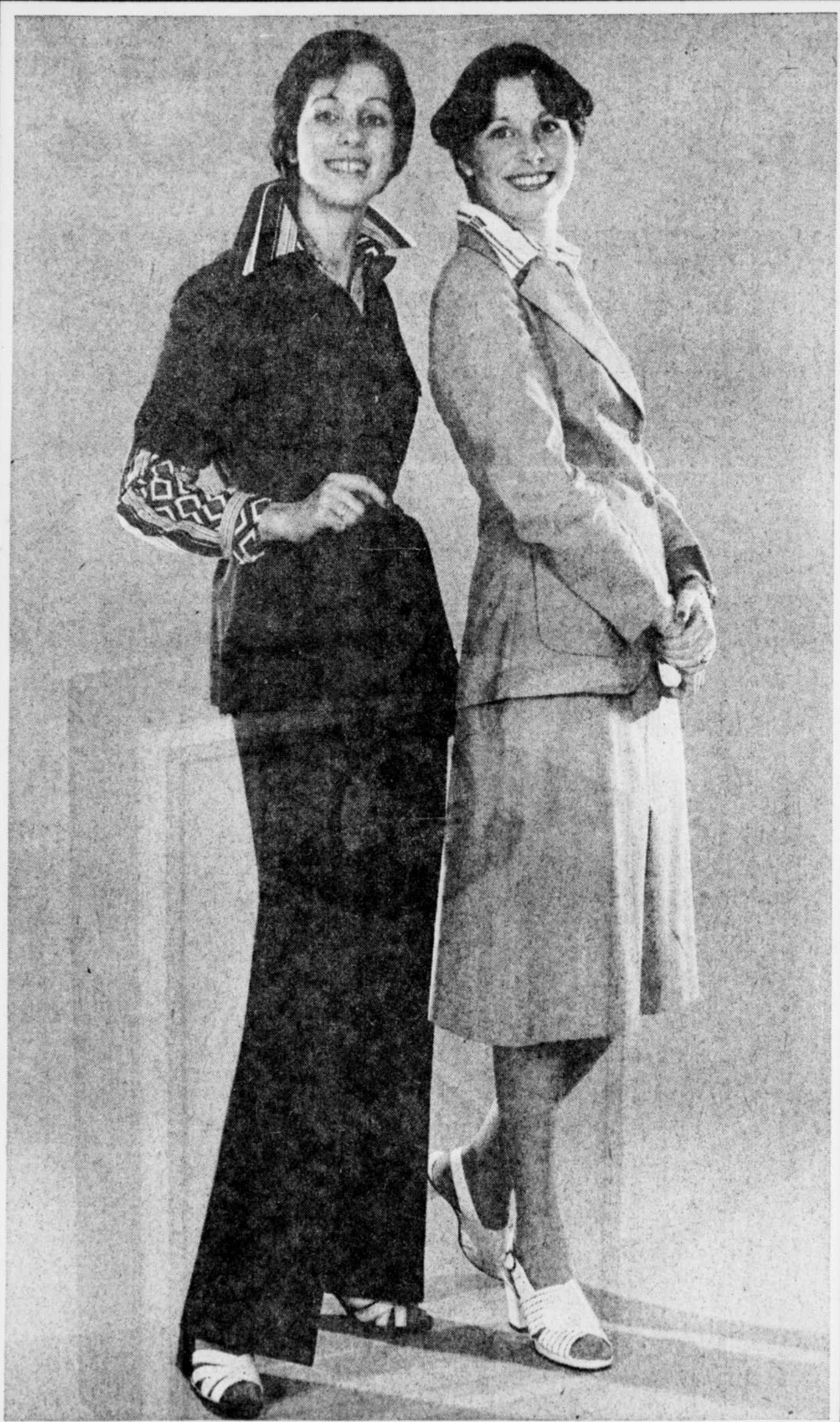
Poursuivant sa conférence de presse, Quarles ajoutait: "C'est la première fois que l'APE se mouille les pieds et dit à un producteur d'arrêter sa production parce qu'il ne se conforme pas aux normes fédérales de pollution. Je crois que l'impact se fera sentir sur les procédés de production de toute l'industrie de l'automobile."

Rapport air-carburant

Quarles a précisé que la mesure s'applique aux Granada et aux Monarch ayant des moteurs six cylindres

de 250 pouces cubes, la transmission automatique et d'autres particularités, comme un gabarit spécial pour le pont arrière. Ford se proposait de construire 145,000 véhicules de ces modèles, cette année, et de les vendre dans tous les États, sauf en Californie.

A Detroit, Donald Jensen, porte-parole de la compagnie Ford à son bureau chargé de contrôler les émissions de gaz automobiles et l'économie de carburant, a spécifié que des problèmes se présentaient dans le programme de contrôle de la qualité et causaient "une dérive vers... un riche rapport air-carburant". Il estimait que le mélange trop riche causait des émanations considérables d'oxyde de carbone. Selon lui, la production se poursuit avec le nouveau carburateur, qui a reçu un permis conditionnel de l'APE mais qui aura besoin de subir de nouveaux essais.



Une mode alerte, **Paris Star** en 100% polyester **PORTREL**

Des combinés nouvelle formule pour vivre un printemps gai en les juxtaposant pour en former des tenues élégantes. A vos heures de loisir, pour la ville et pour le voyage, Paris Star est le compagnon idéal. Demandez les nouveautés printanières. En 100% polyester Fortrel facile d'entretien.

Gauche: Veste ceinturée à manches courtes. Vert, marine, beige. Tailles: 12 à 18.	36.00
Blouse avec motifs azlèques dans le marine. Tailles: 8 à 18.	20.00
Pantalon droit avec taille élastique. Vert, marine, beige, blanc, noir. Tailles: 12 à 18.	20.00
Droite: Blazer semi-ajusté en vert, marine, ivoire. Tailles: 12 à 18.	38.00
Chemisier imprimé à manches courtes. Vert/brun, marine/rouge, turquoise/beige. Tailles: 8 à 18.	18.00
Jupe avec pli creux à l'avant. Vert, marine, ivoire, blanc, noir. Tailles: 10 à 18.	22.00

R. 45, 2e, Centre-Ville, et r. 845, Place Laurier, 2e. Paris Star est un produit entièrement canadien.

Paquet
PLUS PRES DE VOUS

DEFILE Paquet le 23 fév. au Château Frontenac. Billets de \$5 en vente aux kiosques d'information de nos magasins.

Le problème: la chaufferette se fait vieille



par Jacques DALLAIRE

Il arrive souvent, en hiver évidement, que le système de chauffage donne des signes de fatigue, ou que la chaufferette fonctionne tellement mal qu'on se croirait à l'intérieur d'un réfrigérateur.

Règle générale, les véhicules ont tendance à être moins "chauds" en prenant un coup de vieux. Cela est tout à fait normal. Mais, si la chaufferette donne un moins bon rendement, il ne suffit pas de pointer du doigt le thermostat, ou encore de pester contre l'antigel.

Il peut bien arriver que le thermostat soit défectueux ou que l'antigel soit de piètre qualité, mais les causes peuvent être multiples. Elles se résument souvent en une seule: tout le système a besoin d'un bon nettoyage.

Après deux ou trois ans d'usage, il est probable que le radiateur placé à l'avant du moteur du véhicule et celui que l'on retrouve dans la chaufferette soient encrassés.

Après avoir procédé à la vérification des pièces reliées au système de chauffage, de même que le niveau du radiateur avant et la qualité de l'antigel, il suffira sans doute, s'il n'y a pas d'anicroche de ce côté-là, de procéder à un nettoyage pour que la chaufferette retrouve sa vigueur d'antan.

Trucs et méfiance

Deux petits trucs en passant: vérifiez le bouchon du radiateur avant, car si la pression qu'il exerce ne varie pas entre 7 et 14 livres, il laisse place à l'évaporation; vérifiez aussi les deux boyaux passant près du moteur et qui conduisent au radiateur de la chaufferette. Si l'un de ces boyaux est plus chaud que l'autre, tout indique que le radiateur est encrassé.

L'automobiliste devra se méfier des garagistes qui laissent croire au pire et qui décrètent sur-le-champ que le radiateur de la chaufferette doit être remplacé. Cette réparation (pièces et main-d'œuvre comprises) peut facilement atteindre \$100, assure M. Raymond Bélanger, directeur des services techniques au centre d'entretien du Club automobile du Québec.

Des palliatifs

M. Bélanger tient également à démentir la croyance populaire voulant que dès que le beau temps revient, le radiateur avant ait néces-

sairement besoin d'être vidangé, précisément parce que l'antigel, qu'on laisse maintenant à l'année longue dans le système, a des propriétés anti-corrosives.

De même aussi, les consommateurs devraient considérer comme palliatifs certains produits offerts sur le marché et qui ont pour propriété d'enrayer les fuites dans un radiateur.

Ces produits, formant une sorte de résine par contact avec le liquide, ou sous forme de poudre métallique, pourraient prolonger pour un temps la vie d'un radiateur, mais ils risquent d'obstruer les conduits du système de chauffage.

Deux méthodes de nettoyage

Quant au nettoyage d'ensemble du système, qui souvent remet une chaufferette sur pied, la plupart des garagistes de la région de Québec se servent d'un "fusil à eau" actionné à l'air comprimé.

M. Bélanger recommande cependant le recours à un autre procédé, mis de l'avant par la compagnie Wynn's.

Il s'agit essentiellement d'un appareil utilisant trois produits, provoquant un mouvement de flux et de reflux dans le système et délogant de ce fait les particules ou saletés qui en empêchent le bon fonctionnement.

L'usage d'un "fusil à eau" actionné à l'air comprimé ne fait, en somme, que bouleverser le liquide à l'intérieur des conduits, et le mouvement perd graduellement de sa force, si bien que nombre de saletés ne sont pas délogées.

"L'opération Wynn's" dure quant à elle environ une heure, et coûte aux alentours d'une trentaine de dollars. C'est un travail que les garagistes effectuent à taux fixe.

Une fois la vidange complétée, l'un des trois conduits, à propriété anti-corrosion, est laissé en permanence dans le système, et il s'agit de rajouter un antigel d'excellente qualité dans le radiateur avant, selon les prescriptions du fabricant.

Actuellement, cinq garagistes utilisent le procédé Wynn's dans la région de Québec. Ce sont Ste-Foy Toyota, Radiateur Cap-Santé, Station Pierre Savard à Québec, Station Daniel Baker à Loretteville et Station Viateur Beaulieu à Giffard.



Les nouvelles voitures sortent régulièrement des chaînes de montage de General Motors, cette année comme les précédentes, ce qui pourrait mener le géant industriel à un nouveau record de profits pour 1977.

Un bénéfice net record de \$2.9 milliards chez General Motors

Ce n'est pas demain que General Motors va mettre la clé dans la porte, car en 1976, le plus important manufacturier automobile au monde a réalisé un bénéfice net record de \$2.9 milliards, soit 132 pour cent de plus que ce qui avait été enregistré en 1975. Le chiffre d'affaires de la plus grosse société industrielle du globe a atteint, l'an passé, \$47.2 milliards, avec des ventes de 8.5 millions de véhicules à travers le monde, soit 32 pour 100 de mieux que l'année-record de 1973, alors que les ventes s'étaient élevées à \$35.8 milliards. En 1975, le chiffre d'affaires était de \$35.7 milliards.

GM a donc supplanté la non moins puissante société pétrolière Exxon, qui s'est contentée de bénéfices nets de \$2.6 milliards bien que son volume d'affaires ait été supérieur à celui de GM.

Le record de tous les temps appartient d'ailleurs à Exxon, qui avait réalisé des profits nets de \$3 milliards en 1974.

Pour 1977, on s'attend à ce que GM franchisse pour la première fois de son histoire le plateau sélect des \$3 milliards, avec des gains nets probables de \$3.4 milliards.

En 1976, les profits nets combinés de GM, Ford et Chrysler atteindront un record de \$4.3 milliards, soit deux fois et demie plus qu'en 1975, seul American Motors baignant dans le rouge avec des pertes d'opération de \$46 millions.

Les gains nets de Ford se chiffrent probablement par \$994 millions, tandis que ceux de Chrysler seront de \$427 millions, selon les plus récentes prévisions.

Cette année, GM, Ford et Chrysler pourraient réaliser des profits nets de \$5.5 milliards.

Autre petit renseignement, en terminant, le personnel de GM a augmenté de quelque 70,000 personnes en 1976.

La voiture importée gagne des points aux Etats-Unis

L'année 1977 a débuté en lion pour les manufacturiers automobiles étrangers aux Etats-Unis, dont les ventes ont atteint 127,000 unités, soit 38 pour cent en hausse comparativement à la même période l'an dernier. Il semble que les constructeurs étrangers aient profité du climat serein de la Californie, où se trouve le principal marché. Honda, en particulier, a progressé de 137 pour 100, par rapport au même mois l'an dernier, remplaçant Volkswagen au troisième rang, derrière Toyota et Datsun, respectivement premier et deuxième.

L'IRAN EN CADILLAC

Les pétro-dollars attirent les dollars, l'Iran deviendra, en mars prochain, le seul pays en dehors des Etats-Unis à assembler des modèles Cadillac, qui seront vendus dans ce pays au prix de \$35,000, contre \$13,000 aux Etats-Unis. General Motors Iran Ltd ne s'attend pas, au début, à fracasser des records de vente, mais elle considère néanmoins que le prix demandé, dû aux diverses taxes, impôts et coûts divers, est encore bon marché pour les Iraniens, habitués à acheter des voitures importées.

FORD AU DIESEL

La société française Peugeot livrera au manufacturier automobile Ford des moteurs diesel qui équiperont des voitures produites par les filiales européennes du constructeur américain. Ford achèterait, semble-t-il, à Peugeot son "gros" diesel 4 cylindres, qui équipe déjà le modèle "504 GLD".

REDUCTION DE PRIX

Par ailleurs, Ford entend pratiquer des réductions de prix allant jusqu'à \$500 sur ses petites voitures, dans l'espoir de relancer les ventes des modèles qui tirent de l'arrière en Amérique du Nord. Ford entend, d'autre part, augmenter de \$98 les prix de gros des moteurs à huit cylindres, pour inciter les consommateurs à choisir des moteurs plus petits qui consomment moins.

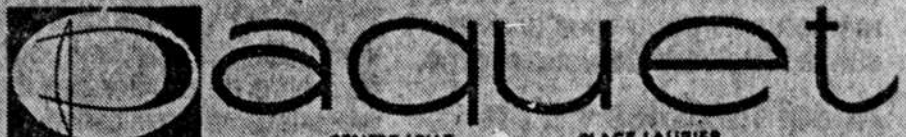
"COUPURES" SELECTIVES

British Leyland Motors Canada Limited annonce pour sa part une réduction de prix moyenne de trois pour cent sur ses modèles de voitures sports les plus vendues, soit les MGB décapotables et le coupé sport Triumph TR 7 "Spoker". Ces réductions ne s'appliquent toutefois pas aux autres modèles de la famille Leyland, comme Mini Austin Marina et Triumph Spitfire, quoique les prix de ces modèles aient été maintenus au niveau établi l'automne dernier.

A PROPOS DE CHAUFFERETTE...

La chaufferette d'un véhicule peut donner un mauvais rendement, en hiver, et les causes les plus fréquentes sont les suivantes:

- Courroies de transmission relâchées;
- Pompe à eau défectueuse (quoique cela se produise plutôt rarement);
- Niveau trop bas du liquide contenu dans le radiateur à l'avant de la voiture;
- Usage d'un antigel de qualité médiocre, peu efficace par froides températures;
- Durits (boyaux) endommagés;
- Pression insuffisante du bouchon du radiateur avant du véhicule;
- Thermostat défectueux;
- Mauvais fonctionnement du radiateur de la chaufferette;
- Encrassement du système de chauffage en général (conduits obstrués par des particules ou des saletés, par suite d'un mauvais entretien).



CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

PLUS PRÈS DE VOUS...

Vente

de complets

sur

mesure

25%

de rabais

sur tout un assortiment de tissus très mode pour le printemps et l'été '77. Vous faites le choix d'un tissu de première qualité, 65% polyester/35% laine, 100% laine ou 45% laine/55% polyester.

Des coupes mettant votre silhouette en évidence vous seront suggérées par nos experts en confection. Qu'importe votre stature, nous vous taillerons le complet qui vous habillera avec élégance et sobriété.

Tout un choix de rayures, chevrons, rweeds légers et les merveilleuses teintes unies: bleu, gris, brun et autres.

Sans tarder, demandez le complet deux ou trois pièces.

Complet deux pièces	Complet trois pièces
Rég. 235. à 325.	Rég. 280. à 380.
Spécial	Spécial
175. à 245.	210. à 285.

Confection pour hommes, r. 23, r-de-ch. Centre-Ville
et r. 823, Place Laurier 1er

La municipalité de Saint-Emile devra s'alimenter en eau potable à l'aqueduc de la ville de Québec

par Benoit ROUTHIER

La municipalité de Saint-Emile devra corriger les problèmes d'approvisionnement

et de qualité de l'eau potable en alimentant son réseau par celui de la ville de Québec. C'est le sens d'une ordon-

nance émise, fin janvier, par le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger. Le gouvernement veut ain-

si éviter la répétition des incidents survenus en septembre dernier alors qu'une partie de la population de cette municipalité de plus de

5.000 citoyens avait souffert de gastro-entérite causée par la contamination du réseau d'aqueduc. Joint au téléphone, hier, le

maire de l'endroit, M. René Lafont, a déclaré que son conseil se réunirait prochainement pour étudier les implications du contenu de l'ordonnance.

Par ailleurs, il a ajouté qu'il allait tenter de discuter, avec les autorités des Services de protection de l'environnement, des possibilités d'autres solutions que celle d'acheter l'eau de Québec.

Le 5 octobre 1976, après les événements de septembre, le directeur des Services de protection de l'environnement avait émis un rapport contenant une série de recommandations visant à assurer une eau de bonne qualité bactériologique aux citoyens de Saint-Emile.

La municipalité a négligé, jusqu'ici, dit-on aux Services de protection de l'environnement, de réaliser "la plupart" de ces suggestions.

Les travaux à faire

Pour se conformer aux stipulations de l'ordonnance du ministre Léger, cette municipalité devra maintenir dans l'eau circulant dans le réseau municipal, un chlore libre de 0,2 mg/l à l'aide d'un appareil installé par les Services de protection de l'environnement.

Là où les recommandations deviennent coûteuses c'est quand elles demandent de faire préparer "immédiatement" les plans et devis de construction d'une station de surpression destinée à alimenter la partie haute de la municipalité par le réseau de

la ville de Québec. Ces plans et devis devront, selon l'ordonnance, être soumis au directeur des Services de protection de l'environnement "au plus tard le 28 avril". Une fois l'autorisation accordée, la municipalité devra procéder à la construction de cette station de surpression.

Ceci signifie l'abandon des puits, qui, aux dires du maire, ont une eau de bonne qualité ne contenant pas de bactérie.

L'ordonnance vise encore à faire désaffecter "immédiatement" les conduites de deux pouces et de six pouces reliant le réseau municipal et le réservoir situé entre la rue Longchamps et le boulevard Lapierre.

L'ordonnance veut enfin que la municipalité répare "immédiatement" la conduite d'égout municipale et le regard (trou d'homme) situés près du raccordement au réseau d'égout du Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain (BAEQM).

L'enquête des Services de protection de l'environnement démontre que pour "assurer le bien-être, le confort et la santé des usagers du réseau municipal d'aqueduc", la municipalité "doit alimenter son réseau d'aqueduc par celui de la ville de Québec".

Trop cher pour rien

Le maire Lafont prétend

que ce qui s'est produit en septembre dernier n'est qu'une malchance. Le petit lac artificiel qui avait été affecté ayant été condamné, il n'y a pas de raison motivant l'abandon de nos puits, poursuit-il.

Suivre les recommandations des Services de protection de l'environnement signifierait, pour M. Lafont, que les contribuables devraient assumer les coûts de raccordement et de la construction de l'usine de surpression et payer l'eau \$0,42 le mille gallons. Mais ce fardeau financier s'ajouterait à un autre car les contribuables en ont encore pour une vingtaine d'années à payer les investissements du réseau actuel.

Cette situation fait dire au maire que si l'ordonnance devait être appliquée à la lettre, Saint-Emile devrait obtenir une aide financière du gouvernement.

Notons que la recommandation de s'approvisionner au réseau de la ville de Québec va dans le sens de l'étude de la firme Rochette et Rochefort pronant un réseau d'aqueduc métropolitain.

Présentement les municipalités de Lac-Saint-Charles, de Lac-Beauport et la ville de Charlebourg, étudient un projet commun d'un coût global de \$1,628,000 dont le but est de s'alimenter au réseau de la ville de Québec.

C'est bien simple!

Des régimes enregistrés dépôts-logement,* il n'en existe pas de plus simples que celui de la Banque Provinciale.

Aussi simples qu'un compte de banque

Il suffit d'un dépôt initial minimum de \$100 pour adhérer au régime. Par la suite, vous restez libre d'effectuer les dépôts de votre choix (minimum: \$50) au moment qui vous convient.

À la Banque Provinciale, vous ne payez ni frais d'adhésion, ni frais d'administration, ni frais de commission. Et vous recevez même un livret où vous pouvez suivre l'évolution de votre régime.

Aussi flexibles qu'un compte de banque

Vous pouvez alimenter votre régime enregistré de trois façons à votre gré:



Dépôts-logement

1) Versements facultatifs. En respectant les minima mentionnés plus haut.

2) Virements systématiques. À votre demande, la banque peut effectuer des virements périodiques de votre compte d'épargne à votre régime.

3) Plan "B". La banque peut vous prêter de l'argent pour vous permettre de profiter des avantages-impôts pour l'année 1976. Remboursable en dix versements mensuels, ce prêt est consenti en janvier et février seulement et à un taux inférieur à celui des prêts personnels.

Avantageux à tous points de vue.

Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt qui s'adapte aux fluctuations du marché et qui est toujours supérieur au taux de l'épargne spéciale. En plus, bien sûr, de profiter des avantages inhérents à ce régime.

Hâtez-vous!

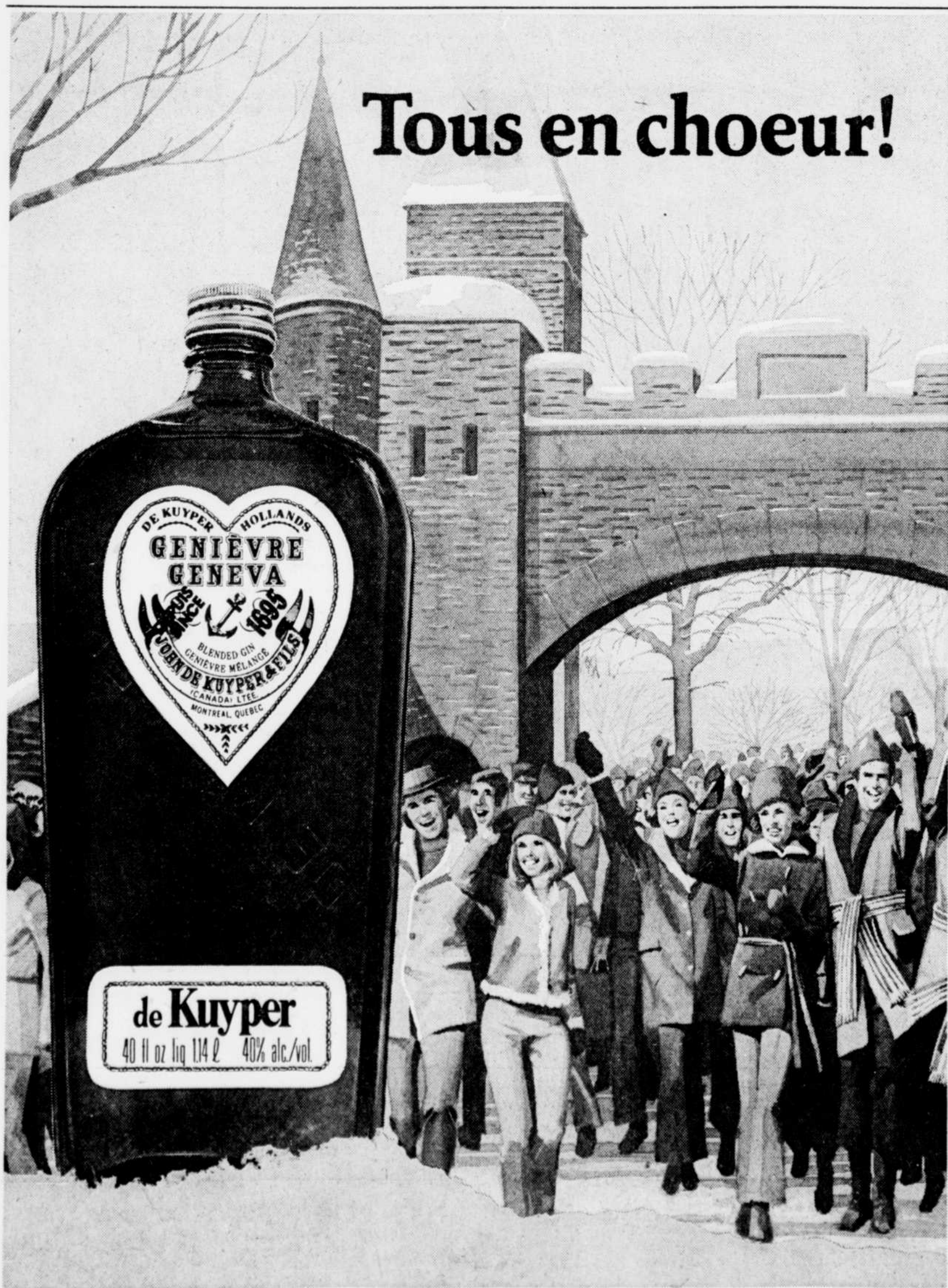
Vous avez jusqu'au 1er mars 1977 pour vous inscrire si vous désirez bénéficier des avantages-impôts pour 1976.

* Émis et administré par La Fiducie du Québec.

la
banque
d'ici.

banque provinciale

Tous en chœur!



Les évêques du Canada se sont impliqués à plusieurs reprises au pays, en 1976

La Conférence des évêques catholiques du Canada (CCC) s'est impliquée en 1976 à plusieurs reprises dans ce qui s'est vécu au pays, en plus d'être très active dans le domaine religieux.

Dans la ligne de leur mission qui est d'éclairer les événements à la lumière de l'Évangile, les évêques du Canada ont intervenus plus de 20 fois pour proposer aux catholiques et aux Canadiens en général ce qu'ils estiment être des pistes d'action pour construire le Royaume de Dieu à partir de ce qui se vit ici-bas.

En plus d'avoir appuyé l'abolition de la peine de mort, la CCC s'est impliquée de d'autres manières dans la vie politique.

Le président de la CCC, de concert avec les dirigeants de quatre autres Églises canadiennes, a rencontré le premier ministre du pays et certains membres de son cabinet pour discuter avec eux de quelques grandes questions au sujet desquelles la foi du Christ peut apporter des orientations, comme la répartition des revenus au pays, nos politiques de popu-

lation et d'immigration et le développement international.

Les évêques ont également voulu apporter leur contribution à la mise à jour des lois qui nous gouvernent, comme la révision du droit familial. Un groupe de travail, formé de spécialistes du droit et de sciences humaines est à l'oeuvre pour préparer des recommandations au gouvernement fédéral sur la question des tribunaux de la famille, des lois du divorce, etc...

Ils ont aussi pris à plusieurs reprises fait et cause en faveur des démunis, tant chez nous qu'à l'étranger: ils ont défendu les autochtones dans leurs revendications auprès du gouvernement, soit pour la possession de territoires, soit pour la défense de leur environnement. A quoi il faut ajouter les interventions en faveur des droits de la personne au Chili, en Equateur et en Rhodésie, pour les victimes des tremblements de terre au Guatemala et de la guerre civile au Liban.

Vie de l'Eglise

Bien entendu, la CCC conti-

nue d'intensifier son action au sein de la vie même de la communauté ecclésiale, tant au pays qu'à l'étranger.

En 1976, signalons que les président et vice-président de la CCC ont fait une visite à Rome en mars auprès des principales congrégations romaines. Il s'agit d'un nouveau type de collaboration et d'échanges, amorcé depuis cinq ans, entre les responsables de l'Eglise au Canada et les responsables de l'Eglise universelle.

Cette solidarité s'est d'ailleurs manifestée à l'occasion de ce qu'on appelle maintenant "l'affaire Mgr Lefebvre". Par la voix de leur président, les évêques du Canada ont tenu à exprimer publiquement leur solidarité avec le Saint-Siège. De ce fait, ils levaient toute équivoque possible auprès des catholiques du Canada, sur l'interprétation à donner aux gestes et aux propos de Mgr Lefebvre et de ses partisans.

C'est encore la communion ecclésiale qui a amené la CCC à participer officiellement au Congrès eucharistique international de Philadelphie.

Bourgault au conseil du Musée des beaux-arts de Montréal

(PC) — M. Pierre Bourgault qui, pendant des années, avait été à la tête d'un des premiers mouvements indépendantistes du Québec, a été nommé membre du Conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal.

C'est M. René Lévesque, premier ministre du Québec, qui a annoncé la nouvelle au cours d'une conférence de presse tenue hier à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

M. Bourgault avait été chef du Rassemblement pour l'indépendance nationale - RIN - qui fut à l'avant-garde du mouvement indépendantiste jusqu'à la création du Parti québécois en 1968.

Par suite de divergences de vues avec la direction du PQ, notamment avec M. Lévesque, sur la politique linguistique et d'autres problèmes, M. Bourgault avait démissionné de l'exécutif en 1973, pour réintégrer le parti en 1975.

Au Conseil d'administra-

tion du Musée des beaux-arts de Montréal, M. Bourgault remplace M. Guy Rocher qui

a été nommé au secrétariat général pour le développement culturel.

Donner à la femme les moyens d'être plus active dans la société

Donner à la femme les moyens de s'impliquer davantage et faire en sorte qu'elle soit de plus en plus active dans notre société.

Ces objectifs présentés par Françoise Stanton, présidente de la Fédération des femmes du Québec (région de Québec), lors d'une récente assemblée des membres de l'exécutif se poursuivront cette année dans le cadre de cours de formation qui débuteront le 21 février pour se terminer à la mi-mai.

Ce programme de formation amorcé l'an dernier pour les membres de la FFQ s'était avéré une expérience enrichissante et c'est à la lumière de ces résultats que

l'initiative sera répétée en 1977, précise cet organisme dans un récent communiqué.

Pour le moment, deux cours sont prévus: Initiation à la vie politique, d'une durée de 15 heures au rythme de 3 heures par semaine, et débutant le 21 février.

A compter de la mi-mars, on offrira un cours de leadership. Des sessions intensives de deux jours sont prévues en fin de semaine.

Toutes les femmes désireuses de participer aux activités de la fédération: colloques, séminaires, visites, conférences de presse, peuvent devenir membres en communiquant au numéro de téléphone 524-0569.

Déclenchement du processus d'élection du recteur de Laval

par Raymond BRANCON

Le Conseil de l'université Laval mettra en marche, à partir du 1er mars, le processus prévu dans les statuts pour l'élection du recteur, fixée au 4 avril prochain (à moins que l'une ou l'autre des séances du collège électoral ne soit remise d'une semaine par manque de quorum).



M. Kerwin briguera-t-il un autre mandat de cinq ans?

Bilan des pertes rectifié

En raison de la grève des professeurs, les pertes de revenus de l'université Laval ont été de l'ordre de \$3 millions à \$3,5 millions, et non pas \$16,425,000 tel que paru dans LE SOLEIL du 9 février 1977 (section G).

Ces pertes se répartissent comme suit: services auxiliaires: \$1,100,000; baisse des revenus du Centre de traitement de l'information (CTI): \$150 à \$200,000; Vie étudiante: \$75,000; droits de scolarité (enseignement particulier): \$125,000; pertes des droits de scolarité et des subventions gouvernementales: \$1,500,000 à \$2,000,000.

Arbitrage délicat reporté

Le conseil de l'université Laval, lors de sa séance de mardi dernier, n'a pu, en raison de l'ordre du jour très chargé, étudier une résolution de 27 professeurs et de Géodésie lui demandant d'arbitrer un délicat problème de procédure d'assemblée délibérante survenu récemment dans le déroulement de l'assemblée des professeurs de cette faculté.

Le conseil a été saisi d'une proposition d'amendement aux statuts de l'université, à l'effet que les professeurs pourraient être habilités à révoquer leurs représentants dans les différentes instances de la faculté et de l'université.

Le conseil de l'université discutera de cet amendement à sa réunion de mars prochain.

Dans une lettre aux professeurs, le doyen de la faculté de Foresterie, M. André Lafond, avait mis en doute la légalité de cette assemblée spéciale des professeurs qui avait été demandée à la séance régulière précédente par la majorité des professeurs et, de fait, ni le doyen et président d'office, ni le secrétaire ne s'y sont présentés. De plus, à la séance régulière, le doyen avait jugé irrecevables des résolutions concernant la démission ou la révocation des représentants des professeurs dans plusieurs organismes: conseil de l'université, conseil de faculté, commissions. Les professeurs ont alors essayé, mais en vain, d'en appeler de la décision du président d'assemblée.

Dans ce contexte, se pose le problème plus délicat de la légalité de la révocation des professeurs dûment élus.

La représentation des professeurs de la faculté de Foresterie au conseil de l'université (un délégué: M. Guy Rochon) demeurera de toute évidence inchangée d'ici le mois prochain, parce que la procédure officielle pour l'élection du recteur sera déjà en marche.

Le mandat électif de cinq ans de M. Larkin Kerwin a expiré le 14 février dernier, mais en raison de la longue grève des professeurs au cours de l'automne 1976, le Conseil de l'université avait prolongé son mandat jusqu'au 2 mai 1977.

Selon la procédure officielle, inchangée dans ses parties essentielles depuis 1972, le recteur est élu par un collège de 105 membres, dont 55 siègent au Conseil de l'université, et des 50 membres à voix délibérative des quatre grandes commissions: des études, de la recherche, de l'administration et des affaires étudiantes.

Le collège électoral compte également 31 professeurs élus par leurs pairs et siégeant dans les commissions, et 19 étudiants, dont 10 du premier cycle et neuf diplômés des 2e et 3e cycles.

Le Mouvement pour la démocratisation de l'élection du recteur, qui a vu le jour au début de janvier, a pour objectif de créer autour de cette élection une discussion générale à laquelle participera toute la communauté universitaire et non le seul collège électoral.

Le mouvement ne patronnera pas toutefois tel ou tel candidat au poste de recteur: il vise surtout à ce que tout le monde s'exprime sur cette élection, dans le contexte actuel à l'université Laval, et que les candidats fassent connaître leur programme et l'équipe qui les appuie.

Dans cette orientation, les candidats sauront, dès le départ, qu'ils ne relèveront pas du seul collège électoral mais aussi de la communauté universitaire grâce au travail de discussion qu'amorcera le Mouvement pour la démocratisation de l'élection du recteur.

Nomination

M. François Adam, président de la Société d'assurance des caisses populaires, a été nommé président de la Commission de l'expansion de l'université Laval, où il succède à M. Gabriel Gilbert, dont le mandat est terminé.

DEPOSITAIRES R.C.A.

H. P. DUFOUR MEUBLES INC. 3128 CHEMIN ROYAL GIFFARD, QUE. TEL.: 661-8434	CLAUDE SIOU ENR. VILLAGE HURON TEL.: 842-4824 - 1994 OUVERT TOUTS LES SOIRS	NAP. BOILY 4175, BOUL. STE-ANNE MONTMORENCY, QUE. 663-7851	A. GLOUTIER RADIO T.V. INC. 840, AV. MYRAND STE-FOY, QUE. 527-8123	GERARD ROBILAILLE INC. CHEZ L'ALIBERTÉ 595 EST, ST-JOSEPH (MAIL ST-ROCH) TEL.: 525-4841	FOYER DU MEUBLE INC. 144 OUEST, ST-VALLIER QUEBEC TEL.: 525-9648 200 EST, ST-JOSEPH TEL.: 527-7180	CROTEAU LTEE 175 EST, ST-JOSEPH QUEBEC, QUE. TEL.: 525-8155
CENTRE DU MEUBLE BEAUCVILLE CITE BEAUCE, QUE. TEL.: 774-9075	DESCHAMPS RADIO TV 683 AV. ROYALE BEAUPORT, QUE. TEL.: 663-7818	PARADIS DU BIJOU ENR. 53 AV. PLANTE VILLE VANIER TEL.: 527-8317	TREMBLAY & BERGERON RADIO DISC INC. 301 DE LA CANARDIERE TEL.: 523-7790 245 EST, 71e RUE Charlesbourg, Tel.: 626-1102	PRINCE & FILS LTEE 1404 DES FRENES ST-REDEMPTEUR TEL.: 832-6114 ST-AGAPIT, CITE LOTBINIERE TEL.: 888-3925	GERARD HAMEL 358 OUEST, ST-VALLIER QUEBEC, QUE. TEL.: 523-1293	GENEST ELECTRONIQUE ENR. 82, ST-THOMAS MONTMAGNY, QUE. TEL.: 248-2909
DESAULNIERS TV SERVICE 2135 RUE ROBILAILLE DUBERGER, QUE. TEL.: 681-3359	COTE DE BEAUPRE SERVICE 99, CHEMIN DU CAP ST-JOACHIM, CITE MONTMORENCY TEL.: 827-3676	MICHAUD RADIO T.V. SERVICE ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE CITE LOTBINIERE TEL.: 596-2144	LUCIEN PARE & FILS LTEE ST-MARC-DES-CARRIERES CITE PORTNEUF TEL.: 268-3529	HERMAN CLOUTIER MEUBLES ST-JOSEPH CITE BEAUCE, QUE. TEL.: 397-5477	SALON DU MEUBLE INC. 275, 1re AVENUE ST-GEORGES CITE BEAUCE 228-5677	JEAN-PAUL CHABOT INC. ST-CHARLES CITE BELLECHASSE, QUE. tel.: 887-3495
THETFORD ELECTRONIQUE THETFORD MINES QUE. TEL.: 335-5019	HAMELIN & FRERES MEUBLES 1061, RTE DE L'EGLISE STE-FOY, QUE. TEL.: 653-9064					

RCA MET EN ÉCHEC LES PRIX SUR LES TV

COMPTEZ VOS GAINS... SUR

CES PRIX SPÉCIAUX DU XL-100

QUANTITÉ LIMITÉE

Modèle CGA 690

Modèle CFX 430

SUPPORT DE TV COMPRIS!

"Couleurs brillantes, réelles. Rendement hors pair. Fiabilité transistorisée. Voici ce qui m'a amené dans l'équipe RCA.

"RCA veut aussi vous convaincre... et vous offre deux modèles XL-100 — pour quelque temps seulement — à des prix spéciaux qui ne seront probablement jamais répétés.

"Une chose cependant... vous devez faire vite... demain pourrait être trop tard!"

Jean Beliveau

Meuble contemporain XL-100 de 26"...
prix spécial à cette occasion seulement

- Tube-image Super AccuColor à matrice noire... luminosité et contraste exceptionnels
- Transistorisation fiable à 100%
- Modules AccuCircuit enfichables faciles d'entretien
- Accord précis automatique... réglez-le et oubliez-le
- Meuble au modernisme saisissant d'un fini veiné pacanier de Valence

Modèle table XL-100 de 20" avec support en prime

- Tube-image Super AccuColor à matrice noire
- 100% transistorisé — châssis de 30,000 volts
- Modules enfichables AccuCircuit faciles d'entretien
- Circuit d'accord précis automatique
- Bas prix comporte solide support à roulettes en chrome

RCA

Disponible chez ces marchands participants RCA

La loi sur l'avortement n'est pas appliquée équitablement

par Georges ANGERS
du bureau du Soleil

OTTAWA — Six mois d'étude, quatre mois de rédaction, cinq mois de traduction et une somme de \$680.000 ont permis d'apprendre hier ce que l'on dénonce pourtant depuis quelques années à savoir que la loi sur l'avortement en vigueur depuis 1969 n'est pas appliquée équitablement à travers le pays.

Le rapport du Comité sur l'application des dispositions législatives sur l'avortement établi en novembre 1975 et composé du sociologue Robin Badgley, président, de l'avocate Denyse Fortin-Caron et du Dr Marion Powell, était cependant cet état de fait beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent.

Le Comité Badgley, qui ne fait aucune recommandation, constate cependant à travers quelque 500 pages de données scientifiques qu'il existe "des différences marquées dans la répartition et l'accessibilité des services d'avortement thérapeutique" au pays, que les provinces, les hôpitaux et les médecins sont les grands responsables de cette situation, que la loi actuelle n'est pas inéquitable en soi et qu'il n'existe actuellement aucun consensus sur la nécessité de décriminaliser ou de criminaliser davantage l'avortement.

Il n'était alors aucunement surprenant dans ces circonstances d'entendre, hier, le ministre fédéral de la Justice Ron Basford déclarer n'avoir aucune intention d'amender la loi sur l'avortement sur demande et leurs opposants.

Néanmoins, Ottawa tentera, par le biais de consultations avec les provinces, d'uniformiser les procédures d'application de la loi actuelle qui passent de rigides à laxes d'est en ouest. Mais comme l'administration de la justice relève des provinces, on ne peut s'attendre à des changements majeurs à court terme.

Parallèlement à ces discussions, Ottawa lancera un programme plus vaste de sensibilisation aux méthodes modernes de contraception. Le ministre Marc Lalonde en annoncera les modalités d'ici peu. Selon son collègue Ron Basford c'est principalement de cette façon que l'on parviendra à réduire le besoin d'avortement.

Un seul élément du rapport Badgley constitue une recom-

mandation, quoique bien discrète. Le rapport suggère en effet de confier à des centres régionaux spécialisés plutôt qu'à des hôpitaux, comme c'est le cas actuellement, la capacité de pratiquer des avortements légaux.

Le comité constate par ailleurs une ignorance fort répandue dans le public et dans les hôpitaux de la loi en vigueur depuis 1969 sur l'avortement. Selon une enquête menée l'an dernier, deux Canadiens sur trois croyaient que l'avortement était illégal quelles que soient les circonstances.

Or depuis 1969, le code criminel définit comme légal tout avortement effectué dans un hôpital et autorisé par un comité médical formé aux fins d'évaluer si la poursuite de la grossesse met en danger la vie ou la santé de la femme.

Au cours de cette même enquête, on a également découvert que certains médecins croyaient que la patiente devait être enceinte depuis quelques semaines obligatoirement avant que l'on puisse procéder à un avortement légal. Or tel n'est pas le cas.

Cette ignorance de la loi a ainsi conduit à des situations où dans une province les demandes d'avortement thérapeutique sont expédiées rapidement alors que dans l'autre les formalités sont telles qu'au moment de la décision l'avortement est devenu dangereux pour la patiente.

Le comité constate par ailleurs que, contrairement à l'opinion généralement répandue à l'effet que ce sont les femmes des couches sociales plus pauvres qui font le plus appel à l'avortement à cause de grossesses non désirées, ce sont dans les couches sociales plus aisées que la demande d'avortement est la plus élevée.

Un peu dans le même sens, le rapport constate que certaines femmes doivent faire face à des difficultés financières additionnelles parce que certains hôpitaux et certains médecins imposent des frais non convertis par les assurances maladie et hospitalisation. Généralement, il s'agissait dans ces cas de femmes jeunes, moins bien instruites ou nouvellement arrivées au pays.

Ces quelques faits ont été mis en lumière à la suite d'une étude que le Comité Badgley qualifie de "la plus importante et la plus complète qui ait jamais été réalisée au Canada ou à l'étranger" et

qui se fonde sur 4.912 entrevues auprès de femmes qui avaient obtenu un avortement entre mai et février 1976.

Les membres du Comité Badgley attachent finalement beaucoup d'attention au fait qu'il existe, d'une région à l'autre, "une profonde disparité quant à la répartition des médecins et des établissements hospitaliers qui influent de façon générale sur l'accès aux services et en particulier sur le recours à l'avortement".

En plus de ce phénomène, d'autres facteurs comme la répartition des pouvoirs juri-

diques et sanitaires entre Ottawa et les provinces, la façon dont les hôpitaux sont organisés et réglementés, le fonctionnement de l'assurance-maladie et finalement la façon dont les Canadiens ont disposé de la question de l'avortement alimentent le constat fondamental du comité à savoir que les dispositions législatives sur l'avortement ne sont pas appliquées avec équité d'un coin à l'autre du pays.

Bien que le rapport Badgley n'isole pas la situation particulière de chacune des provinces, on est néanmoins en mesure de constater, par des recoupements de don-

nées, que les Québécois francophones catholiques possédant une instruction élémentaire et âgés de 60 ans et plus sont les plus réfractaires à l'avortement provoqué.

Le rapport indique par ailleurs que le taux d'avortement thérapeutique pratiqué au Québec demeure pratiquement le plus faible au Canada; il n'y a qu'à Terre-Neuve que l'on retrouve un taux légèrement plus bas.

Par contre, les Québécois sont proportionnellement les meilleures clientes des cliniques d'avortement américaines, principalement celles de New York.

Ceci s'explique aisément lorsqu'on constate qu'en 1974, par exemple, il n'y avait que 27 hôpitaux qui avaient mis sur pied des comités d'avortement thérapeutique et que de ce nombre, douze n'ont pratiqué aucun avortement. Notons finalement que les 15 hôpitaux où des avortements thérapeutiques ont été pratiqués étaient situés dans seulement deux régions du Québec. Bien que personne n'ait voulu préciser quelles étaient ces régions, on croit généralement qu'il s'agit de Montréal et de Sherbrooke.

Voir document
à la page A-5



Le sociologue torontois Robin Badgley

Le député de Gaspé dénonce le PQ

Le député unioniste de Gaspé, M. Michel Le Moignan, a dénoncé hier le Parti québécois dont l'attitude dans le comté de Gaspé aurait été "amoral et électoraliste".

Dans un communiqué, M. Le Moignan dénonce le fait que le député péquiste des Îles-de-la-Madeleine, Mlle Denise Leblanc, ait été désignée comme député-parain du comté de Gaspé parce que les électeurs de Gaspé n'ont pas choisi un député péquiste de 15 novembre dernier.

Selon M. Le Moignan, il y a crainte chez les militants péquistes que le député de Gaspé porte à son crédit le développement du comté. "C'est là une insulte au geste démocratique posé par les Gaspésiens le 15 novembre dernier", conclut M. Le Moignan.

Ce dernier avait été élu par une marge de 420 voix lors du dernier scrutin provincial il n'avait recueilli que 34,5 pour cent des voix, devançant de justesse les candidats libéral et péquiste dans une lutte à trois.

Le chef de l'Union nationale est tout aussi indigné que son député, et il a demandé à M. Lévesque de ne pas attendre une nouvelle "Opération dignité" en Gaspésie pour rappeler les siens à l'ordre.

Quant au Parti québécois, il explique sa nomination par la sympathie mutuelle et les traits communs qui unissent les Gaspésiens et les Madelinots. "Il serait injuste de pénaliser les Gaspésiens", a dit Mlle Leblanc.

Le français à Winnipeg

WINNIPEG (PC) — Le gouvernement manitobain vient d'accepter d'Ottawa une subvention d'environ \$200.000, pour enseigner le français à ses fonctionnaires.

Des 14.000 fonctionnaires, de 500 à 600 ont manifesté de l'intérêt pour de tels cours, a annoncé Mme Shirley Bradshaw, de sorte qu'il faudra en éliminer, puisque pas plus de 300 élèves peuvent être acceptés.

Les cours se donneront une fois la semaine à l'école des langues de la Commission fédérale de la fonction publique.

les 28 jours Rochette

EN SUPER SPECIAL CETTE SEMAINE

TAPIS

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

PRIX RÉGULIER \$16.00 à \$22.00 v.c.

UN SEUL PRIX SUPER-SPECIAL **\$11.80 v.c.**

ÉMILIEN ROCHETTE

555, de la Couronne Tel. 529-4164

Stationnement gratuit au pied de la côte d'Abraham.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle des sociétaires de la

CAISSE POPULAIRE ST-THOMAS D'AQUIN

sera tenue lundi le 21 février 1977 à 20 heures.

Salle de réunion de la Caisse (entrée 826 Myrand, Ste-Foy)

BIENVENUE À TOUS

Le Secrétaire-Gérant
Claude Couture

Avis Public

Ottawa, le 3 février 1977

AUDIENCE PUBLIQUE DU CRTC DU 1er MARS 1977 RIMOUSKI (QUÉBEC)

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra son audience publique à l'Hôtel Normandie, rue St-Germain, Rimouski (Québec) plutôt qu'au Centre civique de Rimouski.

Cet avis modifie l'avis public #1976-114 du 17 novembre 1976, #1977-5 du 14 janvier 1977 et #1977-15 du 24 janvier 1977.

Guy Lefebvre, Secrétaire général

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

norman

une **vraie** carte de **mode**

à gauche: Blouse blousant aux hanches avec coulisse. Alliant quadrillé fin et rayures. Poches appliquées. Col boule. Allure très personnelle et distinguée. Couleurs assorties. 5-15. **25⁰⁰**

Pantalon en polyester et viscose avec ceinture élastique comprise. Choix de cinq teintes: marine, rouge, blanc, beige, noir. 5-15. **27⁰⁰**

au centre: Costume jeune dame comprenant blazer classique et jupe droite avec ouverture sur le devant. En grosse toile rigide. Marine ou écarlate. 5 à 15. **80⁰⁰**

à droite: Ensemble deux pièces très coquet en toile de coton glacé kaki. Comprendant blouson avec taille coulissante et culotte-gauche avec coffre. 5-13. **40⁰⁰**

Dites: 'portez à mon compte.'

Charade

• mail st-roch, place laurier, place fleur de lys, galeries chagnon •